

**institut de  
recherche sur  
l'économie de  
l'éducation**

centre national de la  
recherche scientifique

jean-jacques paul

**CONTRIBUTION A L'ANALYSE  
DES RELATIONS ENTRE  
SYSTEME EDUCATIF  
ET SYSTEME PRODUCTIF**

— LE CAS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT —

université de dijon - faculté de science économique et de gestion

adresse postale: centre universitaire - bâtiment sciences mirande  
21000 dijon - tél. (80) 65.44.56

CONTRIBUTION A L'ANALYSE  
DES RELATIONS ENTRE  
SYSTEME EDUCATIF  
ET SYSTEME PRODUCTIF

- LE CAS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT -

Jean-Jacques PAUL

Cahier de l'IREDU n°27

Octobre 1978

N° ISBN:2-85634-029-6

## AVANT - PROPOS

Au cours de ce travail consacré à l'élaboration d'une Thèse de Troisième cycle, l'auteur a contracté un certain nombre de dettes dont il voudrait en partie s'acquitter.

En effet, une recherche, si individuelle qu'elle puisse être, ne peut plus être menée à bien sans le concours de la collectivité scientifique que représente l'ensemble des chercheurs concernés par le domaine.

Tout d'abord, la structure d'accueil de l'IREDU a constitué la condition préalable à ce travail. C'est pourquoi nous tenons à remercier son directeur, dont l'esprit critique a été l'aiguillon de cette recherche, et l'ensemble de nos collègues qui, à des titres divers, ont permis sa réalisation.

Cependant, la partie empirique de ce travail n'aurait pu être menée à bien sans le concours du C.E.R.E.Q., qui a mis à notre disposition et un matériau riche d'enseignements et les moyens de l'exploiter. Que la Direction de cet organisme trouve ici l'expression de notre gratitude. Mais nous nous garderons bien d'oublier de remercier son personnel, et notamment A. HATHOUT qui a mis toute sa connaissance de la statistique informatique à notre service, et J. LAMOURE et X. VINEY qui, par leurs encouragements, leurs conseils et leurs critiques, nous ont souvent permis d'éviter bien des écueils.

Enfin, nous remercierons l'ensemble des membres des équipes de l'action-programme D.G.R.S.T. "Formation-Emploi" dont la rencontre a permis la maturation de nombreuses idées.

Néanmoins, l'auteur tient à assumer toutes les imperfections que recèle ce travail, notamment techniques, le personnel de secrétariat de l'IREDU, dont les qualités ont été maintes fois prouvées et éprouvées, ne pouvant en être tenu pour responsable.

*Toutes les choses au hasard  
Tous les mots dits sans y penser  
Et qui sont pris comme ils sont dits  
Et nul n'y perd et nul n'y gagne*

*P. ELUARD  
Derniers Poèmes d'amour*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les années 1970 ont vu l'effondrement des espérances et des certitudes qu'avait portées la période d'après-guerre. Celle-ci avait en effet connu une croissance économique quasi ininterrompue, accompagnée d'un développement sans précédent des effectifs et des moyens du système d'enseignement.

Certains économistes eurent tôt fait d'envisager une relation de cause à effet entre les deux phénomènes, l'effort consenti en faveur de l'éducation trouvant sa contrepartie dans l'accroissement de la productivité du travail, et donnèrent ainsi l'impulsion au développement de la théorie du capital humain.

Les fausses notes qui apparurent au début de cette décennie dans la symphonie orchestrée par les théoriciens du capital humain rappelèrent que dans le mariage harmonieux qui unissait le système éducatif et le système productif, ce dernier conservait le dernier mot.

Le double phénomène de gonflement du système d'enseignement, notamment dans sa composante supérieure, et de récession

économique entraîna des difficultés d'insertion croissantes des jeunes dans la vie active et l'effritement des espoirs qu'ils avaient pu fonder au cours de leur scolarité.

Si les faits amenèrent un démenti aux tentatives de planification des ressources humaines que l'on avait élaborées, les travaux théoriques n'avaient pas attendu leur apparition pour jeter un pavé dans la mare tranquille des schémas de pensée privilégiés par la théorie du capital humain.

Les économistes radicaux américains notamment, en quittant l'analyse du système éducatif pour prendre en compte la situation des individus au sein de la sphère de production, avaient révélé d'une part les difficultés à expliquer les dispersions des situations individuelles et d'autre part la structuration du marché du travail qui ne pourrait qu'entraver les tentatives d'égalisation des opportunités.

La conjonction de ces travaux et des phénomènes de rupture entre les systèmes éducatif et productif conduisit alors à s'interroger de façon plus approfondie sur les relations qui pouvaient unir ces deux systèmes.

En France, la création du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications eut pour principal objectif de fournir les moyens d'investigation nécessaires à l'analyse de ces relations.

Reprenant les objectifs qui avaient été assignés à ce centre, il nous a donc semblé judicieux de privilégier un secteur de l'enseignement français afin de dégager des hypothèses quant aux modes de correspondance entre système éducatif et système productif.

Le rétrécissement de la problématique à un niveau précis du système d'enseignement a été dicté par deux contraintes : une contrainte relative aux données dont nous pouvions disposer au C.E.R.E.Q. et une contrainte liée à la dimension de ce travail qui ne pouvait embrasser l'ensemble du système éducatif.

Notre choix s'est donc porté sur le système d'enseignement supérieur court français, qui offrait à nos yeux un certain nombre de caractéristiques propices à l'analyse de la liaison entre éducation et emploi.

Ces caractéristiques trouvent leur origine dans la volonté des Pouvoirs Publics de développer à ce niveau un enseignement capable de former un type de diplômé que le système productif demandait. Ainsi, il était intéressant d'analyser le devenir de la réforme du système éducatif que cette volonté a fait naître.

Cette recherche a été conduite en deux phases, qui constituent les deux parties de ce travail. La première phase a été consacrée à l'analyse institutionnelle, macro-économique, des liens unissant le système d'enseignement supérieur court et la sphère de production, alors que la seconde étape, micro-économique, a porté sur l'analyse de l'utilisation des produits du système éducatif par le système économique. Cette articulation macro-micro permet une double perception des relations formation-emploi. Alors que la première approche met en jeu les différents groupes d'acteurs concernés, individus, Etat, Entreprises et les inter relations qui les unissent, la seconde conduit à introduire un certain nombre de dimensions qui particularisent les différents réseaux constituant la trame sur laquelle sont tissées les relations formation-emploi.

La première partie se décompose en trois chapitres qui constituent une approche logique de l'histoire du développement de l'enseignement supérieur court en liaison avec le monde du travail.

En effet, on ne saurait aborder l'analyse d'un niveau particulier du système d'enseignement sans le replacer dans le processus dynamique qui a entraîné son éclosion. C'est pourquoi notre premier chapitre, avant de présenter la naissance et la structure actuelle de l'enseignement supérieur court, retrace les grandes lignes du

développement de l'enseignement technique en France.

Ayant posé les fondements de notre champ de recherche, il nous faudra analyser, au cours du second chapitre, comment le système éducatif avait réagi après la promulgation de la réforme de 1966 portant création des Instituts Universitaires de Technologie, qui devaient remplacer les anciennes classes de techniciens supérieurs, jugées inadaptées aux ambitions de cette réforme.

Cette analyse portera tout d'abord sur l'examen de l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur court, en distinguant les deux secteurs de ce niveau d'enseignement, à savoir les I.U.T. et les S.T.S. Ainsi, nous pourrions démontrer que, non seulement les objectifs initiaux des Pouvoirs Publics ont été démentis par les faits, puisque, loin de disparaître, les Sections de Techniciens Supérieurs se sont développées, mais aussi que les décideurs ont participé, bon gré mal gré, à la modification du scénario initial.

Il nous faudra donc nous interroger sur les raisons de ces bouleversements, en analysant les réactions des différents acteurs concernés, notamment les élèves, les enseignants, les Pouvoirs Publics.

Ce deuxième chapitre restant au coeur de l'institution scolaire, en privilégiant l'"autonomie relative" dont elle est dotée, le troisième abordera le système d'enseignement supérieur court en tant qu'instance chargée de la production d'un type particulier de qualifications.<sup>1</sup> Cette dimension introduira alors la problématique

---

<sup>1</sup> Le terme de qualification sera employé ici au sens de la partie de la formation utilisable au sein du système productif. Il diffère quelque peu des définitions récentes de chercheurs tels que d'IRIBARNE, de VIRVILLE, FREYSSINET..., qui mettent l'accent sur la notion même de rapports de production.

des rapports entre systèmes éducatif et productif, en analysant le processus même de formation, puis en examinant à partir de résultats d'enquêtes du C.E.R.E.Q. l'insertion dans la vie active au niveau global. Enfin, nous tenterons d'élargir l'analyse en posant le problème de la participation de l'enseignement supérieur court à la reproduction des rapports sociaux de production.

La première partie permettra donc de saisir la complexité des relations entre les systèmes éducatif et productif, complexité due au nombre d'acteurs concernés et à la marge d'autonomie qu'ils possèdent. Elle conduira à prendre conscience de la nécessité d'approfondir l'analyse en examinant les modalités des prises d'emploi d'une cohorte d'étudiants sortis du système d'enseignement supérieur court.

A cette fin, nous avons procédé à une réexploitation partielle d'une enquête menée par le C.E.R.E.Q. dans le cadre de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie active. Afin de ne pas alourdir la réexploitation que nous avons entreprise, nous avons privilégié, après discussion avec cet organisme, deux spécialités, Biologie Appliquée et Techniques Financières et Comptables, qui ont la particularité d'être enseignées au sein de l'ensemble des secteurs de l'enseignement supérieur court technique.

Néanmoins, avant toute recherche de caractère empirique, il est nécessaire de mettre sur pied un cadre d'analyse théorique qui serve de support à cette recherche. C'est pourquoi nous nous pencherons longuement sur les différentes approches du marché du travail, en essayant de reconstituer l'évolution qu'a connue cette notion.

Certains travaux récents, en mettant l'accent sur l'aspect

fragmenté du marché du travail, nous conduiront alors à envisager le processus des prises d'emploi comme un processus diversifié dont il s'agira de dégager les lignes de force.

A cette fin, nous classerons les variables en trois groupes, variables individuelles (origine scolaire, sociale, âge, sexe...) variables d'insertion (délai de recherche, mode de prise de contact avec l'employeur) et variables liées à l'emploi (type d'emploi, taille de l'entreprise, salaire...), en essayant de dégager les relations existant entre ces trois sous-ensembles.

Nous essaierons notamment de mettre en lumière les correspondances qui peuvent exister entre les pôles d'hétérogénéité du système économique et ceux qui subsistent au sein de la population au sortir du système éducatif.

Ainsi, nous serons à même de juger des capacités du système de formation à égaliser les opportunités, car il ne faudrait pas oublier que ce sont les situations individuelles qui sont en définitive en jeu dans les relations entre système éducatif et système productif et que l'analyse de la disparité de ces situations peut conduire à mettre en oeuvre une stratégie qui assure à chacun des possibilités égales de réussite professionnelle.

PREMIÈRE PARTIE :  
ANALYSE GLOBALE DU SYSTÈME  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT

---

## INTRODUCTION

Cette première partie, consacrée à l'analyse institutionnelle du système d'enseignement supérieur court, sera axée autour de la réforme de ce système. Elle essaiera tout d'abord de retrouver l'origine de cette réforme, en la plaçant dans le champ des querelles qui ont accompagné la promotion de l'enseignement technique. Mais c'est surtout au devenir de cette réforme qu'elle s'intéressera.

A cette fin, nous examinerons en détail les cartes scolaires que nous avons construites pour asseoir notre démonstration. Celle-ci sera sans appel : les Pouvoirs Publics sont revenus, sans le proclamer officiellement, sur la doctrine qui était la leur au moment de la création des Instituts Universitaires de Technologie.

Pour tenter d'expliquer ce revirement, qui pose le problème de l'"autonomie relative" du système éducatif, il s'agira alors d'analyser en détail le comportement des agents concernés, afin d'émettre une série d'hypothèses permettant de comprendre celui-ci.

Cette analyse concernera tout d'abord les agents situés à l'intérieur de la sphère éducative, puis elle prendra en compte le système productif afin d'essayer de voir les responsabilités éventuelles que porte celui-ci dans l'insuccès de la réforme.

Néanmoins, le maintien des classes de techniciens supérieurs peut ne constituer qu'un échec relatif en ayant permis la canalisation des effectifs de l'enseignement supérieur et la limitation de ses coûts. Et c'est notamment en essayant de concilier les approches divergentes des deux sociologies françaises de l'éducation, celle de R. BOUDON et celle de P. BOURDIEU, que nous examinerons cette hypothèse.

CHAPITRE I  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
COURT FRANÇAIS

---

SECTION I - L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE EN FRANCE

Il ne s'agit pas de retracer d'une manière encyclopédique l'histoire de l'enseignement technique français mais d'essayer de tirer d'une perspective historique quelques éléments d'analyse du système actuel et plus précisément de la composante qui nous intéresse ici. Deux raisons nous poussent à agir ainsi : d'une part, la connaissance de la structure de la production que peut nous fournir celle du système éducatif, comme le notait DURKHEIM (1969) p. 194 : *"une transformation pédagogique est toujours la résultante et le signe d'une transformation sociale qui l'explique"*, et d'autre part la nature même de cet enseignement, directement en contact avec la vie professionnelle.

Plusieurs ouvrages ont traité de ce sujet notamment LEON (1968), FOURRIER (1971), PROST (1970) et en ce qui concerne l'histoire antérieure au XIXe siècle, DURKHEIM (1969). D'autres se sont attachés à des aspects plus particuliers et sont cités par PROST et LEON. D'autres, enfin, en traitent de façon plus succincte, au cours d'un développement plus général, comme GREVET (1976), SEGRE (1976), ou GRIGNON (1971). Étant donné notre objectif, nul n'était besoin de chercher à faire oeuvre de spécialiste aussi, hormi quelques articles que nous citerons par la suite, notre analyse s'est, pour une grande part, fondée sur les travaux de ces auteurs.

## I - LE XIXe SIECLE : LA FORMATION DES OFFICIERS

Pour reprendre une image à FOURRIER, disons que le développement de l'enseignement technique peut se comparer à celui d'une structure militaire, allant du haut vers le bas de la hiérarchie professionnelle. La complexification organisationnelle du processus de production a nécessité la mise en place de relais de commandement comme le note FOURRIER (1971), *"les officiers de la production existent dès le XVIIIe siècle, ensuite on forme ses sous-officiers, puis ses caporaux, au fur et à mesure que le besoin s'est fait sentir, c'est-à-dire au fur et à mesure que la concentration capitaliste et la nature des tâches rendent nécessaires les cadres moyens et inférieurs"...*

Le XIXe siècle se caractérise donc par l'ouverture d'écoles d'ingénieurs et les tentatives d'élaboration d'un système de formation du personnel d'encadrement<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs, le mouvement est même antérieur. L'Etat avait en effet ressenti le besoin de cadres supérieurs en tant que premier entrepreneur du pays. Le règne de Louis XIV voit éclore la première école de ce type, "l'Académie royale d'Architecture", en 1671. Mais c'est surtout pour son armée que l'Etat organise la formation de spécialistes de haut niveau : officiers de l'artillerie (1720), du génie (1749), de la marine (1773). N'oublions pas que le terme "ingénieur" désigne initialement une fonction militaire (fabrication des engins de guerre).

Parallèlement, se créent les premières écoles d'ingénieurs civils d'Etat ; le Corps des Ponts et Chaussées est constitué en 1716, l'Ecole des Ponts et Chaussées est créée en 1747 et l'Ecole des Mines en 1783. C'est la Convention qui sera à l'origine de la plus prestigieuse, Polytechnique, créée en 1794.

---

<sup>1</sup> Un panorama complet des grandes écoles est donné dans MILLOT-ORIVEL (1976) - p.208 bis.

L'industrie privée s'est tout d'abord contentée de "débaucher" les ingénieurs des Ecoles du Gouvernement mais ses besoins ont vite dépassé les possibilités de celles-ci. Est donc décidée, en 1829, la création de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures qui formera de 1820 à 1870 environ 3 000 ingénieurs.

Mais plus grave était la pénurie d'ingénieurs subalternes. Pour la résoudre, on ramène à leur destination primitive les écoles d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne et d'Angers, qui avaient pris une tournure militaire, à savoir la formation des contre-maîtres et des professionnels qualifiés -objectif qu'avait la première école du type créée par le duc de la Rochefoucauld pour les enfants de son régiment de dragons. Mais peu à peu, signe et conséquence d'un besoin important en cadres techniques, les élèves vont occuper des postes d'ingénieurs.

Parallèlement, et dans une optique un peu différente, se développait le Conservatoire National des Arts et Métiers qu'avait ouvert en 1819, des cours publics de sciences appliquées aux arts et à l'industrie.

Mais il faudra attendre la Troisième République pour voir l'éclosion d'une nouvelle génération d'écoles d'ingénieurs, notamment dans le secteur des affaires, dont le développement de l'industrie avait créé le besoin. On assiste donc à la multiplication des écoles de commerce au lendemain de la guerre de 1870 dans plusieurs villes (Le Havre, Lyon, Marseille, Bordeaux) et à la naissance, en 1881 à Paris, de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

L'agriculture avait connu un mouvement semblable avec la création de l'Ecole des Eaux et Forêts (1826) et des écoles nationales d'agriculture.

Néanmoins, toutes ces créations ne concernent que la formation des cadres dirigeants et non celle des agents de maîtrise a fortiori celle des ouvriers.

Le XIXe siècle verra d'ailleurs s'affronter deux tendances en ce qui concerne l'enseignement de ce niveau : les humanistes et les réalistes, les premiers ne voyant pas l'intérêt de la formation professionnelle plus ou moins généralisée.

Se posait en effet le problème du type d'enseignement qui devait être destiné à ceux qui allaient occuper une profession dans le commerce et dans l'industrie. Les diverses tentatives d'instauration d'un enseignement professionnel de niveau moyen vont progressivement échouer.

Les deux tentatives principales concernent l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

La Loi GUIZOT (28 juin 1833) avait créé des écoles primaires supérieures, destinées à offrir un enseignement ouvert aux sciences appliquées. Mais la bourgeoisie avait refusé d'envoyer ses enfants dans le primaire, l'école du peuple. Ce type d'enseignement périclita rapidement.

Victor DURUY décida donc en 1863 la création d'un enseignement secondaire spécial destiné à former les sous-officiers de l'armée du travail. C'était un enseignement professionnel mais pleinement secondaire. Mais progressivement, il perdit son caractère professionnel pour devenir la filière moderne de l'enseignement secondaire. Comme le remarque PROST (1970) p.257, *"faute d'une pédagogie cherchant délibérément une culture de l'esprit au sein même d'exercices pratiques et utiles, l'enseignement spécial ne pouvait réaliser son ambition culturelle qu'en ajoutant à ses exercices pratiques d'autres exercices reconnus comme culturels, c'est-à-dire imités de l'enseignement classique... L'enseignement spécial aurait pu devenir le noyau d'un enseignement technique long... il devint un enseignement classique de seconde zone."*

Les écoles primaires supérieures de la Loi GUIZOT avaient peu à peu repris de la vigueur, relayant l'enseignement secondaire spécial dans sa destination professionnelle. Ces écoles étaient dotées d'une structure souple : à côté de sections générales, des sections spéciales, plus directement professionnelles, dispensaient un enseignement proprement technique. Mais progressivement, la section générale va l'emporter. En 1908, 13,6 % seulement des élèves étaient inscrits dans des sections professionnelles [cf PROST (1970) p.291]. Et l'enseignement primaire supérieur de devenir à son tour un enseignement moderne.

Le prestige de l'enseignement classique entraîne donc progressivement la modification des enseignements professionnels de niveau moyen. Comment ne pas citer à ce propos ce passage d'un discours de THIERS, qui reflète bien les positions de la bourgeoisie (cité par GRIGNON (1971) p.51) *"Ce que je ne saurais trop combattre, c'est l'institution des écoles professionnelles ; c'est le genre d'établissement que je déteste et que je méprise le plus au monde. Les écoles professionnelles, animées d'un esprit détestable, ne sont bonnes qu'à faire des petits Américains de leurs élèves ; écoles polytechniques au petit pied, elles en auront tous les défauts, même en les exagérant, sans les compenser par aucun des avantages. Les Belles Lettres suivant moi seront toujours les bonnes lettres [...] . J'aime mieux qu'on ait parlé pendant trois ans à un enfant de Scipion et de Caton que de triangles et d'équerres"*.

Il semble que l'évolution des écoles professionnelles de niveau moyen s'explique en partie par les caractéristiques de la population qui les fréquente. A l'époque, elles ne pouvaient accueillir qu'une majorité d'enfants de la petite bourgeoisie, qui soit se sont dirigés petit à petit vers des emplois de l'administration, soit ont entrepris de nouvelles études. L'évolution était donc inéluctable.

Cependant, l'embryon de l'enseignement professionnel moyen actuel date de cette époque. En effet, les écoles primaires supérieures les plus professionnelles, qui étaient surtout composées d'écoles manuelles d'apprentissage créées par les collectivités locales rattachées en 1880 au Ministère de l'Instruction Publique, passent en 1892 sous la tutelle du Ministère du Commerce. Elles prennent alors le nom d'Ecoles Pratiques du Commerce et de l'Industrie (E.P.C.I.). Parallèlement, se développent les six écoles professionnelles de la ville de Paris et les écoles nationales professionnelles de Vierzon, Voiron, Armentières et Nantes, qui étaient à l'origine des E.P.S. modèles. Elles constituent un niveau intermédiaire entre les E.P.C.I. et les E.N.A.M.

Au niveau inférieur, aucune école ne forme de simples ouvriers et l'apprentissage a connu une période de déclin à partir du début de la Révolution industrielle. GREVET (1976) p.235 cite des chiffres de la Chambre de Commerce de Paris illustrant ce phénomène au XIXe siècle. En 1848, on dénombrait à Paris moins de 20 000 apprentis pour 350 000 ouvriers ; en 1860, le nombre d'apprentis n'avait pas varié pour 420 000 ouvriers.

Le dix-neuvième siècle se caractérise donc par la prédominance de l'enseignement classique au détriment de l'enseignement professionnel, hormi à son niveau le plus élevé. Les industriels tentent de pallier cette carence par quelques écoles de fabriques -Schneider au Creusot, Chaix à Paris- mais leur nombre reste faible. Seules, les E.P.C.I. et les E.N.P. peuvent assurer la formation du personnel d'encadrement, après l'échec relatif de l'enseignement secondaire spécial et de l'enseignement primaire supérieur.

## II - VERS LES STRUCTURES ACTUELLES

L'on peut dire que le 20e siècle voit surtout l'élaboration d'une structure d'enseignement professionnel destiné à l'armée du travail ; cette structure prendra son visage actuel avec la réforme BERTHOIN de 1959. Cependant le niveau moyen connaît quelques évolutions qu'il est bon de rappeler.

Si l'enseignement professionnel élémentaire doit attendre la Loi ASTIER (1919) pour avoir les moyens de se développer, il n'en est pas de même de l'enseignement professionnel de niveau moyen. Ainsi, à la veille de la guerre de 1914, cf PROST (1970) p.310 et 314, les E.P.C.I. et les écoles de même niveau comptent 18 000 élèves, leur effectif passant à 15 000 en 1919 et à 56 000 en 1938.

Dans le même temps, les E.P.C.I. passent sous la tutelle du Ministère de l'Instruction publique (1920). Elles sont transformées en collèges techniques le 15 août 1941 tandis que les E.P.S. prenaient le nom de collèges modernes.

En 1950, les collèges techniques et les écoles nationales professionnelles constituent donc le niveau moyen de l'enseignement technique, tandis que les lycées et les collèges assurent la formation générale. Les collèges techniques préparent en quatre ans des agents de maîtrise, le plus souvent titulaires d'un brevet d'enseignement industriel ou commercial. Plus haut, les Ecoles Nationales Professionnelles conduisent au baccalauréat technique, institué en 1946, et au brevet supérieur d'études commerciales.

Les collèges techniques et les écoles nationales professionnelles prennent en 1959 le nom de lycées techniques, conservant le rôle d'institution de formation du personnel d'encadrement, tandis que les C.E.T. (Collèges d'Enseignement Technique), issus des centres d'apprentissage nés en 1939, assurent la formation du personnel d'exécution.

Proches de l'enseignement professionnel moyen, se créent en 1960, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture des collèges agricoles comportant un cycle court, trois ou quatre ans, et des lycées agricoles qui organisent un cycle long.

Tel est le panorama de l'enseignement technique moyen au début des années 1960. Cette vision historique nous permet de tirer deux conclusions principales : d'une part, l'histoire de l'enseignement

technique s'inscrit dans le champ des querelles opposant les réalistes partisans d'un enseignement ouvert sur la vie professionnelle et les humanistes partisans de l'enseignement classique. Il apparaît que ce dernier type a toujours exercé un attrait puissant sur le premier. L'évolution des E.P.S. et de l'enseignement secondaire spécial est significative de ce phénomène, qui trouve ses racines dans l'histoire de ces enseignements, l'enseignement secondaire classique apparaissant avant tout comme l'école de l'élite.

D'autre part, certaines institutions, de par cette fois-ci la croissance des besoins du système de production, voient leur fonction évoluer : il s'agit par exemple des Ecoles nationales d'Arts et Métiers, à l'origine chargées de la formation de contremaîtres, puis de sous-ingénieurs à partir de 1885 puis d'ingénieurs à partir de 1907, devenant ainsi des "Ecoles nationales d'Ingénieurs des Arts et Métiers".

Cette perspective historique nous conduit naturellement à aborder maintenant les motivations ayant entraîné la création d'un enseignement supérieur court.

## SECTION II - GENESE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

Il semble difficile d'isoler un secteur particulier de l'enseignement par rapport aux autres, tant pour des raisons de définition que pour des raisons liées aux problèmes posés par les rapports qu'entretient ce secteur avec les autres, et l'approche historique précédente en a révélé l'importance.

Cependant, nous allons tenter de resituer ce secteur dans son contexte, avant de passer à une analyse plus détaillée de son évolution. Un point important à signaler est la prédominance accordée aux Instituts Universitaires de Technologie dans l'ensemble des travaux

récents -voir LAGNEAU (1973), BERNARD (1970)... et plus récemment LARCEBEAU (1977)- L'ensemble de ces travaux passe trop rapidement sur l'existence des Sections de Techniciens Supérieurs. Or, ces deux secteurs sont directement concurrents et il apparaît important de les considérer conjointement.

L'enseignement supérieur court comprend en outre d'autres institutions dont le caractère particulier -notamment la diversité tant du point de vue de la formation que des diplômes- fait qu'il semble difficile d'en mener une analyse cohérente. Il nous faudra cependant tenter d'en délimiter les contours.

L'enseignement supérieur court apparaît comme un croisement hybride de deux types d'enseignement : l'enseignement supérieur et l'enseignement technique de niveau moyen. En effet, ce type d'enseignement est dispensé après le secondaire, en un délai inférieur à celui des études supérieures traditionnelles -deux ans-, et est sanctionné par un diplôme de caractère directement professionnel. Il se distingue donc à la fois de l'enseignement universitaire classique et de la formation dispensée au sein des écoles d'ingénieurs.

Historiquement, ce secteur d'enseignement provient donc des deux enseignements cités précédemment, à savoir l'enseignement supérieur et l'enseignement technique de niveau moyen. Son visage actuel reste d'ailleurs fondamentalement marqué par ses origines.

L'origine se situe au début des années 1950, avec la création du brevet de technicien, préparé au sein des Ecoles Nationales Professionnelles et qui demande deux ans d'études après le baccalauréat. Mais la création officielle de sections de techniciens supérieurs provient de deux décrets l'un de 1959 et l'autre de 1962.

Celui du 6 janvier 1959 est relatif à la réforme de l'enseignement public et comporte un article 35 stipulant que "*les techniciens supérieurs sont formés dans des écoles ou sections spéciales dont*

chacune a un programme et une durée d'étude appropriés à la spécialité qu'elle enseigne". Mais les sections de techniciens supérieurs verront le jour à la rentrée scolaire de 1962, suite à la promulgation d'un décret du 26 février 1962 qui fixait l'application des dispositions de l'article 35 du décret de 1959. Ces deux décrets ne faisaient donc pas sortir ces sections du néant, puisqu'il est indiqué à l'article 7 du décret de 1962 que "les brevets de techniciens institués conformément au décret n°52-178 du 19 février 1952 pourront être reclassés comme brevets de techniciens supérieurs". Néanmoins, les pouvoirs publics ne se sont pas contentés d'établir cette transformation puisque sur les soixante trois brevets de techniciens supérieurs existant en 1975, on n'en dénombrait que vingt deux issus de la transformation des brevets de techniciens de 1952.

La création de ces sections dénotait la volonté des pouvoirs publics de promouvoir un nombre important de techniciens. Le Rapport général de la Commission de la main d'oeuvre du IVe Plan (1962-1965)-p.150- considérait que "si l'on considère que l'optimum technique ne saurait s'établir à ce niveau à moins de trois techniciens pour un ingénieur, il y a déjà en 1959 un retard sensible portant sur près de 85 000 techniciens de tous ordres. Il apparaît d'ailleurs très nettement que c'est dans cette catégorie que se situent les besoins les plus importants ressentis par les branches".

Mais cette volonté d'accroître les sorties à ce niveau de qualification semblait rencontrer des problèmes en ce qui concerne la structure éducative à développer pour remplir ces exigences. En effet, le même rapport, quelques lignes plus loin indique que "la définition d'une politique à long terme soulève une difficulté de principe. S'agissant de personnels qui doivent posséder de solides connaissances techniques sans cependant accéder à des fonctions de premier plan, l'on peut se demander quel est le cycle de formation le plus propre à les accueillir. Plusieurs solutions sont en effet possibles : soit les classes de l'enseignement secondaire, prolongées par une propédeutique, soit les cycles de l'enseignement technique préparant

*au brevet de technicien supérieur, soit encore des formules conçues sur le modèle des écoles de cadres. Des choix devront sans aucun doute intervenir sur ce point".*

Ce passage se révèle assez significatif de l'embarras des pouvoirs publics quant au système de formation à développer pour fournir cette masse de cadres subalternes dont les entreprises semblent avoir tant besoin. Mais il apparaît clairement que les sections de techniciens supérieurs n'apparaissent pas comme un instrument privilégié des pouvoirs publics.

Bien au contraire, puisque c'est au cours de la réalisation de ce plan que fut décidée la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur technique. La mise en place d'une nouvelle structure peut indiquer que la précédente ne correspondait pas à ce que l'on attendait d'elle. Cependant le problème est complexe et comporte plusieurs dimensions.

Tout d'abord, il semble intéressant de s'interroger sur ce besoin croissant en personnel d'encadrement intermédiaire entre l'ingénieur et le personnel d'exécution. Nous aurons l'occasion de revenir sur les caractéristiques des emplois occupés par ce personnel mais il faut s'arrêter un instant sur les mutations économiques qui ont fait naître ce besoin. Il semble que le développement économique qui a suivi la reconstruction de la période d'après-guerre se soit accompagné de l'introduction en France d'un type d'organisation de la production différent se traduisant par une parcellisation plus poussée des tâches, type d'organisation tayloriste largement répandu aux U.S.A. Cette parcellisation et l'automatisation qui en est le corollaire entraînent une déqualification de la force de travail dans sa composante ouvrière. Mais un certain nombre de tâches d'entretien, de mises au point, restent nécessaires à exécuter ; d'autre part, certaines tâches de conception doivent être réalisées en collaboration avec l'ingénieur, tâches dont la complexité s'accroît avec le progrès technique. Le personnel d'encadrement traditionnel, les agents de maîtrise, souvent issus de la promotion interne, joue surtout un

rôle de surveillance, et donc possède un niveau technique qui apparaît insuffisant pour remplir les fonctions de collaboration avec les ingénieurs. D'où la nécessité d'un nouveau corps, intermédiaire entre les agents de maîtrise et les ingénieurs, possédant une spécialisation poussée qui réclamait une formation post-baccalauréat. Nous aurons à revenir sur la place qu'occupent les techniciens supérieurs dans le processus de production mais telle semble être la situation qui a conduit à leur essor.

Venons-en maintenant aux caractéristiques des sections de techniciens supérieurs qui ont amené les pouvoirs publics à rechercher l'élaboration d'un nouveau système de formation.

Deux reproches principaux leur étaient adressés qui tiennent au caractère trop spécialisé des études et à la somme trop importante des connaissances en technologie qui *"aboutit à des horaires démentiels dans lesquels on ne pouvait guère trouver de place pour le minimum de formation générale indispensable"*, comme le souligne BERNARD (1970) p.81. Ces caractéristiques n'étaient évidemment pas sans conséquence sur le profil des formés car des techniciens à la spécialité trop pointue et dépourvus de connaissances générales risquaient d'avoir des difficultés à s'adapter en permanence aux changements technologiques, ce que BERNARD (1970) revendique en écrivant qu'*"on se polarisa trop sur la formation de techniciens intégrables instantanément dans la société actuelle et on eut parfois tendance à oublier qu'il fallait surtout former des hommes adaptables pour la société de demain"*. Dans la même optique, LESNE et MONTLIBERT (1972) font remarquer que *"ce n'est pas forcément en maximisant la fonction de réponse aux besoins de l'économie au détriment des autres fonctions du système d'enseignement que l'on peut servir le mieux la demande de l'économie"*. Selon ces auteurs, la formation doit être telle qu'elle puisse être plutôt une réponse aux besoins futurs de l'économie qu'un enseignement calqué sur les structures sociales actuelles.

Un dernier reproche tenait à la coupure de ces sections par rapport au milieu universitaire, du fait qu'elles étaient situées au sein des lycées techniques. Cette coupure avait des conséquences sur le corps

enseignant qui provenait du corps du lycée, et sur les élèves qui n'avaient pas le bénéfice du statut d'étudiant (avec ses droits aux restaurants universitaires, aux résidences, etc.) et qui durent se plier au régime du lycée.

Mais ce n'est pas tant du côté des sections de techniciens supérieurs qu'il faut chercher les motivations des pouvoirs publics à créer une nouvelle structure que de celui de l'enseignement universitaire. En effet, si l'on s'en réfère au rapport au premier ministre préliminaire au décret du 7 janvier 1966 portant création des Instituts Universitaires de Technologie, l'on y découvre la volonté de modifier l'organisation globale de l'enseignement supérieur :

*"C'est ainsi qu'apparaît la nécessité de créer, à côté de l'enseignement des facultés et des classes préparatoires aux grandes écoles, dont la nature est théorique et dont le terme est relativement lointain, une voie nouvelle, de conception originale. Celle-ci doit intéresser les étudiants qui souhaitent poursuivre des études supérieures dans un esprit différent et acquérir dans un délai moins long une formation permettant d'accéder directement à des activités professionnelles".*

Nous n'avons pas encore abordé l'histoire de l'enseignement supérieur. L'ouvrage de PROST (1970) lui accorde une large place mais nous renvoyons bien volontiers à la thèse de MILLOT et ORIVEL (1976) qui traite de ces problèmes sous de multiples dimensions, qu'il ne semble pas utile de reprendre ici. Nous nous bornerons à considérer le phénomène de la croissance brutale des effectifs, attendu qu'il semble que ce soit la principale préoccupation de l'administration centrale au moment de la mise en place des I.U.T.

La croissance des effectifs de l'enseignement supérieur, qui a pris son essor vers 1950, commençait en effet à inquiéter les pouvoirs publics. De 1955 à 1965, les effectifs de l'université sont passés de 157 000 à 396 000, soit un taux d'augmentation de 252 pour cent.

Selon MILLOT-ORIVEL (1970), *"le développement exceptionnel de l'enseignement supérieur au cours de cette période est donc la résultante de deux phénomènes : une tendance profonde, durable qui correspond à l'accroissement des emplois nécessitant une haute qualification ; un phénomène conjoncturel, créé par des dispositions de nature plus institutionnelle et juridique qu'économique, à savoir la prolongation de la scolarité obligatoire ou quasi-obligatoire, qui a entraîné des recrutements massifs d'enseignants dans un laps de temps très court au niveau secondaire, enseignants qui ont été "formés" par l'enseignement supérieur"*.

La croissance des emplois hautement qualifiés a même dépassé les attentes des pouvoirs publics. La Commission de la main d'oeuvre du IVe Plan prévoyait -p.136 du rapport général- que les ingénieurs et cadres supérieurs représenteraient en 1975 3 % de la population active. Si l'on se réfère à des travaux récents, cf par exemple AFFICHARD (1976) p.47, il apparaît que cette catégorie en représentait 7 % au 1er janvier 1976.

Il ne semble donc pas que ce soit tant l'accroissement des effectifs en lui-même qui posa problème que l'orientation des étudiants et les taux d'échec importants qu'ils connaissaient.

Le tableau suivant nous donne une idée de l'orientation des étudiants à leur entrée à l'université. Il révèle l'importance des études littéraires : un tiers des étudiants s'inscrivait en Lettres et Sciences Humaines au début des années 1960, cette proportion s'élèvera jusqu'à 41 % en 1970 avant de rebaisser. Parallèlement, les besoins en enseignants du secondaire qui avaient été très importants jusqu'en 1965 ont été progressivement remplis et à partir de cette année-là, les diplômés scientifiques ou littéraires commencèrent à devenir excédentaires. On s'orientait donc vers un excédent de diplômés notamment littéraires qu'il fallait s'efforcer de réduire.

REPARTITION DES ETUDIANTS INSCRITS  
EN PREMIERE ANNEE  
(Redoublants exclus)

	1960-61	1965-66	1970-71	1973-74
Droit et Sciences éco.	15	20,9	26,9	26,7
Lettres et Sc. humaines	32,8	35,2	40,8	36,9
Sciences	36,3	28,5	16,2	15,2
Médecine, Dentaire	11,8	12,0	15,1	16,9
Pharmacie	4,1	3,4	3,0	4,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MILLOT-ORIVEL  
1976 - p.30

D'autre part, globalement, les taux d'échec étaient -et sont encore- considérables puisque moins d'un étudiant sur deux achevait le premier cycle avec succès.

Pierre LAURENT, Secrétaire général du Ministère de l'Education nationale au moment de la création des I.U.T., faisait remarquer -cf LAURENT (1965) p.3- "qu'en 1963, pour l'ensemble des facultés de lettres, 54 % des inscrits et 37 % des présents ont échoué à leurs examens de première année. Les proportions, pour les facultés de sciences, ont été respectivement de 56 % des inscrits et 47 % des présents".

Ces deux raisons -croissance-mauvaise orientation et taux d'échec importants- ont été fréquemment avancées pour appuyer le projet de mise en place d'une nouvelle structure d'enseignement. BERNARD (1970) précise d'ailleurs, p.106, que "le taux d'échec (50 % environ) ne peut s'expliquer que par l'inadaptation de l'enseignement supérieur traditionnel à l'ensemble des étudiants... Cette analyse quantitative sommaire nous conduit raisonnablement à ouvrir une seconde voie d'enseignement supérieur, susceptible d'accueillir les bacheliers qui échouent dans l'enseignement traditionnel".

La volonté de développer une telle structure n'a pas été l'apanage de la France. Plusieurs réflexions en ce sens ont été menées dans le cadre de l'O.C.D.E. D'ailleurs, un rapport de l'O.C.D.E. (1971) met en avant l'ensemble des raisons qui militent en faveur d'une réorganisation du système d'enseignement. Elles sont au nombre de quatre. L'enseignement supérieur n'est pas assez diversifié ; il se trouve aux prises avec de graves difficultés financières ; *"le manque de souplesse qui caractérise les établissements existants les prive des moyens nécessaires pour opérer les mutations," "l'enseignement actuel s'est montré incapable de satisfaire les aspirations manifestées par les nouvelles générations".*

Ce même rapport replace l'enseignement supérieur court dans un processus dynamique. P.69 *"Il est reconnu qu'en face du mouvement actuel en faveur d'un système global d'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur court et les établissements spécialement créés à cette fin risquent, à l'avenir, de perdre leur valeur ou de devenir périmés.*

*Toutefois, avant d'atteindre ce stade dans l'évolution de l'enseignement supérieur, et peut-être même dans le souci d'y parvenir plus facilement, nombre de pays jugent indispensable de créer des types appropriés d'enseignement supérieur court..."*

Le système d'enseignement supérieur court ne sera donc qu'une étape vers un enseignement supérieur de masse, en ouvrant l'accès de cet enseignement *"à ceux qui en étaient autrefois exclus"*<sup>1</sup>.

Le système d'enseignement supérieur court français, si il était conçu pour démocratiser l'enseignement supérieur, n'était pas envisagé comme une structure temporaire mais comme un secteur à part entière de ce niveau d'enseignement.

L'Université n'avait cependant pas attendu les années 1965-66 pour essayer de mettre en oeuvre une structure plus professionnelle que les cycles existants. En effet, en 1960, avaient été créés dans les

---

<sup>1</sup> Cf p.78 du rapport O.C.D.E. (1971)

facultés de sciences le Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques (D.E.S.T.). Le D.E.S.T. était délivré à tout étudiant ayant un certificat de licence de type traditionnel, un certificat de type "technologique" et justifiant en outre d'un stage de neuf mois dans le secteur économique

Pour éviter un trop grand nombre d'échecs, les "partiellement" reçus à l'examen de première année pouvaient continuer, mais uniquement en D.E.S.T. La création des enseignements de technologie était laissée à l'initiative des facultés ; ceux-ci étaient assurés par des vacataires de la profession.

Selon BERNARD (1970) p.87, *"il apparaissait clairement que ces établissements considéraient les enseignements baptisés "appliqués" comme un à-côté, permettant d'éliminer de manière pas trop immorale, les étudiants qui n'avaient pas résisté à l'enseignement abstrait traditionnel"*.

En outre, le nombre des D.E.S.T. est resté très faible. En 1965, on délivra six cents certificats de technologie (à comparer avec les cinquante deux mille certificats de licence traditionnels) et soixante dix huit D.E.S.T. (à comparer avec les six mille quatre cents diplômes de licence délivrés à la même époque).

Avant d'aborder l'examen approfondi des établissements français d'enseignement supérieur court, préparant des techniciens supérieurs, il semble opportun de signaler l'existence d'un grand nombre d'écoles qui offrent des cours terminaux de niveau III (bac + 2 années). Nous nous référerons à une enquête du Ministère de l'Education nationale dont LAGNEAU (1973) présente les premiers résultats.

Cette enquête porte sur trois cent soixante dix sept écoles supérieures françaises. Toutes les écoles analysées sont à finalité professionnelle mais seulement un petit nombre d'entre elles forme des techniciens (6,6 % de l'ensemble) ; cent quarante délivrent des diplômes d'ingé-

nieurs et deux cent dix dispensent un enseignement préparant aux métiers les plus divers mais relevant tous du secteur tertiaire, c'est-à-dire, du commerce, de l'enseignement, sage-femmes, journalisme, etc. Le niveau de recrutement est variable d'une école à l'autre. En définitive, si l'on tient compte à la fois du niveau requis à l'entrée et de la durée de la scolarité, il semble que le nombre des écoles dispensant un enseignement supérieur court varie entre cent quarante quatre et cent cinquante, soit respectivement 38,1 % ou 39,7 % des écoles supérieures françaises. L'effectif des étudiants concernés apparaît légèrement inférieur à vingt huit mille neuf cents élèves. Mais ce qui ressort de cette étude est l'extrême diversité tant des enseignements dispensés que de la valeur des diplômes délivrés.

En définitive, ces écoles obéissant à une logique propre et ne formant pas un secteur cohérent, nous pensons qu'il vaut mieux nous limiter au cours de cette étude aux secteurs dont l'analyse semble la plus riche, à savoir les S.T.S. et les I.U.T.

### SECTION III - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT FRANCAIS ACTUEL

L'analyse institutionnelle de ce dernier a fait l'objet d'un nombre important de publications, qui se sont surtout attachées à la prise en compte des I.U.T. Nous pouvons citer BERNARD (1970), BOURSIN (1970), Ministère de l'Education nationale (1970), O.C.D.E. (1971), LAGNEAU (1973), LAGNEAU-NETTER, LORIEUX (1973), QUERMONNE et BERNARD in O.C.D.E. (1973), la Revue de l'A.U.P.E.L.F. (1976), O.C.D.E. (1976), DOMENC et GILLY (1977), GRUSON in La Division du Travail (1978), et une bonne présentation en anglais par VAN DE GRAAF (1976).

Nous essaierons d'en reprendre l'essentiel sans pour autant entrer dans les arcanes de cette institution afin de ne pas alourdir cet exposé.

## I. LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS

Ces sections sont localisées dans les lycées techniques, qui peuvent être, et c'est important de le souligner, publics ou privés. Leur effectif varie de dix à trente cinq élèves environ par année. La longueur des études est, hormis quelques spécialités particulières, de deux ans. L'enseignement de ces sections est sanctionné par un examen public, le brevet de technicien supérieur, qui comprend des épreuves écrites, orales et pratiques, dont les sujets sont choisis par le Ministre de l'Education. Le jury est composé de membres appartenant pour moitié à l'enseignement public et pour moitié à la profession intéressée (employeurs ou salariés) et, s'il y a lieu, à l'enseignement privé.

Le décret du 17 septembre 1964 nous indique les conditions d'admission dans les sections préparatoires aux brevets de technicien supérieur. Ces sections sont ouvertes, après avis du conseil des professeurs de l'établissement d'accueil, aux titulaires du brevet de technicien (transformé en baccalauréat de technicien en 1969).

*Dans la limite des places disponibles, et sur avis du conseil des professeurs, et après avoir éventuellement subi un examen de contrôle des connaissances et des aptitudes, sont également admis :*

- les candidats admissibles aux concours d'entrée des écoles d'ingénieurs délivrant un diplôme figurant sur la liste dressée par la commission du titre d'ingénieur.
- les candidats admissibles au concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à l'Ecole du Haut enseignement commercial pour les filles et aux écoles supérieurs de commerce reconnues par l'Etat.
- les titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré.
- les élèves des classes préparatoires en vue de l'admission dans les sections de techniciens supérieurs, qui peuvent être ouvertes par décision ministérielle.

Ce passage tiré du décret susdit indique toute la sévérité du filtrage

à l'entrée des S.T.S. La sélection draconienne prévue dans ce texte ne doit cependant pas faire illusion. S'il est vrai qu'à l'origine, ces sections apparaissaient surtout réservées aux élèves ayant déjà reçu une formation technologique, elles se sont immédiatement ouvertes aux bacheliers de l'enseignement général.

ORIGINE SCOLAIRE DES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE  
DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS.

	1968-69		1969-70		1970-71		1971-72		1972-73		1973-74		1974-75	
		%		%		%		%		%		%		%
Bacs généraux	4056	38,0	5055	37,4	5938	41,5	5881	41,6	8051	46,7	9795	47,7	10608	47,8
Bacs de technici.	-		3565	26,4	5598	39,1	6297	44,5	6532	37,9	7350	35,8	8731	39,4
B. T.	4291	40,2	1203	8,9	40	0,3	806	5,7	1533	8,9	1413	6,9	948	4,3
Autres	2133	21,8	3693	27,3	2735	19,1	1167	8,2	1129	6,5	1967	9,6	1879	8,5
TOTAL	10480	100	13516	100	14311	100	14151	100	17245	100	20525	100	22166	100

Ce tableau indique l'importance des bacheliers de l'enseignement général. La croissance que l'on relève est sans aucun doute liée à la forte proportion d'élèves préparant une spécialité tertiaire, notamment de secrétariat.

L'éventail des spécialités offertes est cependant très vaste. Comme nous le signalions précédemment, soixante-trois brevets de technicien supérieur pouvaient être préparés en 1975, sans compter les options qui sont offertes pour quelques uns d'entre eux. Parmi l'ensemble de ces brevets, quarante concernaient des spécialités du secteur secondaire et vingt-trois des spécialités du secteur tertiaire.

Ces sections sont donc un peu considérées comme les classes supérieures des lycées techniques - le corps enseignant est d'ailleurs le même. Différente est la situation des I.U.T., puisque ceux-ci ont en particulier été créés pour éviter cette discrimination entre les études techniques et les études générales.

## II. LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Cette lutte contre la ségrégation dont semblait être l'objet l'enseignement technique s'est accompagnée d'une tentative de valorisation de la technologie, *"étude, en vue de l'action, de tous les problèmes de création qui dépendent de facteurs multiples et sont de natures différentes ; ces facteurs sont souvent difficiles à classer, hiérarchiser et ils ne peuvent pas tous être librement étudiés ou modifiés"*, comme la définit GEMINARD (1969).

Un article d'Education Permanente (1969) relate d'ailleurs un débat avec des professeurs d'I.U.T., dont le but est de *"démontrer la valeur formatrice de la technologie et de lutter contre le mépris dont est souvent l'objet l'enseignement technique."* L'enseignement de la technologie y est vu comme un approfondissement des connaissances acquises et acquisition de nouvelles connaissances, développement poussé du sens critique, de l'esprit d'analyse et de synthèse. Et donc, *"face au système traditionnel, les I.U.T. ont précisément pour mission de définir une pédagogie nouvelle, plus vivante et plus efficace."*

Cette vision semble en parfait accord avec le rapport au Premier Ministre préliminaire au décret portant création des I.U.T. :

*"Ces nouveaux établissements d'enseignement supérieur assurent, par une pédagogie appropriée et faisant appel à la collaboration des professions, une formation scientifique et technique de caractère concret, bien adaptée aux réalités contemporaines."* Il semble que l'on assiste alors à l'introduction de l'esprit réaliste, au sens de DURKHEIM, au sein de l'Université.

Pédagogie nouvelle, cadre institutionnel nouveau aussi. Le décret du 20 janvier 1969 érigea les I.U.T. en U.E.R. "dérogatoires", ce qui les maintient sous le contrôle a priori de l'Etat. Ce statut dérogatoire joue à différents niveaux.

Au niveau de la création, c'est le Secrétariat d'Etat aux Universités dorénavant Ministère, qui en a l'initiative, contrairement aux autres U.E.R., dont la création est à l'initiative de l'Université.

Au niveau de l'administration, les instances délibératrices sont composées de façon différente de celles des autres U.E.R. de droit commun. La présence de personnalités extérieures est imposée à l'I.U.T. et facultative à l'Université ; le rôle du Recteur est d'ailleurs important dans la désignation de ces personnalités. Le Président et le Vice-président du Conseil ne peuvent être membres de l'établissement. Au lieu d'être élu, le Directeur de l'I.U.T. est nommé par le Ministre des Universités après avis favorable du Conseil.

Au niveau de la gestion, les dotations d'équipement, les crédits de fonctionnement et les créations d'emplois destinés à chaque I.U.T. sont fixés par le Ministre des Universités après consultation du Conseil national et des Conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au niveau de l'accès des étudiants à l'I.U.T., le système du "numerus clausus" est appliqué puisque le nombre d'étudiants par département est limité à trois cents. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'analyser plus en détail ce processus de sélection.

QUERMONNE (1973) revendique une véritable intégration des I.U.T. au sein des universités, pour lutter contre l'existence d'un "double secteur". C'est d'ailleurs dans cette optique que le rapport de l'O.C.D.E. (1971) *"Vers de nouvelles structures de l'enseignement post secondaire"*, juge que la différenciation, fondée sur des conditions d'admission et une durée de scolarité différentes de celles des universités, (p.33) *"a provoqué dans le système une cassure entre*

*deux secteurs plus ou moins individualisés - le secteur 'noble' et le secteur 'moins noble' de l'éducation - ainsi que de nouvelles déficiences et une sclérose qui ont freiné à la fois l'égalisation des chances et le progrès socio-économique."*

QUERMONNE (1973) estime donc que pour éviter ce clivage, il faudrait abandonner la sélection à l'entrée au profit d'un système d'orientation *"qui permette à tout candidat étudiant d'être admis dans une université, sauf à adapter librement ses ambitions à la mesure de ses aptitudes et à une connaissance objective des débouchés. Cette situation idéale conduirait nécessairement à une expansion des I.U.T. qui devraient encadrer le tiers au moins des flux d'étudiants."*

Actuellement, l'accès à l'I.U.T. se fait après vérification du niveau du candidat. Peuvent être admis en première année dans les Instituts Universitaires de Technologie les titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense ou en équivalence, les titulaires d'un baccalauréat de technicien, les candidats reconnus d'un niveau équivalent (cf. le décret du 7 janvier 1966 modifié par le décret du 23 août 1968). Les titres varient cependant selon les départements.

Ces conditions apparaissent donc assez semblables à celles requises à l'entrée des S.T.S. Cependant, deux procédures supplémentaires établissent une différence quant à ces conditions.

D'une part, les candidats ayant obtenu un diplôme sanctionnant les deux premières années d'enseignement supérieur d'un établissement public autre que ceux préparant au diplôme universitaire de technologie pourront être admis à suivre un enseignement spécial d'une durée d'un an.

D'autre part, des formations spécifiques sont organisées à l'intention des personnes engagées dans la vie professionnelle, dans le cadre de la promotion supérieure du travail.

En ce qui concerne les spécialités offertes, l'éventail des I.U.T. est moins étendu que celui des S.T.S. En effet, ces spécialités sont réparties au sein de dix-sept départements différents, dont certains offrent plusieurs options. Au total, ce sont trente diplômes universitaires de technologie différents qui peuvent être délivrés, quinze concernant le secteur secondaire et quinze le secteur tertiaire<sup>1</sup>

Cette présentation sommaire de l'institution "enseignement supérieur court" laisse donc apparaître la volonté des pouvoirs publics, exprimée dans les rapports des commissions préparatoires aux IVe, Ve et VIe Plans, d'accroître le nombre des techniciens et pour ce faire de développer une nouvelle structure d'enseignement. Douze ans après la création des I.U.T., il peut sembler opportun de tenter d'établir un bilan, tant au niveau de la demande et de l'offre d'éducation, qu'au niveau de la demande et de l'offre de qualifications.

---

<sup>1</sup> Les spécialités "Hygiène et Sécurité" et "Informatique" ont été rattachées au secteur tertiaire.

CHAPITRE II  
 CONCURRENCE ET COEXISTENCE  
 DES SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT  
 SUPÉRIEUR COURT FRANÇAIS

---

Il peut sembler paradoxal de raisonner en termes de concurrence pour procéder à l'analyse d'un niveau du système d'enseignement, qui apparaît en France sous la forme d'un service public. Néanmoins, ce système ne possède pas un caractère homogène et les différenciations qui existent entre ses différentes institutions génèrent des phénomènes de concurrence. Que signifie cette concurrence ?

Tout d'abord, cette concurrence traduit la volonté de toute institution de survivre. Les conditions de cette survie sont doubles en ce qui concerne les institutions d'enseignement. D'une part, il s'agit, pour des institutions ayant une vocation d'enseignement terminal de fournir des produits adaptés au système économique. D'autre part, ces produits étant des individus formés, d'attirer à elle une demande d'éducation qui confirme son utilité. Bien sûr, les deux composantes, demande de formation, demande de qualifications sont liées, la première dépendant en grande partie de la seconde. Dans cette optique, l'institution éducative apparaît comme l'instance qui réunit ces deux demandes. Elle se révèle donc en tant qu'offreur, offreur de formation pour les individus, offreur de qualifications pour le système éducatif. Le produit qu'elle offre peut s'analyser en termes de caractéristiques, à la manière de LANCASTER (1966). Ces caractéristiques peuvent être liées au processus de production de qualification - nombre d'heures de cours, mode d'organisation de ces cours, importance respective des cours professionnels et des cours de formation générale... - ou au produit lui-même, le diplôme (dans ce dernier cas, les caractéristiques prennent plutôt la forme de probabilités, tant pour les individus - probabilité d'accéder à un certain type d'emploi et donc à un certain niveau scolaire, de statut -, que pour les entreprises - probabilité d'embaucher un

individu correspondant au profil attendu), ces deux types de caractéristiques étant en interdépendance.

Mais pour pouvoir parler de concurrence, il faut évidemment que les institutions se situent sur le même marché, qu'elles offrent le même produit au même type d'individus et d'entreprises.

Il semble que nous ayons précisément au niveau III un phénomène de concurrence qui correspond aux conditions évoquées. Précisément, il s'agit plutôt d'une situation de duopole, puisque nous avons affaire à deux offreurs de bien - ce bien étant le diplôme de niveau III -, les S.T.S. et les I.U.T. Cette concurrence est née de la volonté des pouvoirs publics de voir les I.U.T. remplacer les S.T.S. En effet, le décret organique du 7 janvier 1966 portant création des I.U.T. stipule, à son article 10, que : *"Au fur et à mesure de la mise en place des Instituts Universitaires de Technologie, les enseignements préparatoires aux brevets de techniciens supérieurs seront supprimés ou modifiés."* (p. 84)

BERNARD (1970) remarque que *"Bien entendu, la suppression des classes de B.T.S. a 'ouvert des plaies' dans divers endroits, et occasionné des réflexes d'autodéfense de certains responsables administratifs. Cette suppression n'a pas toujours été faite avec ordre et méthode, et il faudra plusieurs années avant que la situation ne se normalise."*

Structure inadaptée aux exigences d'une économie en mutation, les sections de techniciens supérieurs étaient donc appelées à disparaître. Nous démontrerons que, loin de disparaître, ces sections ont connu une croissance soutenue depuis 1970. Cependant, afin de mieux appréhender ces phénomènes d'évolution, il s'agira de réaliser des distinctions au sein des spécialités préparées. L'évolution des deux secteurs se fera tout d'abord en analysant les phénomènes de concurrence au niveau le plus fin, à savoir au niveau du département. Mais pour pouvoir parler de concurrence, il faudra nous assurer que les populations qui les fréquentent ont des caractéristiques voisines. Nous pourrons alors tirer un bilan de l'enseignement supérieur court français au niveau

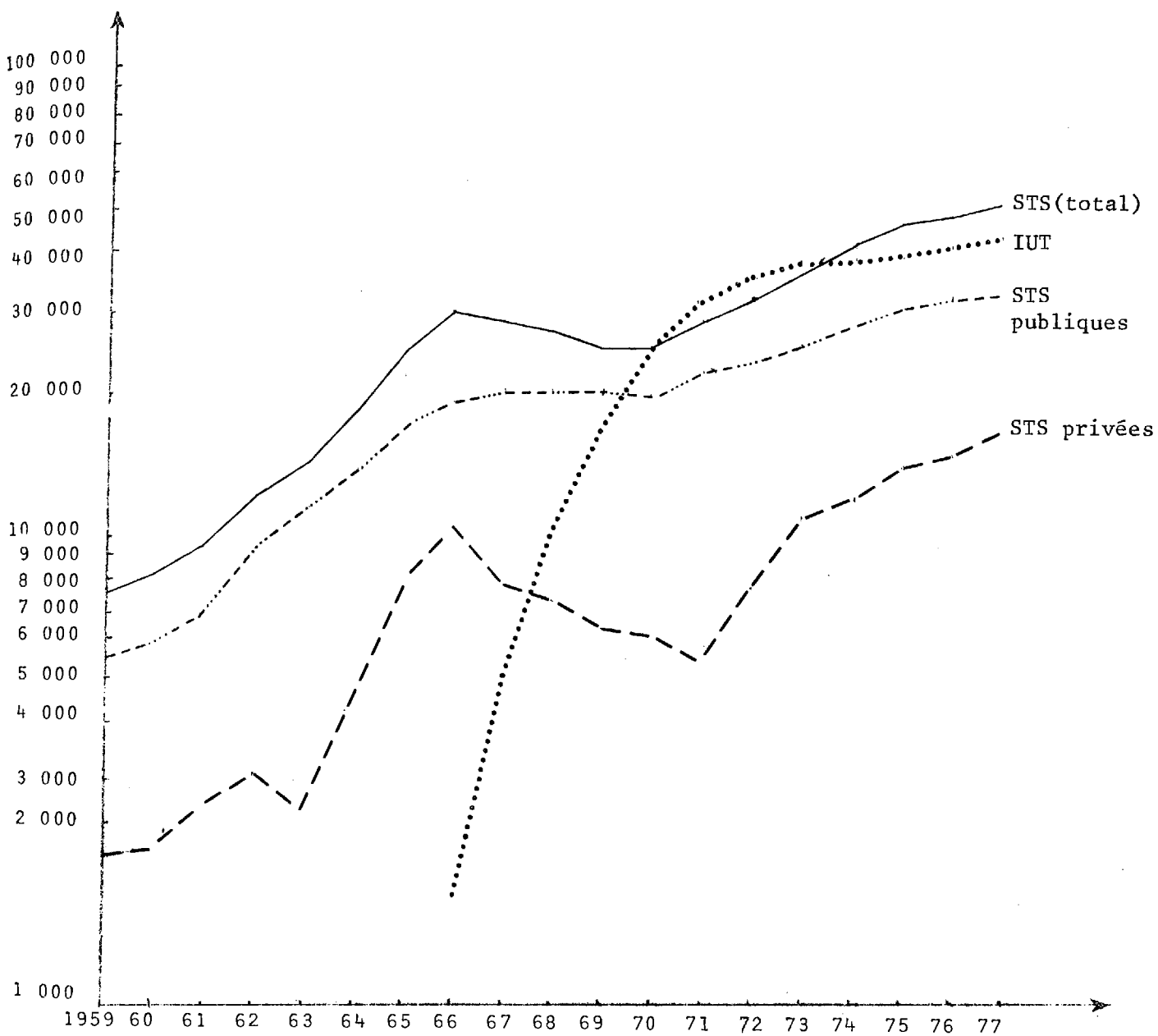
des flux des étudiants, permettant ainsi d'essayer de comprendre l'évolution quelque peu surprenante des effectifs des I.U.T.

## SECTION I - L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

La création des I.U.T. en 1966 a donné un brutal coup d'arrêt à la croissance des effectifs des S.T.S. Le taux de croissance moyen annuel de celles-ci entre 1961-62 et 1966-67 avoisinait 26 % et devint négatif à cette époque, notamment en ce qui concerne les sections du système d'enseignement privé. L'on pouvait donc logiquement envisager le dépérissement progressif de ce secteur et son remplacement par les I.U.T., comme le stipulaient les textes de création de ces derniers. Or, à partir de 1969-70, creux de la vague pour les S.T.S., celles-ci connaissent un nouveau souffle. C'est cette période qui va maintenant focaliser notre attention.

### I - LE RENOUVEAU DES S.T.S. : 1969 - 1978

Si nous considérons le graphique 1, il apparaît qu'à partir de 1972, le taux de croissance des sections de techniciens supérieurs a dépassé celui des Instituts Universitaires de Technologie, tant et si bien que les effectifs des S.T.S. sont redevenus sensiblement plus importants que ceux des I.U.T. à partir de 1975. Cependant, pour chacun des deux secteurs, les effectifs connaissent à cette période une tendance à la stabilisation, tendance qui affecte d'ailleurs l'ensemble du système d'enseignement supérieur et qui semble due au retour à une certaine stabilité démographique. A la rentrée 1977, il semble que l'on assiste à une légère reprise de la croissance des effectifs, notamment en ce qui concerne les I.U.T. et les S.T.S. privées, mais ce mouvement conserve la prédominance des S.T.S.

EVOLUTION DES EFFECTIFS IUT ET STS  
DE 1959 A 1977

Afin de voir quels ont été les moteurs de la croissance de ces sections, il nous faut pousser l'analyse de la concurrence plus avant. Dans ce but, nous avons, sur la période 1969-1975, procédé à l'analyse détaillée de la carte scolaire.

## II. - LES MODIFICATIONS DE LA CARTE SCOLAIRE SUR LA PERIODE 1969-1975

Le choix de cette période a été guidé par l'analyse de l'évolution des effectifs. En effet, en 1969, les effectifs des sections de techniciens supérieurs sont au plus bas, et six ans plus tard, en 1975, ils dépassent à nouveau ceux des I.U.T. Comment s'est réalisé ce retournement de tendance ?

Nous avons donc construit les cartes scolaires pour les années 1969-70 et 1975-76. En effet, pour les sections de techniciens supérieurs, de telles cartes n'existaient pas. (Ces cartes sont reproduites en annexe). Nous avons distingué au sein des sections de techniciens supérieurs quatre cas différents. D'une part, les spécialités secondaires et les spécialités tertiaires et à l'intérieur de chaque groupe, les spécialités concurrentes de spécialités d'I.U.T. et les spécialités non concurrentes. Cette dichotomie spécialités concurrentes - spécialités non concurrentes nous semble importante car elle est rarement prise en compte et se révèle intéressante dans l'explication du phénomène de croissance.

En ce qui concerne les I.U.T., a été prise en compte, au niveau du calcul et du raisonnement, sinon au niveau des cartes pour des raisons de simplicité, la même distinction entre spécialités concurrentes I.U.T.-S.T.S. et spécialités non concurrentes. Du fait que nous avons considéré les effectifs totaux, à savoir les effectifs de première et de seconde année, les options de seconde année d'I.U.T. ne sont pas considérées dans l'analyse.

1) Les spécialités concurrentesa) *Evolution globale*

La correspondance entre les spécialités des deux secteurs a pu être établie grâce au numéro de code de chaque spécialité, qui est issu d'une nomenclature unique des formations. Ce sont donc au total dix spécialités ou groupes de spécialités qui ont été distingués afin d'analyser les phénomènes de concurrence.

<i>SPECIALITES B. T. S.</i>			<i>SPECIALITES I. U. T.</i>		
INTITULE	code cartes	N° ds la nomenclature analytique des formations	INTITULE	code cartes	N° ds la nomenclature analytique des formations
Génie civil, travaux publics, topographie	GC	04	Génie civil	GC	04
Mécanique générale et de précision, travail sur machines-outils, automatiques	MG	10	Génie mécanique	GM	10
Electricité, électrotechnique, électromécanique ; électronique	EE EL	11 12	Génie électrique	GE	11, 12 (+)
Chimie	CH	16-01	Chimie Génie chimique	CH GH	16 16
Physique	PH	16-02	Mesures physiques	MP	16
Analyses biologiques Biochimie Diététique Industries céréalières	BI	16-03 16-04 16-05 19	Biologie appliquée	AB	16
Techniques financières ou comptables mécanographie comptable	TF	31	Gestion des entreprises et des administrations Statistiques et techniques quantitatives	GA ST	31 31
Traitement électromécanique et électronique de l'information	TI	32	Informatique	IN	32
Commerce et distribution	CD	33	Techniques de commercialisation	TC	33
Information, documentation, relations publiques	ID	34	Carrières de l'information	CI	34

Cette approche en termes de spécialités concurrentes<sup>1</sup> permet de faire ressortir le fait que les I.U.T. apparaissent dans ce cas avoir réalisé une percée importante sur le marché de l'enseignement supérieur court. En effet, la croissance des effectifs des I.U.T. a été de 143,1 % sur la période considérée contre 47,9 % pour les effectifs des S.T.S. Néanmoins, certaines spécialités enseignées au sein des S.T.S. ont connu un afflux d'effectifs important - biologie pour le secondaire, commerce et distribution, information-documentation pour le tertiaire. Il est à noter que dans le cas des I.U.T., comme dans celui des S.T.S., les effectifs du secteur tertiaire ont cru plus vite que ceux du secteur secondaire.

Il semblerait donc que malgré ce qui avait été affirmé en 1966, les sections de techniciens supérieurs, notamment dans le cas des spécialités concurrentes des spécialités préparées en I.U.T., n'ont pas été supprimées et ont même été développées, à un rythme certes moindre que celui des I.U.T. S'agissait-il d'assurer une offre de formations plus également répartie sur l'ensemble du territoire ? L'examen des cartes scolaires apporte quelques éléments de réponse. Et s'il est vrai que la part du secteur privé a tendance à augmenter au sein de ces spécialités (13,5 % de la population de ces spécialités en 1975 contre 9,5 % en 1969), celle du secteur public reste prédominante.

(voir tableaux page suivante).

---

<sup>1</sup> Les spécialités Génie thermique d'I.U.T. d'une part, et Métiers du Bâtiment option couverture, plomberie... et option Installations thermiques des S.T.S. d'autre part, ont été considérées comme des spécialités non concurrentes vu le faible nombre de départements d'I.U.T. (4) et le fait qu'elles ne préparent pas ouvertement au même secteur (industriel pour les I.U.T., Bâtiment pour les S.T.S.).

EFFECTIFS DES SPECIALITES "CONCURRENTES" I.U.T.  
EN 1969 et 1975.

SPECIALITE	1969	1975	TAUX DE VARIATION
Génie civil	879	2 598	+ 195,6 %
Génie mécanique	3 318	5 575	+ 68,0 %
Génie électrique	2 697	6 142	+ 127,7 %
Chimie	1 194	2 778	+ 48,9 %
Génie chimique	0	276	-
Mesures physiques	666	2 042	+ 206,6 %
Biologie appliquée	844	2 168	+ 156,9 %
Total secondaire	9 598	20 579	+ 114,4 %
Gestion des entreprises et des administrations	3 418	9 542	+ 179,2 %
Statistiques et techni- ques quantitatives	120	400	+ 233,3 %
Informatique	1 379	3 243	+ 135,2 %
Techniques de commer- cialisation	1 491	5 527	+ 270,7 %
Carrières de l'inform.	790	1 541	+ 95,1 %
Total tertiaire	7 198	20 253	+ 181,4 %
TOTAL	16 796	40 832	+ 143,1 %

EFFECTIFS DES SPECIALITES "CONCURRENTES" S.T.S.  
EN 1969 et 1975

SPECIALITE	1969	1975	TAUX DE VARIATION
Génie civil	824	724	- 12,1 %
Mécanique générale ...	3 924	5 239	+ 33,5 %
Electricité, électro- technique	1 913	2 653	+ 38,7 %
Electronique	1 963	1 991	+ 1,4 %
Chimie	456	475	+ 4,2 %
Physique	82	72	- 12,2 %
Biologie	1 245	2 158	+ 73,3 %
Total secondaire	10 407	13 312	+ 27,9 %
Techniques financières...	2 714	3 866	+ 42,4 %
Traitement électromécanique et électronique de l'inform.	377	439	+ 16,4 %
Commerce et distribution	886	2 668	+ 201,1 %
Information, documentation, relations publiques	365	1 509	+ 313,4 %
Total tertiaire	4 342	8 482	+ 95,3 %
TOTAL	14 749	21 794	+ 47,8 %

*b) La carte scolaire*

- Problématique

Les établissements d'enseignement supérieur court couvrent la majeure partie du pays, soit soixante-huit départements en 1969 et soixante-douze départements en 1975. Pour les spécialités considérées, vingt-quatre départements comportaient uniquement une ou plusieurs S.T.S. en 1969 mais n'étaient plus que dix-huit en 1975. Par contre quarante-sept départements possèdent au moins une S.T.S. et un département d'I.U.T. en 1975, contre trente-sept en 1969 ; ce développement réalise donc plus une diversification qu'une meilleure couverture du territoire.

Les pouvoirs publics semblent donc avoir abandonné l'idée de supprimer les sections de techniciens supérieurs, y compris celles préparant à des spécialités enseignées aussi dans les I.U.T. Certes, on peut arguer que le secteur d'enseignement privé a pu ne pas suivre la politique décidée par l'administration centrale et a remplacé les sections publiques. Et effectivement, l'importance des sections publiques au sein de l'ensemble des spécialités des S.T.S. concurrentes a baissé de 1969 à 1975, les effectifs de ces sections représentant 72,9 % de l'ensemble contre 82,9 % en 1969, mais leur poids reste prépondérant.

Il n'existe apparemment pas de doctrine explicite concernant la coexistence de ces deux secteurs. Le Ministère de l'Education Nationale a bien chargé, à la fin de 1972, un groupe de travail<sup>1</sup> de tenter de tirer les leçons de cette coexistence afin d'éclairer la politique à mener mais aucun rapport final n'a été produit et aucune déclaration officielle n'en est sortie.

---

<sup>1</sup> Cf. LAVOIGNAT (1973).

DELION (1973), dans le deuxième rapport d'exécution du VIème Plan dans le domaine de l'éducation - p.35 -, émet la constatation que *"contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine, la création et le développement des I.U.T. n'ont pas entraîné la disparition des sections de techniciens supérieurs."*

Le rapport général de la Commission de l'éducation du VIème Plan, publié en avril 1971, prévoyant le maintien des classes de T.S., explique ce fait par - p.60 - *"la plus grande souplesse de ces formations, dont les sections peuvent s'implanter dans les lycées : ainsi, les fermetures de certaines sections faisant double emploi avec celles de nouveaux I.U.T., sont et seront sans doute compensées par l'ouvertures d'autres sections répondant à des besoins, notamment locaux, qui ne justifient pas la mise en place d'un I.U.T."*

Les chiffres montrent clairement que les faits ont dépassé la volonté initiale des pouvoirs publics, puisque des sections faisant double emploi sont restées ouvertes.

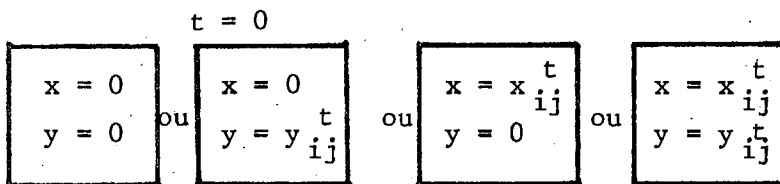
Le rapport de la Commission éducation et formation du VIIème Plan, - p.77 - va même plus loin en expliquant qu'il ne s'agit plus de développer les I.U.T. et de les substituer aux S.T.S. : *"Les formations technologiques courtes conduisant au D.U.T. et au B.T.S. devront être confortées au cours du VIIème Plan, sans privilégier l'une ou l'autre filière, l'effort devant porter davantage sur l'aspect qualitatif que sur l'aspect quantitatif."* Il est vrai, comme nous aurons l'oc -  
 casion d'y revenir, que la situation a aujourd'hui bien changé par rapport à celle qu'ont connu les plans antérieurs au VIIème, puisque l'on s'oriente maintenant, après une vingtaine d'années de pénurie, vers un surplus de techniciens.

Ces phénomènes de concurrence doivent être maintenant abordés de façon plus précise, afin de tirer des conclusions solides quant à l'attitude des pouvoirs publics.

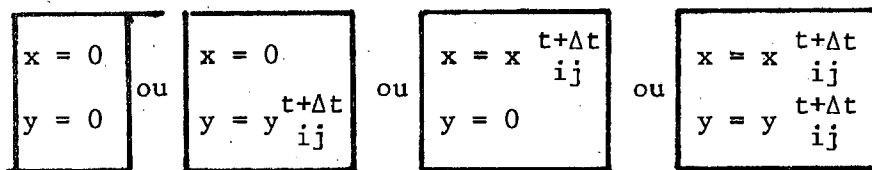
- Typologie

Il s'agit de mettre en oeuvre une trame qui permette de classer les phénomènes de concurrence au cours de la période considérée.

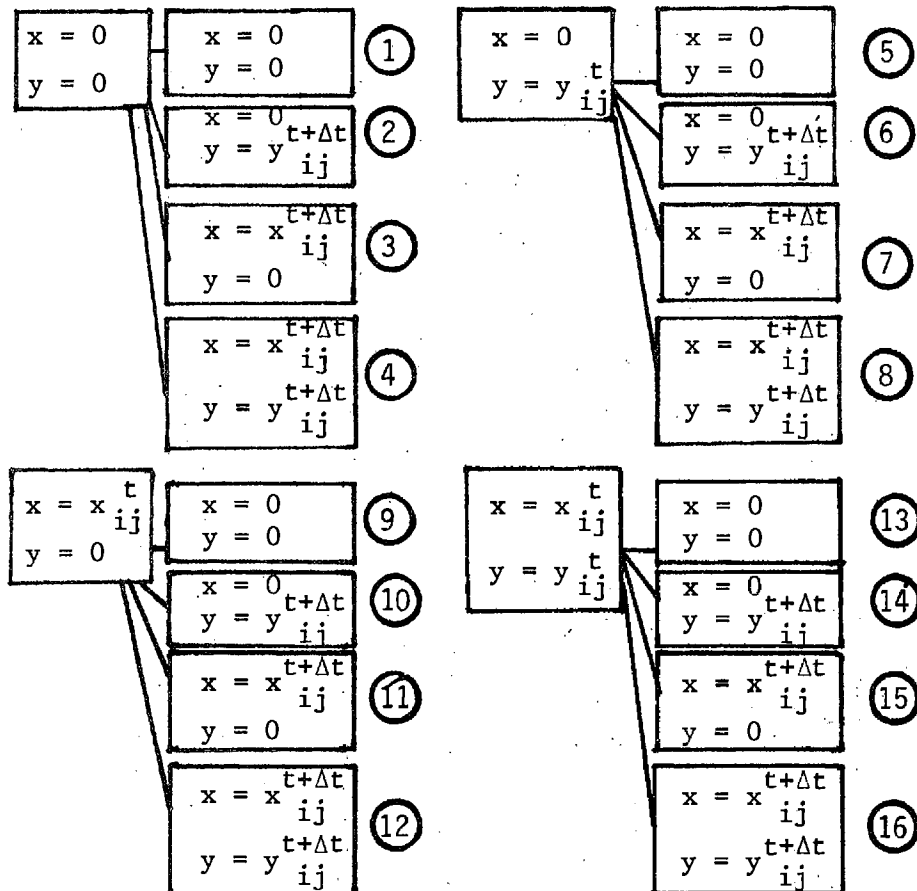
Considérons  $x_{ij}^t$  et  $y_{ij}^t$  les effectifs au temps  $t$  des I.U.T. et des S.T.S. dans le département  $i$  et la spécialité  $j$  ; au temps  $t = 0$  la situation peut se présenter ainsi pour un département  $i$  :



Au temps  $t + \Delta t$ , l'ensemble des possibilités prend la même forme :



Les possibilités d'évolution entre deux périodes se résument donc par la correspondance entre ces deux ensembles de situation.



En définitive, ce sont seize cas qu'il s'agit de distinguer mais sur ces seize cas, un certain nombre sont sans objet -cas 1-, ou sont impossibles -cas 9, 10, 13, 14- car les pouvoirs publics n'ont jamais envisagé la fermeture d'un département d'I.U.T. Restent donc onze cas à considérer. Une partition simple peut être effectuée entre les cas de monopole, les cas où existe véritablement une situation de concurrence et les cas de substitution parfaite.

Les cas de monopole sont les cas 2, 3, 6, 11 ; les cas de concurrence sont les cas 4, 8, 12, 16 et les cas de substitution peu faite les cas 7 et 15 ainsi que par extension le cas 5<sup>1</sup>. Il ne reste plus maintenant qu'à dénombrer les spécialités, les départements et les effectifs concernés par chacune de ces situations afin d'éclairer la manière dont la concurrence entre les diverses formations s'est exercée sur la période considérée.

#### - Analyse des résultats

##### . *Les situations de monopole*

On distinguera les cas 2 et 3 qui représentent des situations où les effectifs étaient nuls en 1969 des cas 6 et 11 qui concernent des situations où les formations existaient en 1969 et 1975. Globalement, ces quatre cas représentent 32 614 individus en 1975, soit 52 % de la population concernée par des situations de concurrence.

	EFFECTIF		Nb départements concernés	Nb spécialités-départements	Effectif spécialité/départ	
	1969	1975			1969	1975
2 STS		1 268	26	30		43
3 IUT		5 532	25	35		158
6 STS	7 769	10 024	50	94	82	107
11 IUT	8 841	15 790	40	85	104	186

<sup>1</sup> En faisant l'hypothèse que la disparition d'une classe de T.S. peut être imputée à la création d'un département d'I.U.T. voisin.

Si quarante départements connaissent des situations de monopole stables en faveur de spécialités enseignées en I.U.T., dans cinquante départements ce sont des spécialités enseignées au sein de sections de techniciens supérieurs qui bénéficient d'une telle situation. Dans ce dernier cas, ce ne sont pas des effectifs négligeables qui sont concernés puisque les formations au sein d'un département comptent en moyenne cent sept individus, contre cent quatre-vingt deux pour les formations d'I.U.T. Il semblerait donc que puisse se justifier dans certains cas la création de spécialités enseignées en I.U.T.

Par contre, vingt-six départements ont vu la création de nouvelles formations dispensées au sein de S.T.S. S'il est vrai que les effectifs concernés restent relativement faibles par rapport aux effectifs similaires des I.U.T., 1 268 contre 5 532, il est indéniable que la responsabilité des pouvoirs publics est fortement engagée dans ces créations puisque sur les trente spécialités-départements, cinq sont privées, deux mixtes (au sein d'un même département on trouve des sections privées et des sections publiques) et vingt-trois publiques.

Il apparaît donc que 52 % de la population fréquentant des spécialités concurrentes<sup>1</sup> connaît des situations de monopole où les spécialités sont enseignées, pour un département, soit en I.U.T., soit en S.T.S. Ces dernières semblent bénéficier, quand elles existaient déjà en 1969 - cas 6 -, d'une assise assez solide puisque les effectifs par spécialité-département ont crû de 30 % sur la période. A l'inverse, les formations nouvellement créées - cas 2 - au sein des départements attirent des effectifs plus modestes.

Les I.U.T. connaissent la même situation mais à une échelle différente, les effectifs étant plus importants et la croissance plus vive que pour les classes de T.S.

---

<sup>1</sup> Au sens où nous l'avons défini, à savoir des spécialités qui appartiennent à la fois à la panoplie des enseignements des I.U.T. et à celle des S.T.S.

. *Les situations de concurrence*

Elles sont donc représentées par les cas 4, 8, 12 et 16.

	EFFECTIFS		Nb départements concernés	Nb de spécialités-départements	Effectif spécialité/départ.	
	1969	1975			1969	1975
4		IUT 493				123
		781	4	4		
		STS 288				72
8		IUT 3 781				164
	STS 3057	8 300	16	23		
		STS 4 519			133	196
12		IUT 4 502			139	225
	IUT 2777	5 647	13	20		
		STS 1 145				57
16	IUT 4316	IUT 8902			108	223
	7 706	13452	21	40		
	STS 3390	STS 4550			85	114

La situation de concurrence représente donc le cas dans lequel une même spécialité est dispensée, au sein d'un même département, à la fois dans un I.U.T. et dans une ou plusieurs classes de T.S. Ce type de situation devrait donc être exceptionnel puisque la création d'un I.U.T. devait entraîner la suppression de classes de T.S. équivalentes et donc a fortiori empêcher la création de nouvelles S.T.S. à proximité. Et néanmoins, la population concernée représente en 1975 45 % de la population fréquentant des spécialités concurrentes, soit 32 % de la population totale. En ce qui concerne uniquement les effectifs des classes de T.S., ceux-ci représentent 17 % des effectifs totaux des spécialités concurrentes (soit 48 % des effectifs S.T.S. de ces spécialités) et 12 % de la population totale.

S'il est vrai que la création de nouvelles sections de T.S. au sein de départements possédant déjà un I.U.T. enseignant la même formation reste un phénomène limité, puisque ne concernant que vingt spécialités-départements, elle dénote toutefois une cohérence réduite de la politique menée par rapport aux objectifs initiaux. En effet, sur ces vingt spécialités-départements, seize concernent uniquement le secteur public et ont donc été créées après autorisation du Ministère de l'Education.

. *Les situations de substitution*

Elles concernent donc les cas (5), (7), (15).

	EFFECTIFS		NB DE DEPARTEMENTS CONCERNES	NB DE SPECIALITES - DEPARTEMENTS	EFFECTIFS/SPECIALITE-DEPARTEMENT	
	1969	1975			1969	1975
5	80	-	3	3	27	-
7	85(STS)	433(IUT)	3	3	28	144
15	IUT 599				75	
	1067	1399(IUT)	8	8		175
	STS 468				59	

Les départements qui ont vu la disparition complète de formations dispensées au sein de l'enseignement supérieur court restent en nombre limité puisqu'on en décompte trois ; les effectifs concernés, quatre-vingts, sont aussi peu importants. De même, onze départements seulement ont vu, au cours de la période, la disparition d'une spécialité enseignée en classe de T.S. et dispensée par ailleurs dans les I.U.T. Dans tous ces cas, il s'agissait de sections publiques. Néanmoins, rappelons simplement que quatre-vingt sept formations sont enseignées, au sein d'un département identique, à la fois en I.U.T. et en S.T.S.

Ce panorama ne laisse aucun doute quant à l'analyse de l'évolution respective des deux secteurs : la concurrence, sur la période considérée, semble l'avoir emporté sur la substitution des Instituts Universitaires de Technologie aux Sections de Techniciens Supérieurs.

*c) Concurrence et croissance des effectifs*

Les diverses situations analysées connaissent probablement des évolutions d'effectifs différentes et il s'agit d'analyser en quelle mesure la concurrence freine la croissance de chacun des secteurs.

SITUATION	(6)	(8)	(11)	(12)	(15)
$\frac{\Delta y}{y}$	31 %	48 %	-	-	-
$\frac{\Delta x}{x}$	-	-	79 %	62 %	134 %

Rappelons tout d'abord qu'au niveau des effectifs totaux des spécialités concurrentes, les effectifs des I.U.T. ont crû plus vite que les effectifs des S.T.S. (143 % contre 48 %). Cependant, cette croissance aurait pu être plus vive et s'approcher ainsi de plus près de la concurrence des I.U.T. désirée au cours des Ve et VIe Plans<sup>1</sup>.

En effet, le taux de croissance des I.U.T. est le plus élevé dans le cas où les spécialités enseignées dans les classes de T.S. ont été supprimées. A l'inverse, il est le moins fort pour les situations où des formations concurrentes des I.U.T. ont été créées au sein de sections de techniciens supérieurs ; rappelons que seize formations sur vingt l'ont été à l'instigation unique du ministère de l'Education. Ce dernier ne s'est donc pas donné tous les moyens pour favoriser le développement des I.U.T., revenant ainsi sur la doctrine qui avait été clairement établie lors de la création de ceux-ci.

La situation des S.T.S. apparaît plus paradoxale car elles connaissent un taux de croissance plus soutenu quand une formation concurrente d'I.U.T. s'est implantée, et ceci n'est pas le fait d'une spécialité

---

<sup>1</sup> Cf infra.

particulière, puisqu'il concerne neuf spécialités sur dix. Cependant, ce phénomène concerne des effectifs limités (4519 individus en 1975). Mais néanmoins, il traduit la solide assise de secteur.

Il est difficile de dire que la promotion des S.T.S. au cours de la période traduise uniquement le désir d'assurer une meilleure couverture du pays puisque trente quatre départements (sur les soixante dix huit possédant un établissement d'enseignement court<sup>1</sup>) possèdent au moins une spécialité identique enseignée à la fois au sein d'un I.U.T. et de S.T.S.

L'attitude des pouvoirs publics génère donc un certain nombre de problèmes quant à son explication. Il s'agira donc d'essayer au cours d'un bilan d'ensemble d'émettre quelques hypothèses. Auparavant, il nous faudra mener l'analyse des spécialités propres aux I.U.T. et aux S.T.S. et aborder l'étude de la scolarité au sein de ces deux secteurs.

## 2) Les spécialités spécifiques

Elles n'ont pas du tout le même ordre de grandeur pour chacun des deux secteurs. En effet, elles ne concernent que 5,8 % des effectifs totaux des I.U.T. alors qu'elles représentent 50 % de la population des classes de T.S. (spécialités agricoles non comprises).

Cette importance ne se révèle pas en désaccord avec la volonté politique initiale puisque celle-ci était de ne pas supprimer totalement ce secteur de formation mais de lui réserver des enseignements spécifiques.

---

<sup>1</sup> Sur les cinquante-quatre nouvelles formations-départements des S.T.S. entre 1969 et 1975, vingt quatre concurrencent localement des formations identiques dispensées en I.U.T.

Analysons tout d'abord rapidement le cas des spécialités spécifiques des I.U.T.

*a) Les formations spécifiques des I.U.T.*

Elles sont au nombre de cinq (Génie thermique<sup>1</sup> ; Hygiène et Sécurité ; Carrières juridiques et judiciaires ; Carrières sociales ; Transport logistique) et ne concernaient en 1975-76 que 2 504 individus. Leur création est relativement récente puisque trois spécialités ont été créées au cours de la période (Hygiène et Sécurité, Carrières juridiques et judiciaires, Transport logistique). D'ailleurs, on ne dénombrait que cinq enseignements en 1969 alors qu'il en existe vingt deux en 1975. Les effectifs ont connu une croissance de 410 % sur la période, à rapprocher du taux de croissance de l'ensemble de la population des I.U.T. qui a été de 151 %.

Secteur encore marginal mais à forte expansion, ces formations connaîtront sans doute rapidement une certaine stabilisation des effectifs, vu leur spécialisation étroite et le caractère apparemment limité de leurs débouchés.

*b) Les formations spécifiques des S.T.S.*

Ces formations ont tendance à devenir le secteur majoritaire des S.T.S., représentant 44 % de la population des classes de T.S. en 1969 et 50 % en 1975. Le taux de croissance a donc été soutenu, les effectifs passant de 11 720 étudiants en 1969 à 22 054 en 1975, soit un taux d'accroissement de 88 %.

EVOLUTION GLOBALE DES SPECIALITES SPECIFIQUES DES STS

	PUBLIC		PRIVE		TOTAL
	Secondaire	Tertiaire	Secondaire	Tertiaire	
1969	1469	6358	307	3586	11720
%	12,5	54,3	2,6	30,6	100
1975	2311	11833	518	7392	22054
%	10,5	53,7	2,3	33,5	100

<sup>1</sup> Cf note p.31

Deux points apparaissent importants à souligner : d'une part l'importance des formations de type tertiaire et d'autre part, la vigueur du secteur privé. Ces deux phénomènes sont d'ailleurs liés puisque ce sont les effectifs des spécialités tertiaires privés qui ont crû le plus vite (106 %). Au sein du secteur tertiaire, les sections de secrétariat représentent 80,4 % de la population concernée et même 85,1 % pour les classes de T.S. dépendant du secteur privé.

Elles touchent en outre soixante deux départements (sur soixante cinq possédant une formation spécifique) et constituent ainsi la spécialité la plus répandue.

Le développement soutenu de ces spécialités semble instaurer un clivage relativement précis entre des formations conduisant effectivement à des emplois de techniciens supérieurs, c'est-à-dire de cadres moyens chargés d'assumer certaines responsabilités au sein de l'entreprise, et des formations conduisant, dans la plupart des cas, à des emplois d'exécution au sein du secteur tertiaire (secrétariat). Ce type de formations semble réservé aux sections de techniciens supérieurs, évitant ainsi une certaine dévalorisation aux I.U.T.

Avant de passer à l'examen des caractéristiques de la population de l'enseignement supérieur court, il faut analyser les mouvements géographiques de cette population. En effet, d'aucuns prétendent que la population des S.T.S. est moins mobile que celle des I.U.T. et qu'en conséquence, la suppression des classes de T.S. pourrait avoir un effet négatif sur les opportunités d'accéder à une formation de niveau supérieur.

## REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SPECIALITE

SPECIALITE	N° DANS LA NOMEN- CLATURE ANALYTIQUE DES FORMATIONS	CODE	EFFECTIFS 69	EFFECTIFS 75	Δ %
Mines et carrières	03	GP	59	54	- 8,5
Construction en bâtiment, couverture, plomberie, chauffage	05, 06	CB	658	580	-11,8
Production et première transformation des métaux, forge, chaudronnerie...	08, 09	FC	413	743	79,9
Verre et céramique	13	VC	378	562	48,7
Photographie, industries graphiques	14	PG	193	326	68,9
Textiles, habillement, travail des cuirs et peaux, travail du bois	20, 21, 22, 23	TH	75	564	652,0
Total secteur secondaire	-	-	1776	2829	59,3
Organisation du travail	28	OT	521	793	52,2
Secrétariat, dactylographie, sténographie	30	SD	8986	15457	72,0
Arts et arts appliqués	36	AA	259	400	54,4
Santé, secteur paramédical, serv. soc.	37	SS	0	121	-
Services dans l'hôtellerie et les collectivités	39	SH	0	550	-
Arts ménagers	40	AM	166	1766	963,8
Formations littéraires et linguistiques	43	FL	12	138	1050,0
Total secteur tertiaire			9944	19225	93,3
TOTAL			11720	22054	88,2

### 3) La mobilité géographique des étudiants

Il est certain que le facteur de la distance est un élément important de la structure d'offre d'enseignement. En effet, l'attractivité d'un établissement sur une population donnée est, entre autres, fonction de la distance de cet établissement au lieu de résidence de cette population<sup>1</sup>. Néanmoins, si cette population ne réagit pas dans son ensemble de la même manière face à la distance, il peut apparaître opportun d'offrir des structures légères plus dispersées au groupe le moins mobile.

Nous avons vu cependant que les formations I.U.T. et S.T.S. couvraient souvent les mêmes départements<sup>2</sup> et que donc le facteur de la distance ne peut être le seul élément explicatif du maintien des classes de T.S.

Afin de conforter cette opinion, nous allons maintenant examiner les migrations au sein de l'enseignement supérieur court. Nous utiliserons pour ce faire deux enquêtes menées sur le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur court, cf LAVOIGNAT (1973) et Ministère de l'Education Nationale (1973).

Pour les I.U.T., en 1971, l'indice de mobilité moyen (originaires de l'Académie) pour la France entière était de 25,6 %, ce qui signifie qu'en moyenne au niveau national, sur cent étudiants qui suivaient une scolarité dans un I.U.T., environ vingt six étaient inscrits dans un I.U.T. hors de leur académie d'origine.

Cet indice n'est pas très différent de celui constaté pour le reste de l'université (26,6 % en 1967-68). Il est d'ailleurs du même niveau que l'indice de mobilité des S.T.S., comme l'indique le tableau suivant.

<sup>1</sup> Cf LOUKIL (1977) Pour une approche de l'attraction dans les I.U.T. et LASSIBILLE, MINGAT, PERROT (1978) Pour une analyse de l'attraction des établissements universitaires.

<sup>2</sup> Quarante huit départements possédaient à la fois un I.U.T. et au moins une classe de T.S. en 1975 et dix huit possédaient uniquement une classe de T.S. Si l'on raisonne en termes de spécialités identiques, trente-quatre départements possédaient la même formation dispensée à la fois en I.U.T. et en S.T.S., cinquante possédaient une spécialité dispensée uniquement en S.T.S. et quarante uniquement en I.U.T.

Nous ne possédons cet indice que pour les sections publiques. Peut-être est-il moins important pour les sections privées, celles-ci s'implantant peut-être plus facilement dans des créneaux laissés vacants.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU FLUX D'ENTREE EN  
IERE ANNEE DE S.T.S. (Rentrée 1972)

Lieu d'origine	FLUX d'ENTREE 1ère année en 1972					
	Garçons	%	Filles	%	TOTAL	%
de rattachement de la S. ....	2 556	46,0	1 044	18,10	3 600	31,8
lycées de la ville .	343	6,2	1 046	18,14	1 389	12,3
lycées du département	547	9,8	814	14,1	1 361	12,0
lycées de l'Académie	790	14,2	1 314	22,8	2 104	18,6
extérieurs à l'Académie	1 307	23,5	1 348	23,4	2 655	23,4
.....	17	0,3	199	3,4	216	1,9
le .....	5 560	100	5 765	100	11 325	100

Source : M.E.N. (1973)

Néanmoins, il est à noter la forte prégnance de l'établissement d'origine sur le choix de l'établissement d'études. Ce phénomène représente probablement un élément explicatif non négligeable de la bonne tenue des S.T.S.

Ce rapide aperçu des phénomènes de mobilité contredit donc en partie l'opinion selon laquelle le recrutement des classes de T.S. serait plus local. Ce n'est donc pas uniquement dans des raisons d'ordre géographique qu'il faut chercher l'explication du maintien par les Pouvoirs publics des sections de techniciens supérieurs.

L'examen des modifications de la carte scolaire au cours de la période 1969-1975, période du renouveau des sections de techniciens supérieurs, indique clairement que la politique élaborée lors de la mise en place des I.U.T. a été abandonnée. Les données analysées montrent en outre que ce renversement ne tient pas à des raisons liées à la structure géographique de l'offre d'enseignement. S'il est vrai que les spécialités spécifiques des S.T.S. contribuent pour une large part à la croissance des effectifs de ces dernières, la population des spécialités concurrentes des formations enseignées en I.U.T. représente encore la moitié de la population totale des S.T.S. Peut-être alors avons-nous affaire à une segmentation de la demande au sein de la population de l'enseignement supérieur court, chaque secteur attirant une population différenciée. Il s'agit donc maintenant d'analyser les caractéristiques diverses de la population de chacun des deux secteurs.

## SECTION II - LA POPULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

L'analyse des caractéristiques de cette population ne sera pas menée ici avec le souci d'examiner leurs déterminants. Il est certain que le déroulement de la vie scolaire ne se présente pas identiquement pour chaque individu, l'école instaurant une série de barrages et de canaux qui entraînent des opportunités -objectives ou subjectives- et des choix effectifs différents selon les individus, ou les groupes d'individus. Ce type d'analyse, esquissé à la fin de cette section, sera surtout abordé au cours du chapitre III.

Le principal problème qui nous concerne ici, après avoir constaté la vive concurrence qui existe en les I.U.T. et les S.T.S., est de savoir si les mêmes caractéristiques individuelles affectent chacune des deux populations, permettant de considérer, au

niveau de la relation offre-demande d'éducation, le système d'enseignement supérieur court comme une institution homogène.

Afin de ne pas alourdir une démarche principalement descriptive, nous nous limiterons à la prise en compte de trois caractéristiques, le sexe, l'origine scolaire et l'origine sociale.

## I - LA REPARTITION DE LA POPULATION DE L'E.S.C. SELON LE SEXE

### 1) Les I.U.T.

#### REPARTITION SELON LE SEXE DES ETUDIANTS DE 1ere ANNEE D'I.U.T. 1975-76

	SPECIALITES CONCURRENTES			SPECIALITES SPECIFIQUES			TOTAL
	Second.	Tertiaire	Ens.	Second.	Tertiaire	Ens.	
Hommes	85,9	51,9	69,4	97,2	48,3	55,2	68,5
Femmes	14,1	48,1	30,6	2,8	51,7	44,8	31,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	12245	11958	23843	827	1334	1551	25394

Les Instituts Universitaires de Technologie accueillent nettement plus de garçons que de filles -2,2 fois plus- mais la fréquentation n'est pas uniforme d'un secteur à l'autre. D'une part, le secteur tertiaire reçoit les filles en proportion plus importante que le secteur secondaire et d'autre part ce phénomène est encore plus net pour les spécialités spécifiques. Néanmoins, ce critère conduit principalement à une dichotomisation spécialités secondaires-spécialités tertiaires qui transcende leur caractère de concurrence ou de spécificité.

2) Les S.T.S.
 REPARTITION SELON LE SEXE DES ETUDIANTS  
 DE 1ère ANNEE DE S.T.S., TOUS TYPES  
 1975-76 (Spécialités non agricoles)

	SPECIALITES CONCURRENTES			SPECIALITES SPECIFIQUES			TOTAL
	Second.	Tertiaire	Ens.	Second.	Tertiaire	Ens.	
Hommes	84,0	51,1	70,7	82,8	5,2	14,8	42,5
Femmes	16,0	48,9	29,3	17,2	94,8	85,2	57,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	6982	4702	11684	1472	10419	11892	23544

Les classes de techniciens supérieurs apparaissent beaucoup plus "féminisées" que les I.U.T., comptant 57,5 % d'étudiantes. Cependant, les variations vont dans le même sens que pour les I.U.T. en ce qui concerne le secteur secondaire, qui se caractérise par une participation masculine très forte, tant pour les spécialités concurrentes que pour les spécialités spécifiques du secteur des S.T.S. Par contre, la situation du secteur tertiaire apparaît particulière. En effet, si l'on peut parler d'une relative homogénéité au niveau de la répartition selon le sexe du secteur tertiaire pour les spécialités concurrentes des I.U.T. et des S.T.S. et pour les spécialités spécifiques des I.U.T., il n'en est pas de même pour les spécialités spécifiques de S.T.S. qui apparaissent très typées. En effet, celles-ci attirent 95 % de filles qui représentent 42 % de l'ensemble des flux de 1ère année des S.T.S. Ce clivage entre spécialités apparaît encore de façon plus marquée quand on considère le statut des classes de T.S., publiques ou privées.

REPARTITION SELON LE SEXE DES ETUDIANTS  
DE 1ère ANNEE DES S.T.S. PUBLIQUES ET PRIVEES  
1975-76 (Spécialités non agricoles)

	SPECIALITES CONCURRENTES						SPECIALITES SPECIFIQUES						TOTAL	
	Second.		Tert.		Ens.		Second.		Tert.		Ens.			
	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.
Hommes	88,1	67,4	50,2	52,4	75,5	58,7	83,5	79,6	7,9	0,8	20,0	5,5	49	28,7
Femmes	11,9	32,6	49,8	47,6	24,5	41,3	16,5	20,4	92,1	99,2	80,0	94,5	51	71,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effec.	5588	1394	2769	1933	8357	3327	1217	255	6365	4054	7582	4309	15939	7636

Le secteur privé accentue donc l'évolution observée au niveau de la répartition selon le sexe, entre les I.U.T. et les S.T.S., à savoir une plus forte participation féminine, particulièrement au sein des spécialités tertiaires spécifiques des S.T.S. puisqu'il accueille dans ce cas presque uniquement des femmes.

En résumé, les S.T.S. apparaissent plus féminisées que les I.U.T., mais le phénomène apparaît plus marqué pour les classes de T.S. privées. Il semble donc que la typologie qui se dégage distingue trois groupes de spécialités : d'une part, les spécialités secondaires -forte participation masculine-, d'autre part les spécialités tertiaires hormi les spécialités tertiaires spécifiques des S.T.S. -participation à peu près équilibrée- et enfin les spécialités tertiaires spécifiques des S.T.S. qui attirent une proportion très importante de femmes.

CIBOIS et LAGNEAU (1976) -p.76- procédant à l'analyse de la différenciation selon le sexe des étudiants d'I.U.T., constatent la baisse de la proportion des garçons au sein des I.U.T. et expliquent ce phénomène par la création de départements où la féminisation est très forte.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE GARCONS  
AU SEIN DES I.U.T.

ANNEE	% DE GARCONS
1968	83,6
1969	80,6
1970	78,6
1971	76,1
1972	75,2
1973	71,0

Source : CIBOIS-LAGNEAU  
(1976)

Constatons tout d'abord que cette baisse a tendance à se prolonger puisque le pourcentage des garçons tombe à 68,5 % pour les effectifs de première année en 1975. Comme départements fortement féminisés, les auteurs citent "biologie appliquée" et surtout "carrières juridiques" et "carrières de l'information" qu'ils qualifient -p.80- de "carrières nouvelles dont les débouchés sont encore mal définis et peu sûrs". En outre, analysant la répartition selon le sexe de la population des établissements d'enseignement supérieurs français, ils trouvent aux deux extrêmes "les dix plus grandes écoles (selon le salaire d'embauche) où à 99 % on ne trouve que des garçons, et d'autre part, les enseignements de lettres et sciences humaines où les filles représentent 65 % des effectifs. Il semble donc que la proportion de garçons soit d'autant plus grande que le prestige de l'établissement est plus élevé". La même constatation vaut d'ailleurs pour les deux autres pays étudiés dans leur recherche, la Grande-Bretagne et la Yougoslavie.

Cette hypothèse semble en parfait accord avec l'analyse du marché du travail qui relève la faible représentation des femmes aux postes à responsabilités. Etant donnée la forte croissance des

des sections tertiaires, notamment privées, devons-nous en conclure une évolution dans le sens de la dégradation de la situation du système d'enseignement supérieur court ? Il nous faudra revenir sur ce point important lors de l'analyse de la fonction (-des fonctions) de ce système.

## II - LA REPARTITION DE LA POPULATION DE L'E.S.C. SELON L'ORIGINE SCOLAIRE

### 1) Les I.U.T.

Nous ne disposons pas pour les années récentes de statistiques donnant l'origine scolaire des étudiants de 1ère année d'I.U.T. selon le département d'études. En effet, à partir de l'année scolaire 1973-74, le département des statistiques du Ministère de l'Education Nationale ne publie plus, en dehors de l'enquête légère de rentrée, de statistiques propres aux étudiants en cours d'études en I.U.T. Ces données sont dorénavant regroupées avec les statistiques des étudiants inscrits dans les établissements universitaires et ont donc perdu tout caractère détaillé.

Pour l'année scolaire 1975-76, les étudiants de première année d'I.U.T. se répartissaient ainsi.

ORIGINE SCOLAIRE DES ETUDIANTS  
DE 1e ANNEE D'I.U.T. (75-76)

Bacs généraux	56,9
Bacs techniques	36,2
Autres	6,9
TOTAL	100,0

REPARTITION DES BACHELIERS  
DE 1e ANNEE D'I.U.T. (75-76)

	Second.	Tert.	Total
Bacs. généraux	61,6	59,2	60,6
Bacs. techniques	38,4	40,8	39,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Ressort de ces tableaux l'importance de la proportion de bacheliers généraux. Cette proportion est même croissante puisqu'elle était de 52,7 % en 1968-69 alors que dans le même temps la part des baccalauréats généraux dans le total des bacheliers a eu tendance à baisser, passant de 85,7 % en 1969 à 73,8 % en 1975, au profit des baccalauréats de techniciens.

Les statistiques du Service Central du Ministère de l'Education nous donnent des indications sur la répartition des baccalauréats selon les secteurs de l'I.U.T. Globalement, les proportions de bacheliers généraux et techniques sont les mêmes pour les deux secteurs. Cependant, des différences existent à l'intérieur de chaque groupe de baccalauréats, les bacheliers du secteur secondaire ayant une formation plus scientifique (54 % de baccalauréats C, D et E pour le secteur secondaire et 14,7 % pour le secteur tertiaire).

ORIGINE SCOLAIRE DES ETUDIANTS DE 1e ANNEE S.T.S.  
PUBLIC OU PRIVE (1975-76)

	SPECIALITES CONCURRENTES						SPECIALITES SPECIFIQUES						TOTAL		
	Second.		Tert.		Ens.		Second.		Tert.		Ens.				
	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Pub.	Pri.	Ens.
S.	23,5	40,4	39,3	50,9	28,7	46,5	28,4	69,6	63,1	68,5	57,6	68,5	42,4	59,0	47,8
S. hn.	73,3	18,3	59,0	24,0	68,6	21,6	23,2	8,2	31,9	14,8	30,5	14,4	50,5	17,6	39,8
BSEC res	3,2	41,3	16,7	25,1	2,7	31,9	48,4	23,2	5,0	16,7	11,9	17,1	7,1	23,4	12,4
al	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ect.	5588	1394	2769	1933	8357	3327	1217	255	6365	4054	7582	4309	15939	7636	23575
t du vé	3,3	48,1	5,9	28,0	4,2	36,4	3,7	23,1	7,2	35,7	6,6	35,0	5,3	35,6	15,2

Si nous considérons maintenant les classes de techniciens supérieurs, il apparaît que les bacheliers généraux y sont moins présents. Cependant, ils ont tendance, comme dans le cas des I.U.T., à y occuper une place de plus en plus importante puisqu'ils représentaient, en 1968-69, 38 % des effectifs de première année.

La variation de la proportion des bacheliers généraux à l'intérieur des diverses spécialités laisse apparaître un clivage assez voisin de celui observé lors de l'analyse de la répartition par sexe. En effet, ressortent ensemble les spécialités secondaires et les spécialités tertiaires concurrentes d'une part et d'autre part, apparaissent isolées les spécialités tertiaires spécifiques (65,2 %) de bacheliers généraux.

La décontraction des effectifs selon le statut de la section laisse apparaître de profondes divergences quant aux origines. Au niveau global tout d'abord, il apparaît que ce sont les bacheliers généraux qui sont le plus représentés au sein des sections privées alors que ce sont les bacheliers techniciens qui constituent la fraction la plus importante des sections publiques. Ce phénomène est à rapprocher de deux autres traits caractéristiques des sections privées : la part importante des effectifs issus de l'enseignement privé et la prépondérance des sections tertiaires.

En effet, plus du tiers des étudiants de l'enseignement privé ont déjà fréquenté une classe de ce secteur avant de s'orienter vers une classe de technicien supérieur du même secteur. La proportion varie d'ailleurs fortement selon le secteur et le type de spécialité, puisque pour les spécialités concurrencées par les I.U.T., ce sont les formations secondaires qui attirent le plus d'étudiants originaires du secteur privé, alors que pour les spécialités spécifiques, ce sont les formations tertiaires.

Dans le cas des sections publiques, ce sont les spécialités tertiaires qui attirent, dans leur ensemble, le plus d'éléments issus du secteur privé.

Il semble donc que les étudiants qui fréquentent les sections secondaires concurrencées du secteur privé ont souvent une formation particulière qu'ils ont acquise au sein même du secteur privé. Les sections secondaires publiques sont probablement plus sélectives à l'entrée et la formation plus difficile -l'analyse de la réussite au B.T.S. le confirmera-, ce qui rejette... les étudiants qui désirent entreprendre une spécialité technologique "noble" dans le secteur privé<sup>1</sup>.

En définitive, le secteur public et le secteur privé s'opposent nettement quant à l'origine de leurs étudiants, le premier attirant plus de bacheliers techniciens.

L'analyse de l'origine scolaire fait donc ressortir des différences assez sensibles entre la population des I.U.T. et celle des S.T.S., notamment celle des classes de T.S. publiques, dont la tradition plus technique apparaît plus nettement. Cependant, les spécialités tertiaires spécifiques des S.T.S. conservent leur originalité, de par le caractère plus général des bacheliers qu'elles accueillent (43,9 % de base A, pour 15,3 % pour les spécialités tertiaires concurrentes et 9,5 % pour les formations tertiaires des I.U.T.).

### III - LA FREQUENTATION SOCIALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

Avant de considérer les différences qui unissent ou séparent les populations des I.U.T. et des S.T.S. du point de vue de l'origine sociale, il est intéressant de comparer celles-ci avec les populations d'autres secteurs.

#### 1) L'E.S.C. technique et l'objectif de démocratisation

Il faut tout d'abord rappeler que l'un des objectifs de l'enseignement supérieur court était d'accroître l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, ce que traduit le rapport de

<sup>1</sup> Pour la spécialité "électronique" qui attire 27 % des effectifs de ce sous-groupe, les étudiants ayant une origine "autres" représentent 66 % de la population de cette formation alors que 59 % de ces étudiants sont eux-mêmes originaires du secteur privé.

*l'O.C.D.E. (1971) p. 78 : "Grâce à leur répartition géographique plus étendue, à la durée plus brève de leur enseignement et à leurs cours plus conformes aux aptitudes et aux motivations des classes sociales moins privilégiées, les E.E.S.C. (établissements d'enseignement supérieur court) pourraient, dans certaines conditions, permettre à ceux qui en étaient autrefois exclus d'accéder plus facilement aux études supérieures".*

Le tableau suivant indique que l'enseignement supérieur court se révèle effectivement plus "démocratique" que l'enseignement universitaire ou que les "écoles" grandes ou moins grandes. Sans entrer dans une analyse particulière de chaque filière universitaire, rappelons néanmoins que celles-ci connaissent une grande diversité du point de vue de la fréquentation sociale.<sup>1</sup>

Si l'on veut ordonner les différentes filières selon un critère de démocratisation (considérons par exemple le pourcentage d'enfants d'employés, ouvriers et personnel de service), ce sont les I.U.T. qui arrivent en tête (33,4 %), suivis des classes de T.S. (30,8 %), du premier cycle de l'Université (21,6 %) et des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises (13,2 %).

Alors que les enfants d'ouvriers constituent la catégorie la plus représentée au sein des I.U.T. et des S.T.S., ce sont les professions libérales et les cadres supérieurs qui envoient le plus d'étudiants dans le premier cycle de l'Université et plus encore dans les E.S.C.A.E. (37,8 %).

---

<sup>1</sup> Pour une analyse détaillée de la fréquentation sociale au sein de l'enseignement supérieur, on pourra se reporter à Millot-Orivel (1976).

LA FREQUENTATION SOCIALE DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (1975-76)

	1e année STS	1e année IUT	Univ. 1e cycle (hors IUT)	ESCAE
Agriculteurs exploitants	9,7	11,4	5,1	5,0
Ouvriers agricoles	0,7	0,7	0,5	0,1
Patrons de l'indus. et du commerce	13,7	10,8	10,7	20,0
Prof. libérales et cadres supérieurs	17,1	13,6	27,9	37,8
Cadres moyens	15,6	15,1	15,6	16,3
Employés	9,5	9,5	8,8	6,0
Ouvriers	20,1	22,5	11,9	5,8
Personnel de service	1,2	1,4	0,9	1,4
Autres catégories	1,7	7,0	6,6	0,3
Sans profession	3,3	1,8	2,6	3,5
Catégorie non mentionnée	7,4	6,2	9,3	3,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Education Nationale

Cette comparaison indique donc que les S.T.S. et les I.U.T. ont un recrutement nettement différencié de celui des autres établissements d'enseignement supérieur du point de vue de l'origine sociale.

Néanmoins, des différences subsistent entre les deux secteurs de l'enseignement supérieur court, qu'il s'agit maintenant de prendre en compte.

En effet, les S.T.S. voient une fréquentation plus importante des enfants de patrons, des cadres supérieurs et des professions libérales.

Si l'on éclate<sup>1</sup> maintenant les catégories utilisées précédemment, ce phénomène a tendance à s'amplifier. En effet, au sein de la catégorie "patrons de l'industrie et du commerce", les enfants originaires de la catégorie "industriels (six salariés et plus)" représentent 17 % de la population des S.T.S. et 13 % de celle des I.U.T., les enfants des "moyens et gros commerçants" 18 % pour les S.T.S. et 11 % pour les I.U.T. alors que les enfants d'"artisans" représentent respectivement 30 % et 37 % et ceux des "petits commerçants" 34 % et 40 %.

La situation des enfants d'"ouvriers" vient de même conforter notre hypothèse de départ, puisque ce sont les "contremaîtres" et les "ouvriers qualifiés" qui opposent les deux secteurs en étant représentés à 62 % dans les S.T.S. et à 53 % dans les I.U.T.

Le recrutement du point de vue social semble donc légèrement différent pour les S.T.S. et les I.U.T. Mais il apparaît utile de prolonger l'analyse en prenant en compte la structuration que peuvent générer les diverses spécialités au sein des deux filières.

## 2) La fréquentation sociale au sein des I.U.T.

Le Ministère de l'Education ne publie pas de statistiques relatives à la fréquentation sociale des différentes spécialités d'I.U.T. Aussi nous référerons-nous à la seule enquête détaillée menée au sein des I.U.T., celle de CIBOIS et LAGNEAU (1976) -cf p.101-. Cette enquête ne concerne qu'un échantillon, ne recouvrant pas l'ensemble des spécialités ; elle apparaît néanmoins riche d'enseignements.

<sup>1</sup> Pour ce faire, on est obligé de se référer à des années différentes. En effet, la répartition sociale détaillée des étudiants d'I.U.T. n'est fournie que jusqu'en 1972-73 et celle des étudiants des S.T.S. n'est disponible qu'à partir de 1973-74. Nous avons donc choisi de comparer les chiffres de ces deux années, faisant l'hypothèse que la lenteur de l'évolution des phénomènes sociaux permettait cette analyse sans grands risques d'erreurs.

Les spécialités "nobles" du secteur secondaire -génie électrique et génie mécanique- attirent une forte proportion de fils d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs qui, représentant 36 % de la population étudiée, constituent 52 % des effectifs de ces formations.

A l'inverse, les garçons de cadres supérieurs sont sur-représentés dans le département "administration des collectivités publiques et des entreprises", 25 % d'entre eux se trouvant dans ce département.

Le département "carrières sociales" voit quant à lui une forte fréquentation de la part des filles de cadres supérieurs (33 %) et de cadres moyens (25 %).

La conclusion que les auteurs tirent des observations menées au sein des différents départements étudiés est "le fait que les garçons fils de cadres supérieurs ou de membres des professions libérales choisissent plus fréquemment que les autres catégories de garçons le secteur tertiaire".

Il semble donc que l'on observe une relation inverse entre le caractère secondaire d'une spécialité et le caractère favorisé de sa fréquentation sociale. Il s'agit de voir maintenant si cette analyse s'applique au cas des sections de techniciens supérieurs.

### 3) La fréquentation sociale au sein des S.T.S.

Si nous considérons d'abord une comparaison d'ensemble entre les S.T.S. publiques et les S.T.S. privées pour l'année scolaire 1975-76, des différences notables apparaissent.

FREQUENTATION SOCIALE DES S.T.S.  
PUBLIQUES OU PRIVEES (1975-76)

	STS PUBLIQUES	STS PRIVEES
Agriculteurs exploitants	8,3	9,1
Salariés agricoles	0,8	0,4
Patrons de l'industrie et du commerce	12,0	19,9
Prof. lib. et cadres sup.	13,1	27,9
Cadres moyens	16,3	16,5
Employés	11,3	7,5
Ouvriers	26,7	9,4
Pers. de service	1,6	0,6
Autres catégories	1,9	1,6
Sans profession	3,5	4,1
Catégorie non ment.	4,5	3,0
TOTAL	100,0	100,0

La structure sociale des deux secteurs semble les opposer. En effet, les enfants des catégories "modestes" de la population (salariés agricoles, employés, ouvriers et personnel de service) constituent 40,4 % des effectifs des S.T.S. publiques alors qu'ils ne représentent que 17,9 % de ceux des sections privées. A l'opposé, les étudiants issus des catégories "aisées" (patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales et cadres supérieurs) représentent 47,8 % de la population des sections privées et 25,1 % de celle des S.T.S. publiques.

Alors que la répartition des catégories socio-professionnelles des sections de T.S. publiques se rapproche de celle des I.U.T., la structure sociale des sections privées ressemble plutôt à celle du premier cycle de l'Université ou même à celle des E.S.C.A.E.

L'analyse en termes de spécialités se révèle une fois de plus délicate, de par la pénurie de données. Les seules statistiques disponibles concernent les effectifs de première année des sections publiques à la rentrée 1972 (calculs effectués à partir de l'enquête sur le fonctionnement des S.T.S., M.E.N. (1973)). Il est fort regrettable que des données similaires n'existent pas pour le secteur privé, vu les divergences que nous venons de relever entre les deux secteurs.

FREQUENTATION SOCIALE DES S.T.S. PUBLIQUES  
PAR GROUPE DE SPECIALITES (1972-73)

	SPECIALITES CONCURRENT.					SPECIALITES SPECIFIQUES					TOTAL		
	Second.		Tert.		Ens.	Second.		Tert.		Ens.			
	H	F	H	F		H	F	H	F		H	F	Ens.
Agriculteurs	10,5	8,2	5,4	8,8	9,3	7,6	10,1	3,3	9,8	9,3	9,0	9,6	9,3
Salariés agr.	1,1	1,1	0,5	1,1	1,0	1,1	1,3	0,5	0,7	0,8	1,0	0,8	0,9
Patrons ind. et comm.	8,4	10,0	10,2	12,1	9,3	15,9	13,9	7,9	8,0	9,1	9,6	8,8	9,2
Prof. lib. Cadres sup.	9,3	16,5	13,1	15,1	11,3	13,4	40,6	19,2	12,6	13,4	10,8	13,5	12,3
Cadres moyens	15,8	20,2	19,3	18,4	17,1	11,6	17,7	29,4	17,3	17,0	16,4	17,7	17,1
Employés	21,7	22,8	22,6	20,9	21,8	17,9	2,5	18,7	21,5	20,6	21,3	21,3	21,2
Ouvriers	23,2	10,7	13,1	11,6	19,0	20,4	2,5	6,1	16,8	16,6	20,5	15,5	17,9
Autres	10,0	10,5	15,8	12,0	11,2	12,1	11,4	14,9	13,3	13,2	11,4	12,8	12,1
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	3757	570	896	734	5957	700	79	214	4413	5406	5567	5796	11363

Globalement, les spécialités concurrentes apparaissent légèrement plus "démocratiques" que les formations spécifiques mais des nuances sont à relever en fonction du sexe et du secteur.

Comme dans le cas des I.U.T., les spécialités secondaires concurrencées attirent une proportion plus importante de fils des catégories modestes, alors que les filles de cette catégorie fréquentent plus volontiers les spécialités tertiaires spécifiques. Et de même les fils des membres des professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens sont proportionnellement plus représentés au sein du secteur tertiaire notamment spécifique que les fils d'ouvriers. Les filles issues des catégories aisées ont quant à elles un comportement assez spécifique, se dirigeant souvent vers des formations secondaires.

Sans donc mener une analyse détaillée, il apparaît donc que les établissements d'enseignement supérieur court - hormis les classes privées - n'attirent pas des populations fortement discriminées du point de vue social. En outre, celles-ci semblent se répartir grossièrement de la même manière au sein des diverses spécialités.

Il apparaît donc que les diverses critères analysés tracent des segmentations multiformes au sein de la population du système d'enseignement supérieur court, segmentations qu'il n'est pas toujours facile d'appréhender, vu le nombre important de dimensions à prendre en compte simultanément (il aurait été intéressant de soumettre ces différentes données à une analyse des correspondances afin d'en dégager plus aisément les traits saillants ; la lourdeur de la procédure ne nous a pas permis d'utiliser cette technique ici).

Cependant, si il est vrai que les populations des I.U.T. et des S.T.S. connaissent certaines différences, il n'en reste pas moins que la population de l'E.S.C. s'oppose dans son ensemble à la population universitaire traditionnelle, tant de par l'origine sociale que par l'origine scolaire (on dénombre environ 7 % de bacheliers techniciens à l'Université).

En conclusion, nous pouvons dire que c'est malgré tout l'origine scolaire qui semble opposer le plus les deux populations analysées, les S.T.S. accueillant proportionnellement plus de bacheliers techniciens. Néanmoins, il apparaît possible de distinguer deux sous-populations : celle des I.U.T. et des spécialités concurrentes et secondaires spécifiques des S.T.S. d'une part et d'autre part celle des spécialités tertiaires spécifiques des S.T.S. (qui comptent plus de filles, plus de baccalauréats généraux, et qui ont une origine sociale -de par l'importance du secteur privé- plus favorisée). Néanmoins, la population du secteur privé semble posséder, quelque soit la filière, des caractéristiques qu'il s'agira de prendre en compte.

L'enseignement supérieur court apparaît donc à la fois homogène (par rapport au reste de l'enseignement supérieur) et diversifié. Il nous faut donc maintenant essayer de tirer un bilan de l'étude de ces diverses caractéristiques, en tentant de voir en quoi elles peuvent être utiles dans l'analyse de l'évolution de l'E.S.C. au cours de ces dernières années.

### SECTION III - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES FLUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT

Nous avons démontré -1- que les S.T.S., contrairement à la volonté des pouvoirs publics, ont connu une vigoureuse croissance, y compris en ce qui concerne les spécialités concurrentes, depuis 1969 et -2- que cette croissance ne pouvait s'expliquer totalement ni par des raisons de meilleure répartition géographique de la structure d'offre ni par des raisons ayant trait aux caractéristiques de la demande. Les pouvoirs publics ont donc abandonné leur doctrine initiale concernant le développement des I.U.T. et la fermeture corrélative des classes de T.S. concurrentes. Il s'agit maintenant d'essayer de comprendre les raisons de ce phénomène.

Nous ne procéderons pas à l'analyse du système éducatif en tant que système de production de qualifications, mais nous le considérerons dans son "autonomie relative", rappelant ainsi l'idée de HALBWACHS<sup>1</sup> selon laquelle *"les organes de l'enseignement sont, à chaque époque, en rapport avec les autres institutions du corps social, avec les coutumes et les croyances, avec les grands courants d'idées. Mais ils ont aussi une vie propre, une évolution qui est relativement autonome, au cours de laquelle ils conservent bien des traits de leur structure ancienne. Ils se défendent quelquefois contre les influences qui s'exercent sur eux du dehors, en s'appuyant sur leur passé"*.

## I - PREVISIONS ET RESULTATS

Si le "dérapage" qui ont connu les I.U.T. dès leur création a fait déjà l'objet de plusieurs analyses, cf par exemple BOUDON CIBOIS LAGNEAU (1975) et MILLOT-ORIVEL (1976), il apparaît néanmoins nécessaire de le rappeler, à la lumière de quelques années supplémentaires. Nous allons donc tout d'abord considérer les prévisions initiales des différents Plans, puis nous analyserons leur réalisation.

### 1) La prévision des effectifs

#### a) *Le IVème Plan (1962-1965)*

Si ce Plan avait considéré d'une part les besoins de recrutement au niveau III -rapport de la Commission Main d'oeuvre p.140- et d'autre part la croissance brutale des effectifs de l'enseignement supérieur -rapport général de la Commission de l'Equi- pement scolaire, universitaire et sportif p.64 et suivantes- il n'avait pas donné de prévisions concernant le niveau III, constitué à l'époque des S.T.S. puisque les I.U.T. n'avaient pas encore vu le jour.

---

<sup>1</sup> Introduction à DURKHEIM (1969)

*b) Le V ème Plan (1966-1970)*

Les prévisions de ce Plan ont été élaborées au moment même de la mise en place des I.U.T., ce qui explique que la Commission de l'Equipement scolaire, universitaire et sportif -p.40 de son rapport général- souligne, en ce qui concerne les effectifs des I.U.T., leur caractère forfaitaire. Cependant, compte tenu d'une part que la durée des études plus faible dans les I.U.T. que dans les facultés et d'autre part du fait qu'il n'était pas envisagé de créer des I.U.T. en médecine et en pharmacie, ce Plan envisageait que les effectifs globaux des disciplines juridique, littéraire et scientifique se répartiraient à raison de 75 % pour les facultés et 25 % pour les I.U.T. Mais la Commission insistait sur le "caractère tout à fait théorique de ces pourcentages, qui ne sauraient donc être comme un objectif à atteindre en toute hypothèse". Le chiffrage de ces prévisions conduisait à une population des I.U.T. évaluée à 167 710 étudiants en 1972.

Le rapport d'exécution du Vème Plan, de 1969, notait d'ailleurs rapidement le caractère quelque peu optimiste de ces prévisions -p.16-.

*"En 1967-68 les I.U.T. n'ont accueilli que 5 379 étudiants soit à peine un peu plus de 1 % du total de référence. Même si on ajoute à leur nombre celui des élèves des classes de techniciens supérieurs et des écoles normales on arrive seulement à un pourcentage de 7,9 % qui reste donc notablement inférieur à l'objectif du Plan".*

Mais la Commission expliquait en grande partie ce résultat par le retard pris dans l'exécution des constructions (pourcentage d'exécution de 68 % pour les I.U.T. secondaires et de 49,3 % pour les I.U.T. tertiaires).

54.000 C'est donc encore avoir une vision optimiste du phénomène puisque le document de travail du rapport préliminaire de la Commission de l'Education sur l'éducation dans les grandes options du VIème Plan faisait remarquer -p.40- qu'"en ce qui concerne les I.U.T., on constate que sur 51 000 places effectivement disponibles, il y a moins de 18 000 étudiants à la rentrée 1969-70... Le faible coefficient de remplissage a des causes connues tenant à la phase de démarrage, et d'autres qui appellent une analyse. Mais l'évolution tendancielle exclut que l'on approche même de loin les prévisions extrêmement volontaristes du Vème Plan (167 000 étudiants à la rentrée 1972-73)".

c) Le VIème Plan (1971-1975)

Tout d'abord, il est à noter que celui-ci prévoyait le maintien des classes de techniciens supérieurs, accompagné d'un maintien de leurs effectifs (26 000 en 1970-71 dont 20 400 dans l'enseignement public). Rappelons que ceux-ci auront connue une croissance globale de 72 % sur la période du Plan.

Tenant compte des besoins de recrutement au niveau III établis par l'I.N.S.E.E., la Commission a évalué une fourchette des effectifs des I.U.T. qui devait se situer entre 67 000 et 105 000 individus.

Le seuil minimal apparaissait pouvoir être atteint facilement grâce aux flux prévus de baccalauréats généraux et de techniciens. Comme le remarque la Commission, il suffisait de remplir les places d'I.U.T. disponibles à l'époque (56 400) en les complétant en région parisienne de sorte qu'elle dispose du même nombre de places d'I.U.T. par rapport à la population totale que le reste du territoire.

L'hypothèse haute apparaissait par contre très volontariste. La Commission a donc retenu une hypothèse médiane qui aboutissait à un effectif de 80 000 individus. Mais la Commission soulignait que quelque soit l'hypothèse retenue, elle impliquait une politique des I.U.T.

Dès 1972, A.G. DELION, dans le premier rapport d'exécution du VIème Plan dans le domaine de l'éducation, soulignait que si cette politique, fondée sur une diminution de la sélection à l'entrée<sup>1</sup> et une meilleure information, ne portait pas ses fruits -p.32- *"L'objectif médian du VIème Plan (80 000 étudiants à la rentrée 1975-76) ne serait pas atteint, ni même probablement l'hypothèse basse (67 500), et les argumentations prévues des capacités d'accueil perdraient leur justification, sauf pour assurer une meilleure répartition de la carte géographique des I.U.T."*

Le deuxième rapport d'exécution du VIème Plan qu'à présenté A.G. DELION en 1973 prolongeait cette réflexion -p.34- *"Malgré la priorité donnée aux I.U.T. et dont témoignent tous ces efforts financiers, leur recrutement ne progresse qu'à un rythme jusqu'ici très insuffisant, qui ne permettrait pas, si il se poursuivait, d'atteindre même l'hypothèse basse très raisonnablement volontariste inscrite au VIème Plan pour 1975-76 (24 400 en 1970-71, 32 200 en 1971-72, 35 600 en 1972-73 pour 67 000 au minimum souhaité en 1975-76)"*.

Ce même rapport notait la persistance des classes de T.S. et appelait la constitution d'un groupe de travail chargé d'analyser cet état de fait, groupe de travail que nous avons évoqué précédemment.

---

<sup>1</sup> Cf infra

d) *Le VIIème Plan (1976-1980)*

La Commission Education et Formation, dans son rapport général, -p.77-, signait l'abandon de la politique qui avait été celle des Pouvoirs Publics depuis 1965. En effet, comme nous le soulignons p.44, elle annonce le risque de déséquilibre dans le sens d'une insuffisance potentielle de l'offre d'emplois par rapport à la demande. Nous aurons l'occasion d'aborder ce problème au chapitre III. Retenons simplement que l'hypothèse retenue en ce qui concerne le nombre d'étudiants accueillis en I.U.T. en 1980 se situe entre 50 000 et 60 000. Il est à noter que le seuil maximal de cette hypothèse (60 000) est inférieur au seuil minimal retenu par la Commission Education du VIIème Plan (67 000).

2) L'évolution de la situation de l'E.S.C.

Le tableau synoptique suivant résume les prévisions des Vème et VIème Plans et les réalisations.

PREVISIONS ET REALISATIONS DES Ve ET VIe PLANS  
(Métropole)

	Vème PLAN	VIème PLAN
Effectifs I.U.T. prévus	167 000 en 1972	67 000 - 105 000 Médiane 80 000 en 1975-76
Effectifs réels	35 442 en 72-73	43 336
Effectifs S.T.S. prévus	0 (?)	20 000
Effectifs réels	32 189	46 216
Total E.S.C. prévu	167 000	100 000
Total E.S.C. réel	67 611	89 552
Taux de réalisation	40,5	89,6

Deux enseignements sont donc à tirer de ce tableau : les prévisions concernant les I.U.T. n'ont jamais été réalisées et l'amélioration du taux de réalisation du VIème Plan pour l'E.S.C. dans son ensemble est due à la croissance imprévue des classes de T.S.

Cependant, il est indéniable qu'on ne peut parler d'échec total de l'enseignement supérieur court, comme le font BOUDON, CIBOIS, LAGNEAU (1975), se fondant sur des statistiques de l'O.C.D.E. inadaptées au cas français qui révèlent qu'entre 1965-66 et 1969-70 le taux d'accroissement des effectifs a été plus élevé dans l'enseignement long que dans l'enseignement court.

En effet, le taux de croissance des effectifs universitaires (hors E.S.C.) a été de 93,8 % entre 1965 et 1975 et de 20,5 % entre 1970 et 1975. Pour les mêmes périodes, l'E.S.C. technique à quant à lui crû respectivement de 247,7 % et de 74,8 %.

C'est ainsi que la part de l'enseignement supérieur court dans le total universités et E.S.C. est croissante depuis le début des années 1960. Celle-ci est passée de 3,6 % en 1959-60 à 6,1 % en 1965-66, à 6,8 % en 1969-70, à 10,4 % en 1975-76.

Et si il est vrai que le secteur privé, au sein des classes de T.S., a contribué largement à la croissance entre 1969 et 1975, il faut rappeler néanmoins qu'il représentait 32 % du total de la population des S.T.S. en 1965 et qu'il en représente 31 % en 1976, après avoir connu une décroissance de 1966 à 1969. Le rôle des S.T.S. publiques dans la croissance de l'enseignement supérieur court est donc indéniable. Il nous reste maintenant à essayer d'expliquer cette évolution.

## II - TENTATIVE D'EXPLICATION DE L'EVOLUTION DES FLUX AU SEIN DE L'E.S.C.

Nous avons essayé de montrer qu'on ne pouvait pas analyser la situation des I.U.T. et corrélativement la réussite-échec de la politique des Pouvoirs Publics à leur égard sans prendre en compte l'autre composante de l'enseignement supérieur court, à savoir les classes de techniciens supérieurs. D'ailleurs, pour avoir une vue générale du phénomène, il faut aussi considérer la situation des I.U.T. par rapport à l'ensemble de l'enseignement universitaire. C'est pourquoi nous analyserons dans un premier temps les raisons qui peuvent expliquer le maintien des classes de T.S., du point de vue de l'organisation interne du système d'enseignement puis nous prendrons en compte le comportement de la demande, c'est-à-dire des étudiants.

### 1) Les réactions de l'institution scolaire

Il est indéniable, si l'on considère l'évolution des effectifs et du système de formation, qu'il y a eu un revirement de la politique des Pouvoirs Publics. Nous pensons qu'au niveau de l'institution scolaire, deux facteurs sont à considérer : d'une part, les coûts respectifs des deux secteurs de l'E.S.C. et d'autre part, les réactions du corps enseignant. En outre, il nous faudra analyser le comportement spécifique du système d'enseignement privé, dont les effectifs ont connu un retournement de tendance remarquable.

Les calculs de coûts se révèlent difficiles à effectuer car les données relatives aux S.T.S. et aux I.U.T. sont souvent regroupées soit avec celles de l'enseignement secondaire pour le premier secteur soit avec celles de l'enseignement supérieur pour le second.

En ce qui concerne les coûts d'investissement, si il est certain que la construction des I.U.T. a représenté une dépense importante, un milliard de francs entre 1966 et 1972 selon O.GUICHARD -cf CAPELLE (1974) p.144-, sans commune mesure avec celle de la construction des S.T.S., qui sont implantées au sein des lycées techniques, ce coût ne doit pas être considéré dans notre analyse. En effet, le taux de remplissage est encore loin d'avoir atteint son maximum. Pour l'année scolaire 1975-76, on dénombrait 266 départements pour 43 336 individus, ce qui représentait 163 individus en moyenne par département. Or les départements sont conçus pour pouvoir accueillir 300 individus ; les places libres sont donc encore nombreuses. La seule remarque que nous puissions faire est que les coûts d'investissement ont peut-être dissuadé les Pouvoirs Publics d'étendre géographiquement les I.U.T. aux zones où nous avons montré que les effectifs des S.T.S. pouvaient justifier l'ouverture de nouveaux départements. Le rapport de la Commission "Education" du VIème Pan évaluait en effet -p.119- à 25 379 F le coût de la place dans un département secondaire et à 13 931 F dans un département tertiaire. Ceci explique vraisemblablement que les Pouvoirs Publics aient, dans certains endroits, préféré laisser en place des classes de T.S. plutôt que d'implanter de nouveaux I.U.T.<sup>1</sup>

En ce qui concerne les autres situations, où les Pouvoirs Publics ont laissé les S.T.S. se développer, il est intéressant de considérer les coûts de fonctionnement. En effet, si ceux-ci se révèlent inférieurs pour les classes de T.S., les organes centraux peuvent avoir intérêt à laisser celles-ci canaliser une partie de la demande.

Comme nous le signalions précédemment, les données en ce domaine sont souvent éparses ou englobées dans des chapitres comptables généraux. En ce qui concerne les classes de T.S., nous avons eu la chance de disposer d'un coût par élève de l'enseignement

<sup>1</sup> Les circulaires ministérielles concernant l'ouverture de nouvelles sections de techniciens supérieurs sont significatives à cet égard. Elles comportent en effet rituellement la précision qu'"aucun poste, ni crédits supplémentaires ne pourront être accordés à l'Académie pour le fonctionnement des sections créées".

public, publié dans un fascicule du Service central des Statistiques et des Sondages du Ministère de l'Education et du Secrétariat d'Etat aux universités<sup>1</sup>. Malheureusement, ce coût est calculé à la fois pour les élèves des classes de T.S. et des classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

COUT PAR ELEVE DES S.T.S.-C.P.G.E.  
(Constaté en 1975)

	Enseignement	Aide sociale	Total
STS - CPGE	7 647	1 283	8 930

Cependant, une note d'étude du même service<sup>2</sup> nous fournit les prix de revient annuel des élèves de ces deux types de formation, dépenses du personnel enseignant non comprises. Le prix variait en 1973 de 1089 à 1360 F pour les classes de T.S. et de 799 à 1389 F pour les classes préparatoires et ne semble donc pas différer sensiblement d'une formation à l'autre.

Ne disposant pas d'un tel indicateur pour les I.U.T., nous avons cherché à le construire. Pour ce faire, nous avons utilisé d'une part les documents présentant les budgets votés de 1975 à 1976 pour le calcul des coûts en personnel et des aides aux étudiants et d'autre part, en ce qui concerne les crédits de fonctionnement, qui ne sont pas distingués pour les I.U.T. dans ces documents, nous avons procédé à l'exploitation partielle d'une enquête que l'I.R.E.D.U. et le C.R.E.D.O.C. ont réalisé dans le cadre d'une Mission d'Information du Sénat.

Pour ce qui est des coûts en personnel, nous avons retenu la structure fournie par le document présentant le budget de 1976. Bien que ce soit le coût de l'année 1975 que nous recherchons, nous avons préféré choisir cette structure, qui est plus proche

<sup>1</sup> Evolution et situation du budget du Ministère de l'Education et du Secrétariat d'Etat aux Universités, Bourses et aides de l'Etat, année 1976.

<sup>2</sup> Enquête concernant les prix de revient annuel des élèves dans les établissements publics du second degré, Février 1975, Doc.N°4517.

de l'effectif réel qu'indique le document du Service central des Statistiques et des Sondages, "Le personnel enseignant, Nombre et répartition du personnel de l'enseignement public, année scolaire 1975-76"<sup>1</sup>. Cependant, l'effectif du personnel enseignant est inférieur dans le document budgétaire, 4585 personnes, à l'effectif réel, 4621 personnes. Nous aurons donc une estimation sous évaluée du coût.

Le document budgétaire de l'année 1975 indique l'indice moyen par catégorie moyenne et la valeur du point d'indice retenu pour les calculs. Là encore, ces données sont des données prévisionnelles, qui sous-estiment le coût réel.

En ce qui concerne l'évaluation des aides aux étudiants, nous avons retenu le montant des bourses affectées aux étudiants d'I.U.T. pour l'année 1975, indiqué dans le même document.

Les dépenses unitaires de fonctionnement ont donc été évaluées à partir de l'enquête précitée. Un questionnaire a été envoyé à chaque directeur d'I.U.T. au cours de l'année 1977, qui comportait, entre autres, des questions relatives pour l'année 1975-76, au nombre d'étudiants, au nombre d'heures complémentaires affectées et à la subvention de fonctionnement -chapitre 36-11,-perçue. Les questionnaires retournés concernent 53 I.U.T., soit 80 % de l'ensemble, et un effectif de 35 767 étudiants, soit 83 % de la population de l'année 1975-76. Nous pouvons donc accorder une certaine fiabilité aux renseignements collectés.

Nous présentons ces diverses données dans le tableau suivant :

---

<sup>1</sup> Nous n'avons pu utiliser ce document pour nos calculs car la structure du personnel est moins détaillée que celle fournie par le document budgétaire.

ELEMENTS DU CALCUL DU COUT PAR ETUDIANT  
DES I.U.T. EN 1975-76

		POPULATION DE REFERENCE	COUT/ ETUDIANT
DOCUMENT BUDGETAIRE			
Coût en personnel	221 762 730 F	43 336	5 117,29 F
Aides aux étudiants	34 489 200 F	43 336	795,86 F
Enquête IREDU-CREDOC			
Subvention 36-11	70 334 440 F	35 767	1 966,46 F
Heures compl.	69 323 320 F	35 767	1 938,19 F
		TOTAL	9 817,80 F

Précisons que nous n'avons pas pris en compte le coût du bénéfice des oeuvres universitaires (chambres universitaires, accès au restaurant universitaire) auquel ont droit les étudiants des I.U.T. -au contraire de ceux des classes de T.S.- Compte tenu de ce fait et de la sous-évaluation volontaire que nous avons décidé, il apparaît donc que le coût d'un étudiant de S.T.S. est inférieur à celui d'un étudiant d'I.U.T. Cet élément a pu sans aucun doute jouer un rôle dans l'attitude des Pouvoirs Publics.

Si nous abandonnons maintenant le niveau central pour nous consacrer au niveau local, l'établissement d'enseignement, il nous faut considérer l'attitude du corps enseignant face à la réforme du système d'E.S.C. Si il est certain que les universitaires ont été dans leur grande majorité favorables à la création des I.U.T., cf QUERMONNE (1973), les réactions n'ont probablement pas été les mêmes en ce qui concerne les enseignants des lycées.

Malheureusement, à notre connaissance, aucune enquête n'a été effectuée à ce sujet. Ce qui est certain, c'est que le corps enseignant des lycées n'a certainement pas envisagé sous les meilleurs

auspices la disparition des classes de techniciens supérieurs.

La seule enquête menée auprès d'enseignants du secondaire est, à notre connaissance, celle de VINCENT (1967). Elle ne traite pas particulièrement des enseignants des classes post-baccalauréat mais permet de révéler cependant l'attirance des enseignants du secondaire pour l'enseignement supérieur. Le tableau suivant indique les réponses de ceux-ci à la question :

"Regrettez-vous de ne pas être dans l'enseignement supérieur ?"

ATTITUDE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE  
FACE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Oui, beaucoup	13 %	9 %	11 %
Oui, un peu	38	30	33
Non	46	59	54
Sans réponse	2	1	2
	(201)	(271)	(472)

Tiré de VINCENT (1967)p.156

Cette attirance pour l'enseignement supérieur, pouvait trouver une contrepartie dans les classes supérieures des lycées. En effet, la formation qui y est dispensée est plus théorique que dans les classes précédentes (ce qui explique que les enseignants agrégés et certifiés y soient nombreux. 67 % du corps enseignant des S.T.S. pour 34 % dans l'ensemble de l'enseignement du second degré) et offre des avantages sur le plan pécuniaire<sup>1</sup>.

Il est donc probable que le corps enseignant du secondaire ne s'est pas laissé déposséder des classes de T.S. sans réagir. Nous retrouvons là la notion d'"autonomie relative" du système d'enseignement, chère à BOURDIEU et PASSERON (1970), p.185 :

<sup>1</sup> Un collègue nous a rapporté qu'au cours d'une réunion de travail, une personnalité du monde enseignant a expliqué le maintien et le développement des classes de T.S. par une réaction des directeurs d'établissements. En effet, un directeur d'établissement en fin de carrière, pour gagner encore un échelon supplémentaire, comme unique ressource, l'ouverture d'une classe supérieure dans son lycée.

*"L'évolution de l'Ecole dépend non seulement de la force de résistance qu'elle peut opposer à l'évènement que de son pouvoir de sélectionner et de réinterpréter les hasards et les influences conformément à une logique dont les principes généraux sont donnés dès le moment où la fonction d'inculcation d'une culture héritée du passé est prise en charge par une institution spécialisée servie par un corps de spécialistes".*

Si les pressions du corps enseignant ne peuvent expliquer la totalité du phénomène, elles ont sans doute joué un rôle à ne pas négliger, surtout si l'on se souvient de l'influence des organisations comme le note VINCENT (1967) p.307 : *"Un "veto group" dont il est difficile d'affirmer qu'il prit des dispositions de pointe lorsque la seconde révolution industrielle remit en question l'humanisme traditionnel et imposa la substitution d'une éducation de masse au système aristocratique... Car le misonéisme de la majorité des professeurs paraît incontestable, qu'il s'agisse de l'enseignement de masse, des mass media ou de l'abandon du latin".* Et nous pourrions ajouter que ce misonéisme est d'autant plus vrai quand des intérêts financiers sont en jeu.

Le troisième élément important du comportement du système éducatif relève de l'attitude du système d'enseignement privé. Comme nous l'avons constaté au début de ce chapitre, c'est le secteur privé qui semble avoir subi le plus le contrecoup de la création des I.U.T. Néanmoins, à partir de 1970, il connaît un rétablissement assez spectaculaire, ses effectifs passant de 6 400 individus en 1970-71 à 17 031 à la rentrée scolaire 1977-78, sa part dans le total des S.T.S. passant de 24 % à 32 % pour les mêmes années lui permettant de retrouver ainsi la position qu'il occupait en 1965-66, avant la création des I.U.T.

Trois phénomènes nous semblent devoir expliquer le revirement de la tendance : un phénomène lié à un facteur institutionnel - la législation régissant ce secteur -, un phénomène lié au comportement des directeurs - probablement plus combatifs que leurs collègues du secteur public non soumis à la concurrence - et un phénomène lié au comportement de la demande - une fraction importante de la population étant attachée à l'existence du secteur privé.

La législation régissant le secteur privé lui a en effet donné les moyens de se développer. La Loi Debré du 31 décembre 1959 (modifiée récemment par la Loi Guerneur qui accorde des avantages supplémentaires au secteur privé) prévoit la coopération de l'enseignement privé avec l'enseignement public<sup>1</sup>. Mais cette coopération n'est pas obligatoire et les établissements privés peuvent "choisir la liberté" et rester sous le régime de coexistence antérieur.

Les formes de la coopération prévues par la Loi sont au nombre de trois : l'intégration, le contrat simple et le contrat d'association. L'intégration, qui permet à tout établissement privé de demander son intégration dans le cadre de l'enseignement public, a été peu utilisée. L'école reste pleinement privée, mais elle est subventionnée, et à ce titre, soumise à certaines obligations liées aux programmes et aux horaires.

La forme de contrat la plus répandue au niveau qui nous intéresse, est celle du contrat d'association. Ce contrat est en principe une intégration dans l'enseignement public mais limitée à la fois dans le temps, dans son objet et dans ses effets. Elle est réalisée par un contrat prévoyant une certaine durée mais renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat peut être demandé par tout établissement privé ouvert depuis cinq ans au moins. Les effets du contrat d'association sont ceux d'une intégration limitée. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé

---

<sup>1</sup> Nous empruntons la présentation de cette Loi à FOURRIER (1971), p. 174.

selon les règles et programmes de l'enseignement public. L'enseignement est en principe gratuit. L'Etat prend en charge les traitements versés au personnel, l'Etat ou les collectivités locales assurent les dépenses de matériel. L'enseignement est contrôlé par les autorités académiques et fait l'objet d'une notation pédagogique.

Ce cadre institutionnel a donc donné les moyens au secteur privé de se développer. En effet, il lui confère une souplesse que ne connaissent pas les établissements publics. Les directeurs du secteur public sont en effet tenus, lorsqu'ils désirent la création d'une nouvelle section dans leur établissement, d'adresser une demande circonstanciée au Rectorat de l'Académie qui la transmet avec avis au Ministère. Tel n'est pas le cas des directeurs d'établissements privés qui, si ils désirent la création d'une nouvelle section, ont juste à en informer les autorités académiques qui, après contrôle de l'organisation pédagogique, sont tenues de rémunérer les personnels.

Tous les établissements privés ne sont pas sous contrat et il existe, notamment dans les grandes agglomérations, un secteur totalement privé qui obéit à la loi du profit et de la concurrence. Ce dernier est donc particulièrement combatif afin d'attirer une clientèle importante mais les résultats aux examens sont souvent décevants, comme nous aurons l'occasion de le constater.

Le secteur privé a donc réagi dans son ensemble en créant et en développant les formations qui ne subissaient pas la concurrence des I.U.T. Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs du secteur privé par groupe de spécialités entre 1969 (première année pour lequel on dispose de statistiques détaillées) et 1975.

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SPECIALITE  
DU SECTEUR PRIVE (1969-1975)

	SPECIALITES SECOND.		SPECIALITES TERT.		TOTAL	% FILLES
	Concur.	Spécif.	Concur.	Spécif.		
1969	1509	307	1012	3586	6414	66
	23 %	5 %	16 %	56 %	100 %	
1975	2495	3405	518	7392	13810	72
	18 %	25 %	4 %	53 %	100 %	

La part des formations non concurrentes passe de 61 % à 78 % des effectifs. Il est à remarquer que les spécialités secondaires ne sont pas absentes de ce phénomène mais que les spécialités tertiaires conservent la prédominance. La proportion des filles augmente elle aussi au cours de la période. Il semble donc que le secteur privé se soit lancé dans l'ouverture de sections non concurrencées par les I.U.T. (profitant par là même de la création de nouveaux B.T.S. "Economie sociale et familiale" notamment), canalisant une partie de la demande nouvelle de scolarisation supérieure, particulièrement dans sa composante féminine.

Un dernier point à ajouter est que le secteur privé peut apparaître comme élément de stratégie de reconversion pour les milieux favorisés, comme l'indique l'enquête de BALLION (1977). Les enfants de ces milieux, en situation d'échec scolaire, ont en effet les moyens de fréquenter des établissements, notamment ceux qui ne sont pas sous contrats, qui sont moins exigeants à l'entrée afin de ne pas décourager la demande.

Ce sont d'ailleurs les réactions de cette dernière que nous allons analyser maintenant.

## 2) Les réactions des étudiants

Jusqu'à maintenant, nous avons laissé de côté l'aspect "demande" du phénomène pour nous consacrer uniquement à l'offre de formation. Il s'agit dorénavant d'analyser les réactions des étudiants face à la création des I.U.T. et de comprendre pourquoi, si on en juge par le nombre de places vacantes dans les établissements, ils s'en sont détournés.

A travers l'étude des comportements des étudiants, nous changeons quelque peu de problématique. En effet, jusqu'alors, nous avons considéré l'institution scolaire dans son autonomie. Dorénavant, nous devons progressivement introduire le marché du travail car l'étudiant circule du système éducatif au système de production ; il est l'input-output. En cela, ses choix sont plus étroitement dépendants du système de production car c'est avant tout lui qui sera sanctionné par ce système. Néanmoins, le caractère propre du système de formation peut guider son choix ; il peut en effet arbitrer entre la composante loisir et la composante investissement des études. Nous allons tout d'abord examiner ce problème, avant d'analyser en détail le comportement des étudiants face à l'E.S.C. en tant que système producteur de qualification, ce qui nous conduira logiquement au chapitre III et à l'étude de l'E.S.C. sous cet angle.

### *a) L'arbitrage consommation-investissement*

Nous ne procéderons pas à une discussion détaillée de cette notion. Nous renverrons à MILLOT-ORIVEL (1976) p.98-122, dont nous tirerons une partie de notre analyse. En effet, nous nous placerons d'emblée dans l'optique micro-économique de l'investisseur individuel.

L'individu a donc affaire à un bien, l'éducation, qui génère, en fonction de diverses caractéristiques, différents "produits". Ces produits prennent la forme, pour l'individu, des filières d'enseignements.

Ces filières offrent donc toutes une composante "investissement" et une composante "consommation". A la suite de SCHULTZ (1961), on peut supposer que les biens d'investissement sont ceux qui engendrent des satisfactions dans le futur, les biens de consommation procurant des satisfactions immédiates.

MILLOT-ORIVEL distinguent, dans une optique lancastérienne, six caractéristiques des études supérieures :

- 1 - Ressources pécuniaires présentes (aides publiques et privées),
- 2 - temps de loisir supérieur à celui des actifs,
- 3 - satisfactions intellectuelles et culturelles immédiates,
- 4 - culture et connaissances utilisables sur toute la vie,
- 5 - satisfactions externes dans la vie active,
- 6 - supplément de gains.

Les caractéristiques 1, 2 et 3 sont l'aspect consommation et les caractéristiques 4, 5 et 6 l'aspect investissement.

A partir d'une enquête budget-temps d'étudiants de diverses disciplines universitaires et de l'étude de LEVY GARBOUA et MINGAT (1974) sur les taux de rendements de celles-ci, les auteurs aboutissent à la classification suivante :

*"1) Les étudiants en médecine investissent massivement : leurs gains futurs sont très supérieurs à ceux des autres, mais en contrepartie, ils ont beaucoup moins de ressources présentes et d'heures de loisirs.*

*2) Les étudiants en droit et sciences économiques investissent moins et consomment davantage, à la fois en loisirs et en ressources pécuniaires.*

3) *Les étudiants en lettres et en sciences sont ceux qui investissent le moins et qui consomment le plus. Ils se différencient en ce que les littéraires préfèrent les loisirs aux ressources pécuniaires présentes et les scientifiques opèrent le choix inverse".*

Si l'on applique cette analyse à l'enseignement supérieur court, il est certain que celui-ci apparait avec une composante investissement primordiale. Les trente-quatre heures de cours par semaine, les trente-deux semaines de cours par an laissent peu de place à la composante "consommation", qui nécessite du temps, temps consacré avant tout aux études.

Dans l'enquête qu'ils ont menée auprès d'un échantillon d'étudiants d'I.U.T., LAGNEAU-NETTER-LORIEUX (1973), relèvent que la vie culturelle de ces étudiants semble très limitée. Environ un tiers seulement des effectifs lit au moins un ouvrage par mois, ouvrage souvent de caractère "romanesque" et d'abord facile. DOMENC et GILLY (1977) aboutissent aux mêmes conclusions -p.131- "*on ne les verra pas |les étudiants d'I.U.T.| dans les ciné-clubs, salles d'art et d'essai, théâtres et diverses manifestations culturelles ou politiques".*

La situation est probablement pire de ce point de vue en ce qui concerne la population des classes de T.S. En effet, ces étudiants ne bénéficient pas des oeuvres universitaires, à l'inverse des étudiants des I.U.T., et n'ont donc pas accès aux logements du campus, aux restaurants universitaires, à la vie universitaire avec ce qu'elle peut comporter d'aspects culturels.

Les Pouvoirs Publics, comme nous l'avons signalé pensaient que cette ségrégation à l'égard des classes de T.S. pouvaient entraver le développement de l'E.S.C. C'est pourquoi ils avaient décidé la création des I.U.T., intégrés au sein des universités.

De ce point de vue, on peut expliquer que les I.U.T. aient mordu sur la clientèle des S.T.S., notamment privées, plus que l'Université traditionnelle lors de leur création. En effet, il est indiscutable que l'Université n'a pas encore un recrutement parfaitement démocratique (où les catégories sociales seraient représentées proportionnellement à leur place dans la population) et que la conception de VEBLEN (1969) à propos de l'éducation-consommation puisse encore s'appliquer.

Ainsi, les couches moyennes et supérieures qui fréquentent traditionnellement l'Université en proportion importante se sont elles détournées d'un système qui leur offrait moins de possibilités de consommation et dont les débouchés avaient de fortes chances de se situer en dessous de leurs aspirations. Et ce n'est pas par hasard si les catégories modestes sont plus représentées à l'I.U.T., car leur patrimoine étant moins important, elles ne peuvent investir beaucoup dans des études supérieures et ont donc tendance à opter pour des études courtes, qui offrent en outre un risque d'échec moins grand que celui des autres filières.

Cette analyse ne prenait donc en compte que la "qualité de vie" offerte par le système d'E.S.C. Si elle ne peut expliquer l'ensemble du phénomène, elle ne doit pas être négligée, comme le font BOUDON-CIBOIS-LAGNEAU (1975) en privilégiant l'aspect investissement.

#### *b) Le choix de l'investissement optimal*

L'analyse la plus fouillée reste cependant cette étude et il nous semble bon d'en rappeler les grands traits.

Ces auteurs partent de la constatation évoquée précédemment de la croissance beaucoup plus faible que prévue de la population des Instituts Universitaires de Technologie et émettent deux hypothèses, celle du "bad bargain" -la mauvaise affaire- et celle du dilemme du prisonnier.

L'analyse de la situation des I.U.T. en France les conduit à rejeter la première hypothèse. En effet, d'une part les ressources des étudiants des I.U.T. semblent voisines de celles des autres étudiants de l'Université et d'autre part, il apparaît que les revenus des étudiants ayant emprunté la filière courte soient proches de ceux des étudiants ayant emprunté la filière longue jusqu'à la licence, tout en étant moins dispersés.

Pour expliquer que peu d'étudiants en définitive choisissent la filière courte, les auteurs mettent en avant un modèle où l'agrégation des utilités optimales individuelles correspond à une situation collective sous-optimale. En effet, si la moyenne des revenus anticipés est la même pour la filière longue et la filière courte et si les revenus anticipés de la filière longue sont dispersés alors que ceux de la filière courte sont tous égaux à la moyenne, alors les individus peuvent individuellement choisir la filière longue en pensant être peu nombreux à le faire et s'attribuer ainsi les revenus les plus élevés. Comme de nombreux individus tiennent le même raisonnement, un certain nombre va percevoir un revenu inférieur à la moyenne et donc inférieur à celui qu'il aurait perçu en choisissant la filière courte.

Les auteurs reconnaissent qu'il semble peu probable que chaque individu puisse calculer l'espérance mathématique de ses gains, sur laquelle repose le modèle mais néanmoins, ils estiment qu'il peut en avoir l'intuition.

*"En ce qui concerne les bénéfiques, il n'est pas irréaliste de considérer les étudiants comme avertis : ils savent que certains d'entre eux bénéficieront d'un statut social élevé si ils choisissent l'enseignement long mais que certains n'atteindront pas ce niveau. Ils savent que s'ils choisissent l'enseignement court ils ne peuvent attendre qu'un statut social moyen.*

*En ce qui concerne la probabilité de ces bénéfiques...elle se traduit subjectivement par l'assurance psychologique d'obtenir tel ou tel statut...*

... La somme des produits qui définit l'espérance mathématique se traduit sur le plan psychologique par une juxtaposition de situations plus ou moins probables".

Le modèle proposé est indiscutablement séduisant et rend certainement compte d'une partie de la réalité mais nous sommes cependant conduits à formuler plusieurs critiques<sup>1</sup>.

Nous en retiendrons principalement deux.

D'une part, les auteurs n'ont pas tenu compte de la persistance des classes de techniciens supérieurs. Le modèle ne comporte donc pas deux mais trois possibilités. En outre, il n'explique pas pourquoi les effectifs des S.T.S. ont crû alors que si l'on suit le même raisonnement, ils auraient dû au plus stagner. Cela nous conduit à penser que la population de l'E.S.C. et celle de l'Université traditionnelle ne sont pas parfaitement substituables.

Ce sera donc l'objet de notre seconde critique. En effet, il apparait quand même paradoxal que des sociologues abandonnent toute référence à leur discipline en utilisant l'homo economicus comme unique support théorique. Et c'est justement dans cette absence de prise en compte des caractéristiques de la population que les auteurs pourraient expliquer le phénomène.

En effet, nous avons montré que la population de l'E.S.C. et de l'Université avaient des caractéristiques propres. Le tableau suivant, tiré de LAMOURE-PAUL-VINEY (1977), résume la situation pour ce qui est de l'origine sociale.

APERCU DE LA FREQUENTATION SOCIALE DANS  
LE SUPERIEUR

	U.E.R.	NIVEAU III
Cadres supérieurs, prof. lib.	33 %	15 %
Ouvriers	14 %	23 %

<sup>1</sup> Une discussion autour de cet article a eu lieu à la Table Ronde "Education et Répartition" organisée par l'IREDU en 1975 (cf. IREDU 75)

Or, l'orientation pour des bacheliers ayant eu le même baccalauréat la même année diffère selon l'origine sociale. MINGAT (1977) présente l'orientation des bacheliers ayant tous eu le bac série C en 1974 : au sein de l'échantillon, 15,6 % des enfants d'ouvriers se dirigent vers l'I.U.T. contre 2,5 % des enfants issus du groupe "professions libérales et cadres supérieurs".

Ces orientations semblent d'ailleurs en accord avec les taux de réussite moyens par origine sociale et par discipline. De par l'analyse de ces taux, MINGAT conclut -p.378- que *"les enfants d'ouvriers sont contraints de choisir les disciplines les plus faciles (Lettres - I.U.T.) pour obtenir un taux comparable à celui des enfants de cadres supérieurs-professions libérales qui s'inscrivent pourtant globalement dans des disciplines plus difficile (et plus rentables) que la moyenne (Médecine). Ceci atteste que les enfants des catégories sociales favorisées ont un taux de substitution faible entre le rendement et le risque et qu'ils sont peu sensibles relativement à l'échec ou au redoublement (le présent ayant moins d'importance pour eux, ils peuvent s'autoriser des échecs, quitte à se réorienter pour suivre des filières plus "réalistes") pourvu qu'ils puissent anticiper un rendement élevé."*

Cette analyse de l'orientation et de la réussite peut aider à comprendre l'échec relatif des I.U.T. En effet, ceux-ci, du point de vue du système éducatif, s'étaient vus assigner deux objectifs : prélever une partie des effectifs de l'Université traditionnelle et faciliter l'accès à l'enseignement supérieur de catégories autrefois exclues.

Or, la population traditionnelle de l'Université reste en majorité issue de couches favorisées (les enfants d'industriels, professions libérales, cadres supérieurs et moyens représentent 60 % de la population de l'Université) qui sont peu disposées à fréquenter les I.U.T., en particulier en ce qui concerne les garçons, pour les raisons que l'on vient d'évoquer. En effet,

pour les enfants de ces catégories, l'I.U.T. peut apparaître comme un marché de dupes car ils sont certains de perdre leur statut d'origine alors que leurs probabilités de réussite sont bonnes à l'Université, qu'ils ont les moyens financiers d'envisager des stratégies de reconversion et qu'en dernier lieu leur origine sociale -cf JALLADE (1971)- les aidera au moment de l'insertion. Ceci est d'ailleurs surtout vrai pour les garçons, dont les contraintes institutionnelles à poursuivre des études sont importantes.

Donc, ce sont les catégories modestes qui alimentent l'E.S.C. En 1973-74, les enfants d'ouvriers qui sont entrés à l'Université se sont dirigés à 22,7 % vers les I.U.T. mais la représentation ouvrière à l'Université, bien que croissante, reste faible (12 % de l'effectif global en 1973-74). Et cette trop lente démocratisation explique elle aussi une partie de l'échec des I.U.T. En outre, les enfants de couches modestes peuvent être plus tentés par les classes de techniciens supérieurs. Si l'on se reporte aux chiffres des pages 67 & 70 l'on constate que les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 32 % de la population des I.U.T. et 38 % de celle des classes de T.S. publiques. Ceci peut s'expliquer en tenant compte du fait que les S.T.S. peuvent être situées dans l'établissement d'origine et qu'en conséquence, les enfants des couches modestes préfèrent y rester pour limiter le coût des études supérieures (rappelons nous que 32 % des élèves des classes de T.S. proviennent de l'établissement). L'importance plus grande des baccalauréats de techniciens au sein des classes de T.S. est à rapprocher aussi du même phénomène.

L'on peut donc expliquer l'échec, relatif toutefois, des I.U.T. en disant que cette nouvelle institution s'est en partie trouvée à la frontière des deux groupes de population (schématiquement catégories favorisées-catégories défavorisées). Or, pour des raisons multiples, ces deux groupes sont attirés respectivement par l'Université et par les classes de T.S. Pour réussir, les I.U.T.

auraient dû prélever sur le premier groupe, ce qui en l'état actuel, semble difficile et comme le second groupe est à la fois trop faible sur le plan numérique et attiré par une autre institution, ceux-ci étaient condamnés à ne pas atteindre leurs objectifs. Un phénomène intéressant à noter est la croissance des filles à l'I.U.T., qui sont souvent issues de milieux favorisés (cf LAGNEAU-NETTER-LORIEUX, 1973, qui observent que, dans le secteur tertiaire, 75 % des filles de leur échantillon proviennent de familles de cadres supérieurs, professions libérales et cadres moyens). L'on peut penser que l'accès de cette catégorie à l'Université est croissant au cours de ces dernières années<sup>1</sup> et que l'on doit le rapprocher de la croissance de la féminisation des I.U.T. En ce sens, les I.U.T. ont pu éviter un gonflement supplémentaire des filières littéraires de l'Universités, mais il semble qu'à l'heure actuelle, ce soit malgré tout leur impact le plus décisif.

Nous avons donc examiné quelles ont pu être les réactions du système éducatif face à la création des I.U.T. De nombreux facteurs s'entremêlent, juridiques, institutionnels, sociologiques..., et il apparaît donc que l'analyse de ce système révèle qu'il ne peut être considéré de façon monolithique tant au niveau de l'offre que de la demande d'enseignement. Cette notion est importante à considérer quand on analyse la problématique formation-emploi car la liaison ne peut être un passage rigoureux d'un système à l'autre, le système éducatif conservant une certaine marge d'autonomie qu'il doit à sa propre histoire. Cependant, il est aussi et surtout une instance sociale chargée de la production de qualifications et c'est donc cet aspect qui va maintenant focaliser notre attention.

---

<sup>1</sup> La proportion des étudiantes dans l'ensemble des effectifs universitaires passe de 40,5 % en 1960 à 45,8 % en 1971. Ces étudiantes choisissaient à 51,5 % les disciplines littéraires en 1971-72 contre 22,5 % des hommes.

### CHAPITRE III

#### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LA PRODUCTION DE QUALIFICATIONS

---

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes intéressés à l'E.S.C. en tant qu'instance partiellement autonome, et à son évolution liée à cette autonomie. Dorénavant, nous voudrions mener son analyse en considérant sa fonction de production de qualifications, afin de mettre en lumière les particularités de chacun des deux secteurs, I.U.T. et S.T.S. Seront donc prises en compte les différentes étapes du processus de production. Dans une première section, nous nous placerons à l'intérieur du système éducatif, en étudiant les programmes d'enseignement d'une part et la sélection aux divers niveaux - à l'entrée, en cours d'études, à la sortie - d'autre part. La seconde section sera consacrée aux relations existant entre le système éducatif et le système de production ; l'insertion respective des "produits" des deux secteurs sera donc tout d'abord analysée puis nous réfléchirons sur la place de l'enseignement supérieur court dans l'ensemble du système éducatif.

#### SECTION I - LA FORMATION AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

Cette analyse sera donc décomposée en deux étapes : dans un premier temps, nous étudierons les programmes d'enseignement de spécialités voisines des deux secteurs, afin d'en dégager les similitudes et les divergences. Puis nous comparerons les processus de sélection, à partir du cheminement de différentes cohortes.

## I - LA STRUCTURE DE LA FORMATION

L'idée de départ a trait à la spécialisation respective des deux filières. En effet, les classes de techniciens supérieurs sont réputées pour la spécialisation de leur formation, ce qui a d'ailleurs été mis en avant, comme nous l'avons vu, pour justifier la création des I.U.T.

Cette spécialisation apparaît d'abord au niveau des options offertes aux étudiants. Si nous considérons les dix groupes de brevets de techniciens supérieurs à partir desquels nous avons construit les spécialités concurrentes, nous pouvons décompter vingt-neuf options offertes alors que pour les mêmes spécialités, les I.U.T. proposent vingt-deux formations. La différence la plus notable se situe au niveau de la mécanique, les S.T.S. offrant neuf options et les I.U.T. une seule. Cependant pour certaines spécialités comme la biologie ou les techniques financières et comptables, l'avantage va plutôt aux I.U.T. (six contre neuf et une contre quatre).

Ce premier tour d'horizon permet donc certes de noter la spécialisation plus poussée des S.T.S. mais l'écart n'apparaît cependant pas gigantesque entre celles-ci et les I.U.T.

Il nous faut maintenant préciser l'analyse en examinant les programmes d'enseignement de spécialités identiques. Il était bien entendu hors de question de passer en revue l'ensemble des spécialités. Nous avons donc choisi d'analyser les programmes d'une spécialité secondaire - biologie appliquée - et d'une spécialité tertiaire - gestion des entreprises et des administrations -, ces deux spécialités étant d'ailleurs celles que nous avons sélectionnées pour l'analyse détaillée des modalités d'insertion.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. infra.

Ne désirant pas faire oeuvre de spécialiste en pédagogie, nous aimerions surtout montrer dans quelle mesure les formations peuvent différer, principalement au niveau de la structure des enseignements et accessoirement au niveau de leur contenu.

- Les horaires de la spécialité "biologie appliquée".

Tout d'abord, il est à noter que la formation n'est pas dispensée de la même manière au sein des deux filières. En I.U.T., la première année est commune à toutes les options, celles-ci n'étant introduites qu'au début de la seconde année ; nous étudierons donc les programmes de première année puis ceux de l'option "analyses biologiques et biochimiques". Cette option correspond à deux options différentes pour les classes de S.T.S. conduisant au B.T.S. d'Analyses biologiques et à celui de Biochimie, ces deux options étant quant à elles distinguées dès la première année d'enseignement.

MATIERE	Cours	T.D.	T.P.	Total	%
Expression française		2		2	5,88
Langue vivante		2		2	5,88
Maths	1	1		2	5,88
Physique	1	1	1,5	3,5	10,30
Chimie	1,5	1,5	3	6	17,65
Biochimie	1,5		3	4,5	13,23
Biologie	3		6	9	26,47
Microbiologie	1		4	5	14,71
TOTAL	9	7,5	17,5	34	100
Dont ens. général	3,5	7,5	4,5	15,5	45,59
" ens. profess.	5,5	0	13	18,5	54,41

MATIERE	Cours	T.D.	T.P.	Total	%
Législation et organisation		1		1	3,03
Langue vivante		1		1	3,03
Dessin et technique de reproduction			1	1	3,03
Biochimie des fonctions	3	1	6	10	30,30
Microbiologie	1,5	0,5	3,75	5,75	17,42
Parasitologie	1	0,5	1,25	2,75	8,33
Immunologie - sérologie	1	0,5	1,5	3	9,09
Hématologie	1	0,5	2	3,5	10,61
Pharmacodynamie et toxicologie	1	0,5	3	4,5	13,64
Histologie			0,5	0,5	1,52
TOTAL *	8,5	5,5	19	33	100
Dont ens. général	0	2	0	2	6,06
" ens. profess.	8,5	3,5	19	31	93,94

\* Plus 120 h. de stage.

HORAIRES DU DEPARTEMENT "BIOLOGIE APPLIQUEE"  
1ère ANNEE.

HORAIRES DE L'OPTION I.U.T. "ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES"

HORAIRES DU B.T.S. "ANALYSES BIOLOGIQUES"  
1ère ANNEE

 HORAIRES DU B.T.S. "BIOCHIMIE"  
1ère ANNEE

MATIERES	Cours	TD	TP	TOTAL
Français & législation	1	1		2 6,25
Langues	0	1		1 3,13
Mathématiques	1	1		2 6,25
Physique	2		1	3 9,38
Chimie	3			3 9,38
Biochimie	2		5	7 21,86
Biologie				
Physiologie	2			2 6,25
Microbiologie	2		4	6 18,75
Immunologie	1		1	2 6,25
Hématologie	1		3	4 12,50
TOTAL	15	3	14	32 100
<i>Dont ens.général</i>	7	3	1	11 34,38
<i>" ens.profes.</i>	8		13	21 65,62

MATIERES	Cours	TD	TP	TOTAL
Français & législation	1	1		2 6,25
Langue vivante	0	1		1 3,13
Mathématiques	1	1		2 6,25
Physique	2		1	3 9,38
Chimie	3			3 9,38
Biochimie	2			2 6,25
Analyse chimique et biochimique			5	5 15,62
Montage d'appareils				
Biologie				
Physiologie	2			2 6,25
Microbiologie	2		4	6 18,75
Immunologie	1		1	2 6,25
Hématologie	1		3	4 12,50
TOTAL	15	3	14	32 100,1
<i>Dont ens.général</i>	7	3	1	11 34,38
<i>" ens.profes.</i>	8		13	21 65,62

 HORAIRES DU B.T.S. "ANALYSES BIOLOGIQUES"  
2ème ANNEE

 HORAIRES DU B.T.S. "BIOCHIMIE"  
2ème ANNEE

MATIERES	Cours	TD	TP	TOTAL
Français & législation		1	1	3,13
Langues		1	1	3,13
Mathématiques		1	1	3,13
Biochimie	3		5,5	8,5 26,56
Physiologie	0,5		0,5	1 3,13
Microbiologie	2		6,5	8,5 26,56
Immunologie	0,5		1	1,5 4,69
Hématologie	2		4	6 18,8
Parasitologie			2	2 6,25
Mycologie			0,5	0,5 1,56
Virologie			0,5	0,5 1,56
Histologie, Cytologie			0,5	0,5 1,56
TOTAL	8	3	21	32 100
<i>Dont ens.général</i>	0	3	0	3 9,38
<i>" ens.profes.</i>	8		21	29 90,62

MATIERES	Cours	TD	TP	TOTAL
Français & législation		1	1	3,13
Langue vivante		1		1
Mathématiques	1	1		2 6,25
Physique	1	1	1	3 9,38
Chimie	1	1		2 6,25
Biochimie	3	1		4 12,5
Analyse chimique et biochimique			10	10 31,23
Montage d'appareils			1	1 3,13
Biologie				
Physiologie	1		1	2 6,25
Microbiologie	2		4	6 18,75
Immunologie				
Hématologie				
TOTAL	9	6	17	32 100
<i>Dont ens.général</i>	3	5	1	9 28,13
<i>" ens.profes.</i>	6	1	16	23 71,87

Nous pouvons tout d'abord mener l'analyse globale pour les deux filières. La structure des enseignements prend la même forme : un groupe de matières générales (français, langues, maths, physique, chimie) et un groupe de matières professionnelles, répartis en cours, travaux dirigés et travaux pratiques. Notons au passage que le nombre d'heures de cours hebdomadaires est plus important pour l'I.U.T. (pour un nombre de semaines identiques pour les deux filières : 32) et qu'un stage est prévu explicitement pour celui-ci en deuxième année, à l'inverse des classes de T.S.

L'organisation de la scolarité à l'I.U.T. a pour conséquence que les enseignements généraux sont concentrés sur la première année. Mais si nous raisonnons sur l'ensemble des deux années, nous nous apercevons que ces enseignements représentent 26,12 % du total des enseignements dispensés à l'I.U.T. alors que leur proportion est de 26,6 % en moyenne pour les deux options de S.T.S. On ne peut donc parler à ce niveau d'une plus grande spécialisation de ces dernières. D'ailleurs, sans entrer dans le détail des différents programmes, il apparaît que ceux-ci sont sensiblement les mêmes en première année pour les trois options considérées. Nous nous trouvons ici en désaccord avec DOMENC et GILLY (1977) qui, reprenant le discours habituel à propos de la formation au sein des deux secteurs, affirment, -p.83- que *"Les programmes des I.U.T. se caractérisent aussi par la part importante qui est donnée à la formation théorique : mathématiques, sciences physiques. Ce point différencie nettement les I.U.T. des classes de techniciens supérieurs des lycées."*

La spécialisation des classes de T.S. apparaît un peu plus quand on considère les enseignements professionnels. En effet, ceux-ci sont définis de manière assez globale pour la première année d'I.U.T., alors qu'ils se spécialisent dès la première année en S.T.S., mais de manière identique pour les deux sections.

Au niveau de la seconde année, il apparaît que globalement, ce sont à peu près les mêmes enseignements qui sont dispensés. Il existe effectivement des variations au niveau de l'horaire accordé à chaque matière et du contenu des enseignements, mais celles-ci semblent limitées.

Le point important qui se dégage donc de cette analyse des horaires de formations équivalentes des deux secteurs est que l'idée répandue selon laquelle les I.U.T. accorderaient plus de place à la formation générale que les S.T.S. semble injustifiée. Tant du point de vue de la structure des enseignements que de leur contenu, les S.T.S. n'apparaissent guère plus spécialisées que les I.U.T. Cette spécialisation, pour les spécialités étudiées ici, semble se fonder uniquement sur des modifications limitées de la pondération accordée à chaque matière.

Nous pouvons tenter de vérifier cette hypothèse pour une autre spécialité, celle de "techniques financières et comptables".

- Les horaires de la spécialité "techniques financières et comptables"

Cette spécialité est représentée au sein des classes de T.S. par les classes préparant au B.T.S. de "comptabilité et gestion d'entreprise". En ce qui concerne les I.U.T., elle est représentée par l'option "finance-comptabilité" du département "gestion des entreprises et des administrations".

Pour cette spécialité aussi, les deux filières semblent promouvoir deux formations assez voisines, qui reposent en grande partie sur les mêmes enseignements. Comme les matières de "biologie appliquée", celles-ci se scindent en deux groupes, disciplines générales et disciplines professionnelles.

HORAIRES DE L'OPTION "FINANCES-COMPTABILITE"  
DEPARTEMENT G.E.A. (I.U.T.)

MATIERES	PREMIERE ANNEE					DEUXIEME ANNEE				
	Cours	TD	TP	TOTAL	%	Cours	TD	TP	TOTAL	%
Techniques d'expression		2		2	6,56		2		2	7,27
Langue étrangère		2	1	3	9,84		1 $\frac{1}{3}$	2 $\frac{2}{3}$	2	7,27
Mathématiques et statistiques appliquées	2	2		4	13,11	1	1		2	7,27
Economie générale	2	1,5		3,5	11,47	1	1		2	7,27
Psychologie	1	1		2	6,56		1		1	3,64
Enseignements juridiques généraux	0,5	1,5		2	6,56					
Economie d'entreprise	1	1,5		2,5	8,20	1	1,5		2,5	9,09
Techniques comptables et budgétaires	2	5		7	22,94	1,5	4,5		6	21,83
Informatique de gestion	0,5	1,5		2	6,56	1	2,5		3,5	12,73
Droit des affaires						1	2		3	10,91
Fiscalité						0,5	1,5		2	7,27
Adaptations locales	1,5			1,5	4,92	1,5			1,5	5,45
Adapta. baccalauréat		1		1	3,28					
<b>TOTAL</b>	<b>10,5</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>30,5</b>	<b>100</b>	<b>8,5</b>	<b>18<math>\frac{1}{3}</math></b>	<b>2<math>\frac{2}{3}</math></b>	<b>27,5</b>	<b>100</b>
<i>Dont enseignement général</i>	<i>5,5</i>	<i>11</i>	<i>1</i>	<i>17,5</i>	<i>57,38</i>	<i>2</i>	<i>6<math>\frac{1}{3}</math></i>	<i>2<math>\frac{2}{3}</math></i>	<i>9</i>	<i>32,7</i>
<i>Dont enseignement professionnel</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>42,62</i>	<i>6,5</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>16,5</i>	<i>67,3</i>

HORAIRES DES CLASSES PREPARANT AU B.T.S. "COMPTABILITE ET GESTION  
D'ENTREPRISE".

MATIERES	PREMIERE ANNEE					DEUXIEME ANNEE				
	Cours	TD	TP	TOTAL	%	Cours	TD	TP	TOTAL	%
Etudes de formation générale et des moyens d'expression	2	1		3	9,38	2	1		3	9,68
Langue vivante	1	1		2	6,25	1	1		2	6,45
Economie générale	2			2	6,25	2			2	6,45
Mathématiques et statist. appliquées	3			3	9,38	3			3	9,68
Droit civil, droit public droit commercial, droit fiscal, droit du travail	5			5	15,61	4			4	12,90
Economie et organisation des entreprises	2	1		3	9,38	2			2	6,45
Comptabilité	6			6	18,75	5			5	16,13
Traitement de l'information appliqué à la comptabilité et à la gestion	4			4	12,50	3			3	9,68
Bureau comptable		4		4	12,50		7		7	22,58
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>7</b>		<b>32</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>9</b>		<b>31</b>	<b>100</b>
<i>Dont enseign. général</i>	<i>11</i>	<i>2</i>		<i>13</i>	<i>40,63</i>	<i>10</i>	<i>2</i>		<i>12</i>	<i>38,71</i>
<i>Dont enseign. profes.</i>	<i>14</i>	<i>5</i>		<i>19</i>	<i>59,37</i>	<i>12</i>	<i>7</i>		<i>19</i>	<i>61,29</i>

L'analyse de l'importance respective de ces deux ensembles révèle que la formation générale est plus développée à l'I.U.T. en ce qui concerne la première année, mais que l'inverse se produit au niveau de la seconde année. Au total, sur l'ensemble des deux années, les enseignements généraux occupent 45,7 % de l'horaire de l'I.U.T. et 39,7 % de celui des classes de T.S. Là encore, l'écart n'est pas considérable et ces dernières ne paraissent pas avoir une formation beaucoup plus spécialisée que leurs homologues universitaires. Néanmoins, l'analyse des programmes révèle quelques différences sensibles quant à l'état d'esprit dans lequel se déroule la formation.

De façon notable, les matières enseignées au sein des classes de T.S. montrent un certain classicisme, de par la rigueur de leur présentation et de leur contenu, qui sont issus de la tradition pédagogique de l'enseignement secondaire. Les langues portent sur l'étude du vocabulaire commercial et économique usuel. *"Les exercices oraux consisteront en résumés de lectures, en discussions conduites dans la langue étrangères et en traductions, les exercices écrits en versions accompagnées de questions et en thèmes"*.

L'économie générale porte sur des thèmes simples, les ménages, les entreprises, la croissance... L'économie d'entreprise survole, en première année, les phases du développement d'une entreprise : fondation, vie et croissance, disparition...

L'enseignement de "bureau comptable" consiste en *"applications pratiques sous forme de travaux de synthèse des différents cours"* accompagnées de l'utilisation des divers matériels.

La formation de l'I.U.T. est issue d'une conception plus dynamique. Une note d'information du département "gestion des entreprises" de l'I.U.T. de Dijon présente l'enseignement comme un enseignement pluridisciplinaire, fondé sur une pédagogie active et un équipement moderne.

La pluridisciplinarité y est présentée comme nécessaire car *"ce que l'on demandera au cadre d'entreprise, ce n'est plus de dominer une spécialité, c'est d'avoir une formation polyvalente qui lui permette d'appréhender tous les problèmes quotidiens de l'entreprise... Aussi, l'I.U.T. attache-t-il une grande importance à la culture générale : techniques d'expression écrite et orale, pratique courante d'une langue étrangère, approfondissement des mathématiques... Tout ceci est destiné plus à façonner un certain comportement qu'à accumuler des connaissances"*.

Pour promouvoir ces cadres actifs dynamiques, la pédagogie s'approche au mieux de l'ambiance de l'entreprise : petits groupes de travail, séminaires, études de cas. *"Des exercices de simulation de gestion, notamment sous forme de jeux d'entreprise avec traitement par ordinateur, mettent l'étudiant à la place du cadre ou du dirigeant d'entreprise face à une situation donnée"*.

L'équipement y est moderne, comprenant laboratoires de langues, salle de dactylographie équipée en audio-visuel, matériel informatique...

Si le régime y est présenté comme sévère, on l'apparente toutefois à celui des grandes écoles. Cette assimilation se retrouve en partie au niveau de l'évocation des débouchés puisque la note indique que *"les situations occupées sont celles de cadres appelés suivant les aptitudes personnelles à passer plus ou moins rapidement à des postes de cadres supérieurs"*.

Les deux filières apparaissent donc quelque peu différentes quant aux profils d'emploi qu'elles entendent définir. Les sections de techniciens supérieurs ont plutôt tendance à former des comptables méthodiques, imprégnés de l'esprit rigoureux et discipliné qui souffle dans les lycées techniques, alors que les I.U.T., utilisant à plein les structures pédagogiques que leur permet leur plus grande taille, essaient de former, à partir de techniques dynamiques, des gestionnaires collaborant directement avec les responsables de la direction de l'entreprise, moins étripés que leurs homologues des S.T.S.

L'analyse des programmes de formation de "biologie appliquée" et de "techniques financières et comptables" révèle que les différences entre les deux filières varient selon la spécialité.

Il semble donc qu'en ce qui concerne le secteur secondaire, les différences d'horaires et de programmes entre les deux filières soient assez ténues. Cela tient au fait que pour ces spécialités, les tâches sont assez bien définies d'avance. Pour la biologie, on retrouve par exemple les mêmes techniques enseignées dans les deux filières au niveau des dosages, des analyses... Les champs d'intervention sont bien délimités.

Au contraire, pour les spécialités tertiaires, ces champs sont plus flous et plus hétérogènes. Cette imprécision laisse donc une certaine marge d'initiative au système éducatif. Les I.U.T. ont donc opté pour la formation de gestionnaires polyvalents, que l'on tente de faire ressembler à leurs aînés des Ecoles Supérieures de Commerce. Les S.T.S. ont plutôt choisi de définir un profil plus classique, axé sur l'exécution solide des tâches comptables. En ce sens, les enseignements apparaissent moins originaux que ceux de l'I.U.T.

Il semble que cette "différence entre les différences" caractérise assez bien les spécialités secondaires et les spécialités tertiaires. Ces dernières offrent en effet des possibilités d'initiatives pédagogiques que les I.U.T., plus récents que les S.T.S. et mieux dotés, ont pu plus facilement exploiter. Donc, si au niveau des formations de type secondaire, l'une et l'autre filière forment des techniciens possédant à fond une technologie solide, il semble qu'au niveau des formations de type tertiaire, les I.U.T. essaient de promouvoir des cadres ayant un esprit d'initiative plus développé que ne peuvent le faire les S.T.S. avec une pédagogie plus routinière.

La conclusion intéressante qui se dégage de cette analyse est que, contrairement à une idée répandue, les classes de T.S. ne forment pas toujours des techniciens plus spécialisés que leurs homologues universitaires. Cette spécialisation existe, certes, mais ne semble pas créer

un fossé entre les deux types de formation. Globalement, les produits de ces deux systèmes n'apparaissent donc pas fort dissemblables. Néanmoins, il n'en est pas de même quant aux processus de sélection.

## II - ANALYSE DES CURSUS EDUCATIFS.

Il s'agit d'étudier comment chacun des deux systèmes -I.U.T. et S.T.S.- sélectionne les candidats à l'entrée et organise la sélection en cours et en fin d'études. Cette analyse peut fournir des enseignements à différents niveaux. D'une part, des modalités de recrutement dissemblables peuvent engendrer des publics différents ; d'autre part, le mode de sélection qui opère au cours de la formation peut influencer sur le profil des formés ; enfin, le contrôle terminal, qui applique l'estampille du système éducatif, peut laisser entrevoir certaines des relations qui unissent celui-ci et le système de production.

### - La sélection à l'entrée.

Si au niveau de la population des deux systèmes, les données ne manquent pas, il n'en va pas de même en ce qui concerne la sélection à l'entrée. Nous ne disposons pour les classes de T.S. que de l'enquête déjà citée sur le fonctionnement de celles-ci. Pour les I.U.T., nous avons utilisé deux sources de données : d'une part, l'enquête menée dans le cadre de la mission d'information pour la Commission des affaires culturelles du Sénat et d'autre part, les premiers résultats d'une enquête menée par le Service des études informatiques et statistiques des Ministères de l'Education et des Universités au niveau des spécialités "gestion des entreprises" et "génie mécanique".<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. M.E.N. (1973) et S.E.I.S. (1977).

Disons que, globalement, les modalités de recrutement des deux filières sont identiques : dépôt de dossier devant un jury qui dresse la liste des élèves autorisés à s'inscrire sous réserve d'obtention du baccalauréat ; les candidats qui ne possèdent pas la baccalauréat peuvent passer un examen de contrôle des connaissances. Deux listes sont établies, une liste principale et une liste complémentaire car les défections sont nombreuses, conséquence des candidatures multiples.

Malheureusement, il n'existe pas de statistiques relatives à la sélection à l'entrée des sections privées. Tout porte à croire qu'elle n'est pas très drastique : au niveau des origines, les origines "autres" sont nombreuses -cf. chapitre précédent- et au niveau des examens, les taux de réussite sont plutôt modestes -cf. infra-.

Nous nous limiterons donc à l'analyse de la sélection à l'entrée des sections publiques. L'enquête utilisée porte sur la rentrée 1972. Ses données sont déjà un peu anciennes, mais elle représente la seule source de ce type.

Le tableau suivant présente les admissions par sexe pour les spécialités secondaires et tertiaires.

ADMISSION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE DANS LES S.T.S. PUBLIQUES SECONDAIRES ET TERTIAIRES.  
(RENTREE 1972)

		Garçons	Filles	T O T A L
a. candidatures recevables	Secondaire	10.502	1.855	12.387
	Tertiaire	2.329	11.733	14.062
b. Admis	Secondaire	5.389	750	6.139
	Tertiaire	1.270	5.820	7.090
$\frac{b}{a} \times 100$	Secondaire	51,3 %	40,4 %	49,6 %
	Tertiaire	54,5 %	49,6 %	50,4 %
c. présents à la rentrée	Secondaire	4.383	650	5.033
	Tertiaire	1.077	5.129	6.206
$\frac{c}{b} \times 100$	Secondaire	81,3 %	86,6 %	82,0 %
	Tertiaire	84,8 %	88,1 %	87,5 %

Source : M.E.N. (1973)

Contrairement à une idée quelque peu répandue, la sélection n'est pas à négliger à l'entrée des classes de T.S., puisque 50 % seulement des candidats sont admis. Cependant, elle affecte différemment les garçons et les filles. En effet, les filles sont plus sélectionnées que leurs homologues masculins, mais la situation se retourne au niveau des effectifs présents à la rentrée, puisque ce sont les filles qui ont le taux de présence le plus élevé. Le comportement des garçons s'explique probablement par les opportunités plus grandes qu'ont ceux-ci au niveau du choix des études.

La sélection s'opère de façon plus sévère pour les spécialités secondaires mais pour les mêmes raisons, le taux de présence est moins élevé que pour les spécialités tertiaires.

Il aurait été intéressant de posséder des renseignements sur les candidatures multiples afin de dégager les stratégies individuelles mais l'enquête ne les prend pas en compte.

Si l'on observe maintenant la sélection à l'entrée des Instituts Universitaires de Technologie, l'on est frappé par la similitude qui existe entre les deux filières.

Tout d'abord, considérons les chiffres globaux fournis par l'enquête effectuée pour le compte du Sénat qui, si elle ne concerne pas tous les I.U.T., (cinquante trois I.U.T. sur soixante-six) s'intéresse à toutes les disciplines.

ADMISSION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE D'I.U.T. (1976)

	Dossiers déposés	Dossiers acceptés	Taux de sélection
Secondaire	48.015	24.161	50,3
Tertiaire	42.565	20.457	48,1
T O T A L	90.580	44.618	49,3

Source : Enquête Sénat.

Le pourcentage de dossiers acceptés est donc très proche de celui des classes de T.S. Les I.U.T. ne sont donc pas plus sélectifs à l'entrée que celles-ci. L'analyse de la sélection par spécialité et par I.U.T. que cette enquête permet de mener laisse apparaître de profondes variations<sup>1</sup>. Ainsi, seulement un dossier sur 9,2 est retenu pour la spécialité "biologie appliquée" alors que c'est le cas d'un dossier sur 2,5 pour la spécialité "transport logistique". De même, les disparités sont importantes à l'intérieur de chaque spécialité, puisque par exemple un postulant au département de "génie électrique" verra ses chances d'être retenu osciller entre une chance sur trois et une chance sur sept suivant la localisation de l'I.U.T. auquel il s'adresse.

Cependant, cette enquête ne pouvait prendre en compte les phénomènes de candidatures multiples et il y a lieu de penser que ce phénomène varie selon les spécialités et les régions.

L'enquête menée par le Service des études informatiques et statistiques éclaire un peu ce phénomène. Elle concerne deux spécialités, l'une tertiaire, "gestion des entreprises et des administrations", premier département par le nombre des étudiants inscrits, - 21,6 % des effectifs en 1976-77 -, l'autre secondaire, "génie mécanique", troisième département par le nombre des étudiants inscrits - 12,9 % des effectifs en 1976-77.

Tout d'abord, elle permet d'établir une comparaison avec les taux de présence des classes de techniciens supérieurs. En effet, globalement, 53,19 % des candidats convoqués sont réellement inscrits, ce taux étant de 59,82 % pour le département de G.E.A. et de 44 % pour le département de G.M. Les déperditions sont donc plus importantes pour les I.U.T. que pour les S.T.S. où les présents représentent en moyenne 85 % des admis, ce phénomène s'expliquant par une fréquence plus

---

<sup>1</sup> Cf. J. PERROT (1978), qui a procédé à l'analyse détaillée de la sélection à l'entrée et de la réussite dans les I.U.T., au niveau des spécialités et géographique.

grande des inscriptions multiples et des changements d'orientation pour les candidats à l'I.U.T.

L'enquête permet d'ailleurs d'avoir une estimation des candidatures multiples. Cependant, elle ne concerne que les candidatures multiples relatives aux I.U.T., c'est-à-dire que le concept retenu représente tous les dépôts de dossiers effectués par un même étudiant, soit pour une même spécialité dans différents I.U.T., soit pour plusieurs spécialités dans un I.U.T. au moins. N'ont donc pas été recensées les candidatures dans d'autres établissements tels que les classes préparatoires aux grandes écoles ou les sections de techniciens supérieurs.

Au niveau de la spécialité "génie mécanique", 42,7 % des postulants ont déposé une candidature multiple, cette proportion variant peu selon le sexe (le sexe féminin est très peu représenté dans ce département : 2,33 % des effectifs). Les candidatures multiples sont donc très développées, indiquant une attitude favorable face à une éventuelle mobilité géographique.

En ce qui concerne la spécialité "gestion des entreprises et des administrations", où la représentation des sexes est équilibrée, le phénomène est différent. En effet, les candidatures multiples représentent un tiers des candidatures (32,97 %) et les garçons constituent 55 % des étudiants ayant déposé une candidature multiple. Il y a donc une volonté moins grande de mobilité pour le département "gestion des entreprises", phénomène qui s'accroît pour le sexe féminin de façon assez remarquable.

A la lumière de ces différences, nous pouvons donc analyser le cheminement des candidatures pour les deux spécialités.

EVOLUTION DES CANDIDATURES DEPOSEES EN 1ère ANNEE D'I.U.T. POUR LES  
SPECIALITES G.E.A. ET G.M.

	<u>% acceptés</u> Nb.de candidat.	<u>% convoqués</u> Nb.de candidat.	<u>% présents</u> Nb.de candidat.	<u>Nombre de</u> candidatures	<u>% présents</u> convoqués
G.E.A.	74,81	52,80	31,58	17.186	59,82
G.M.	84,95	70,30	31,37	9.988	44,62

Source : S.E.I.S. (1977)

Un plus grand nombre de candidatures sont donc acceptées en Génie mécanique mais le taux de présence est en définitive plus faible qu'en gestion des entreprises. Les déperditions sont importantes, liées aux candidatures multiples plus nombreuses, conséquence d'un plus grand éventail d'options possibles (aussi bien à l'intérieur de l'I.U.T. qu'à l'extérieur) pour le candidat en génie mécanique que pour celui de G.E.A.

En effet, pour le candidat en génie mécanique, les options à l'intérieur même des I.U.T. sont beaucoup plus importantes (génie chimique, génie civil, génie électrique, génie thermique entre autres) que pour un candidat en G.E.A. (qui n'a guère comme alternative que la spécialité techniques quantitatives de gestion). D'autre part, les orientations différentes de l'I.U.T. sont à ce niveau d'études beaucoup plus importantes pour le secteur secondaire que pour le secteur tertiaire.

Il faut donc être prudent quand on analyse les taux de sélection à l'entrée des différents départements d'I.U.T., car les jurys anticipent sans aucun doute les déperditions et un taux d'admission plus élevé peut représenter autant cette anticipation que le laxisme du jury.

En conclusion de cette analyse de la sélection à l'entrée des S.T.S. et des I.U.T., l'on peut dire que le processus est globalement le même pour les deux filières, le nombre de dossiers retenus

représentant la moitié du nombre de dossiers présentés. A.G. Delion (1972) s'est d'ailleurs élevé contre la sélection trop sévère selon lui à l'entrée des I.U.T., alors que la croissance réelle des effectifs restait inférieure à la croissance prévue. Il ne semble pas que cette sélection ait diminué, mais de toutes manières, elle ne s'exerce pas de façon plus sévère qu'à l'entrée des classes de Techniciens supérieurs. Il nous faut donc maintenant mener l'analyse comparative des procédures de sélection en cours d'études.

- La sélection en cours et fin d'études.

Les deux filières connaissent des différences sensibles sur ce point, puisque le Diplôme Universitaire de Technologie est délivré sans examen de fin d'études mais après un contrôle continu des connaissances rigoureux alors que le Brevet de Technicien Supérieur est obtenu après passation d'un examen terminal organisé au niveau de l'Académie.

L'organisation de la sélection va donc différer tout au long de la scolarité pour les deux filières. La sélection s'exercera à l'I.U.T. surtout au niveau du passage entre la première et la seconde année, alors que pour les S.T.S., c'est l'examen terminal qui la mettra en oeuvre.

Le tableau suivant présente l'évolution des diverses étapes de cette sélection pour les deux filières. Les taux de passage de première en seconde année sont calculés à partir de l'ensemble des effectifs de deuxième année, redoublants compris car les flux figurent rarement dans les documents ministériels.

## EVOLUTION DE LA SELECTION DANS LES S.T.S. ET LES I.U.T. (1)

ANNEE	TAUX DE PASSAGE DE 1ère en 2ème ANNEE			TAUX DE REUSSITE EN FIN D'ETUDES				
	S. T. S.		I.U.T.	S. T. S. (2)				I.U.T.
	publiques	privées		publiques	privées	autres	ensemble	
1964/65							54,7	
1965/66							54,7	
1966/67							56,9	
1967/68				82,4	46,1	42,7	69,6	
1968/69	93,1		83,8	77,1	56,1	37,9	65,8	88,6
1969/70	95,5	84,2	82,5	75,6	47,5	28,9	61,8	92,5
1970/71	92,7	66,2	74,5	74,7	47,0	36,1	60,6	82,0
1971/72	93,6		78,8	73,2	42,6	26,9	57,0	93,3
1972/73	92,4		73,0	72,4	42,6	30,6	57,0	85,9
1973/74	93,7	81,1	71,1	70,4	46,4	28,7	56,8	85,6
1974/75	94,8	89,5	70,8	68,4	41,4	28,1	54,9	85,6
1975/76	90,3	80,8						
1976/77	92,5	86,7						

Source : calculs effectués à partir des données du Service statistique du M.E.N.

Si l'on s'intéresse en premier lieu au passage de première en seconde année, il apparaît que le taux de passage est notablement plus important pour les S.T.S. et reste à peu près stable. On peut raisonnablement penser que les taux plus bas des S.T.S. privées sont dus à des départs volontaires en cours d'études.

Pour les I.U.T. par contre, se dessine un mouvement assez net dans le sens d'une plus grande sélectivité en fin de première année, plus de huit étudiants sur dix franchissant le cap en 1969 contre sept en 1975.

<sup>1</sup> Le passage et l'examen ont lieu à la fin de l'année scolaire indiquée.

<sup>2</sup> Promotion sociale, C.N.T.E., autres candidats.

L'enquête menée pour le Sénat fournit quelques précisions quant au passage en fin de première année d'I.U.T. - cf. PERROT (1978) -. Les taux de passage semblent assez différents selon la filière, puisqu'un écart de 15 % sépare la formation ayant le plus faible taux de réussite, "Mesures Physiques" - 62,9 % - et la formation ayant le taux le plus élevé - 76,3 -. Il ne semble pas que l'on puisse expliquer ces différences, qui existent aussi au niveau géographique, les taux de réussite pouvant varier entre 65 % et 75 % d'un I.U.T. à l'autre. Cependant, J. Perrot, régressant linéairement le taux de réussite en fin de première année sur le taux de sélection à l'entrée, obtient un coefficient de corrélation de 0,32. Il semble donc que les départements sévères à l'entrée filtrent moins en cours d'études. Il serait intéressant de pouvoir prolonger cette analyse en disposant de données plus détaillées sur les candidatures.

Si l'on étudie maintenant les taux de réussite en fin d'études, deux enseignements sont à tirer. D'une part, ils sont sensiblement différents pour les deux filières, et d'autre part, pour l'ensemble des S.T.S., ils sont en constante diminution depuis 1970.

L'évolution des taux de réussite au B.T.S. depuis 1965 révèle un visage intéressant. En effet, ces taux avoisinaient 55 % avant 1966 puis grimpèrent à presque 70 % en 1968 pour redescendre graduellement ensuite et retrouver les 55 % du départ. Cette brusque remontée des taux à partir de 1966 est bien sûr liée à la création des I.U.T. et met bien en relief les relations qui existent entre les deux filières. L'explication est double, sans que l'on puisse vraiment privilégier l'une ou l'autre face. La première tient à l'émigration des étudiants des classes de T.S. de l'enseignement privé. En effet, comme l'on a pu le constater à l'examen du graphique retraçant l'évolution des effectifs au chapitre II, ce sont les sections privées qui ont connu l'hémorragie la plus importante et comme elles connaissent traditionnellement des taux de réussite plus faibles, la diminution de leur poids a dû entraîner corrélativement une augmentation

du taux de réussite global.

La seconde explication est liée à l'attitude du corps enseignant des lycées techniques face à la création des I.U.T. En effet, le taux de réussite des sections publiques baisse lui aussi de façon régulière, passant de 82,4 % en 1968 à 68,4 % en 1975. Il semblerait donc que les jurys ont réagi face à la mise sur pied des I.U.T. en abaissant la barre des examens, de façon à conserver une certaine clientèle. Puis, constatant que celle-ci n'avait pas complètement émigré et qu'elle avait même tendance à croître, ils ont progressivement relevé leurs exigences. Il est à noter que la baisse de la réussite touche indistinctement l'ensemble des spécialités. Cette analyse d'un phénomène ponctuel laisse percer tout ce qu'un examen peut avoir d'arbitraire.

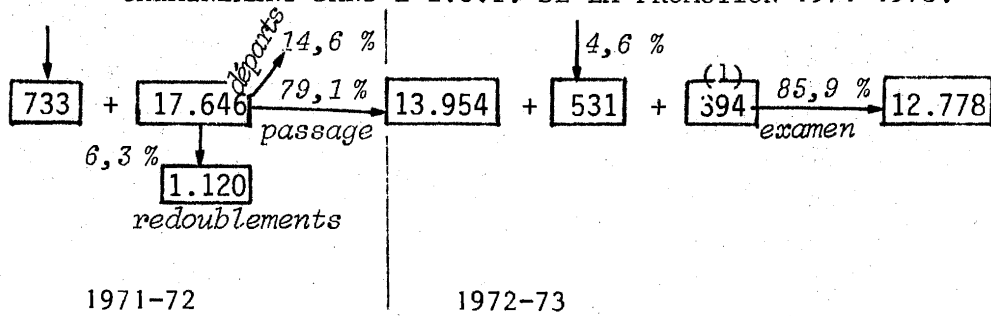
Enfin, si l'on examine les taux de réussite au D.U.T., il appert une certaine stabilité aux alentours de 85 % qui contraste avec la baisse régulière de la réussite en fin de première année.

L'on peut maintenant résumer par une série de schémas simples la scolarité des étudiants à l'intérieur de chacun des deux systèmes. Pour ce faire, il s'agit d'examiner le cheminement d'une cohorte d'étudiants. L'analyse en cohorte permet de saisir précisément les phénomènes de sélection, en tenant compte des redoublements et des départs en cours d'études.<sup>1</sup> Nous ne pouvons examiner le cheminement de cohortes au sein des deux systèmes pour les mêmes années, car, comme nous l'indiquions précédemment, les données relatives aux flux sont rares.

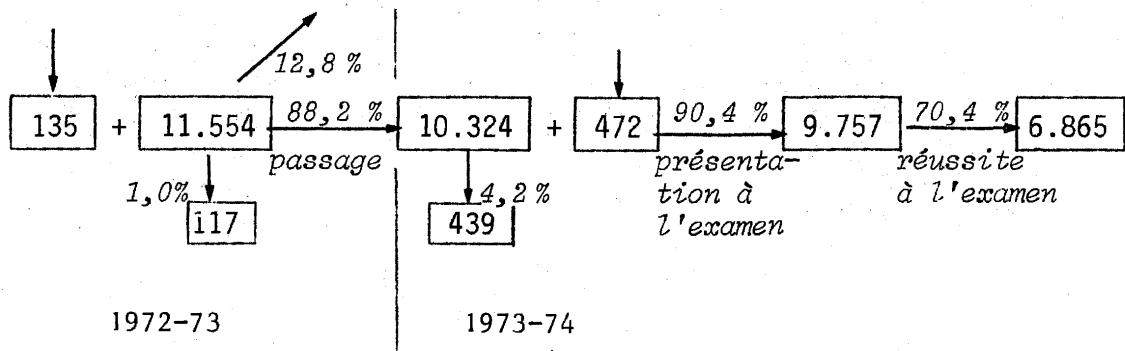
---

<sup>1</sup> Cf. CUENIN (1976) qui a essayé de mettre au point, à partir de l'analyse de plusieurs cohortes d'étudiants économistes dijonnais, une typologie des événements intervenant au cours de la scolarité.

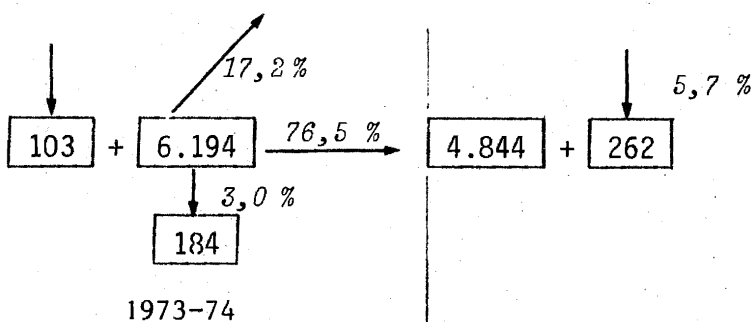
## CHEMINEMENT DANS L'I.U.T. DE LA PROMOTION 1971-1973.



## CHEMINEMENT DANS LES S.T.S. PUBLIQUES DE LA PROMOTION 1972 - 1974



## CHEMINEMENT DANS LES S.T.S. PRIVÉES DE LA PROMOTION 1973 - 1975



Source : calculs effectués à partir des données publiées du Service Central des statistiques du M.E.N.

<sup>1</sup> Ces étudiants sont ceux de l'année spéciale ; ce sont des étudiants qui après avoir obtenu un diplôme sanctionnant les deux premières années d'enseignement supérieur d'un établissement public autre que

*N.B.: - Les taux relatifs à la fin de la première année -taux de passage, de redoublement, de départ- ont été calculés en supposant que tous les redoublants de l'année précédente passaient en seconde année. Les taux relatifs à la seconde année ont été calculés par rapport aux effectifs totaux de cette année.*

*- Les données concernant les examens des étudiants des S.T.S. privées ne sont pas cohérentes avec celles des effectifs, certains n'étant probablement recensés qu'au moment des examens. Nous n'avons donc pas indiqué ces données.*

---

... ceux préparant au diplôme universitaire de technologie, sont autorisés à entrer directement en deuxième année d'I.U.T. sous réserve de suivre quelques enseignements d'adaptation.

Le processus de sélection induit des cheminements différents des cohortes. La cohorte des étudiants de l'I.U.T. va passer à 79 % le cap de la première année (ce taux ayant tendance à baisser au cours des ans) et ce sous-ensemble va réussir à 86 % à sortir avec le D.U.T. au bout de deux ans. Les départs que nous avons placés à la fin de la première année se sont effectués tout au long de cette année ; l'on peut même penser que les abandons en cours d'études sont plus importants que les départs après décision défavorable du conseil des professeurs quant au passage en seconde année<sup>1</sup>. Ils sont malgré tout importants, 15 % des entrants, surtout si l'on se souvient que la mise sur pied des I.U.T. devait permettre aux étudiants de mener à leur terme les études entreprises ; si l'on se réfère à l'enquête menée par AMIOT à Nice, il apparaît que sur 13,2 % de départs en cours et fin de première année, 1,5 % seulement représentent des changements d'orientation, les autres correspondant bel et bien à des éliminations, volontaires ou décidées par le jury.

- cf. L. LEVY-GARBOUA (1977), p.39. Les redoublements ne sont pas non plus négligeables mais nous ne possédons pas de données quant à leur évolution ; on peut penser qu'ils augmentent corrélativement à l'élévation de la sélection en fin de première année. En conclusion, ce sont donc 68 % (85,9 % x 79,1 %) des étudiants d'une cohorte qui obtiendront les D.U.T. en deux ans.

Le taux de réussite globale des S.T.S. publiques - et a fortiori celui des S.T.S. privées - est inférieur à celui-ci, puisque seulement 56 % des entrants obtiendront le B.T.S. en deux ans. Le taux d'échec en fin de seconde année est particulièrement élevé, combinant la sélection, et l'autosélection puisque seulement 90 % des étudiants de seconde année se présentent à l'examen. Le taux de passage en seconde année, plus élevé que pour les I.U.T., s'accompagne d'un taux de redoublement extrêmement faible, 1 % des entrants.

<sup>1</sup> Mingat et alii (1976), dans le cadre d'une enquête longitudinale à partir de cohortes d'étudiants dijonnais, remarque que, au sein du département G.E.A. de Dijon, 25,5 % des effectifs abandonnent, et 3,8 % des présents à l'examen échouent.

Cependant, tant pour l'une que pour l'autre filière, la réussite au bout de deux ans reste supérieure à celle de la plupart des disciplines universitaires. LEVY-GARBOUA tire d'ailleurs de l'observation des taux de pré-sélectivité - à l'entrée - et de post-sélectivité - à la sortie - une relation entre ces taux. Les U.E.R. qui ne sélectionnent pas à l'entrée sélectionnent beaucoup en cours d'études alors que celles qui filtrent à l'entrée connaissent des taux de réussite plus élevés. L'on peut présenter les taux d'élimination que calcule LEVY-GARBOUA à partir des enquêtes menées par AMIOT à Nice et par CUKROWICZ à Lille et les comparer à ceux de l'E.S.C.

TAUX D'ELIMINATION AU BOUT DE DEUX ANS

	DROIT	SCIENCES ECONOMIQ.	LETTRES	SCIENCES	MEDECINE (y compris Phar- macie à Lille)	I.U.T.	S.T.S. publiques
LILLE	49,3	43,2	34,7	32,2	13,5	-	-
NICE	38,6	28,2	31,2	27,5	17,2	-	-
France entière	-	-	-	-	-	22,7	39,5

Source : LEVY-GARBOUA (1977) et calculs effectués à partir des schémas précédents pour les I.U.T. et les S.T.S.<sup>1</sup>

LEVY-GARBOUA (1977) estime donc qu'en France, ce sont les filières qui appliquent une sélection explicite à l'entrée - I.U.T., S.T.S., Grandes écoles et classes préparatoires, Médecine et Chirurgie dentaire - qui ont, non seulement la plus faible post-sélectivité, mais encore la plus faible sélectivité totale (qui tient compte de l'indice de pré-sélectivité). Si cette conclusion semble s'appliquer au cas des I.U.T., il n'en va pas de même pour les S.T.S. dont le taux d'élimination en fin d'études est quand même important.

<sup>1</sup> Les redoublants ont été comptés comme restant dans le système éducatif :

$$0,227 = 1 - (0,859 + 0,046) \times (0,791 + 0,063) \text{ et}$$

$$0,395 = 1 - (0,704 \times 0,904 + 0,042) \times (0,882 + 0,01)$$

Le choix pour des études courtes n'est donc pas dénué de risques ; la sélection est forte à l'entrée, mais cependant s'exerce encore en cours de scolarité. On devra donc s'interroger sur la croissance de ce secteur, dont l'attrait n'est probablement pas une espérance plus grande de réussite, notamment en ce qui concerne les classes de T.S.

La sélection plus sévère qui s'exerce au sein de ces dernières n'est évidemment pas sans conséquence sur le nombre de diplômes délivrés, de sorte que si les effectifs sont plus importants ces dernières années pour les S.T.S. que pour les I.U.T., les I.U.T. ont toutefois une production de diplômés supérieure.

NOMBRE DE D.U.T. et B.T.S. DELIVRES.

	1971	1972	1973	1974	1975
B.T.S.	10.021	10.076	10.940	10.282	11.526
D.U.T.	6.482	11.191	12.778	13.314	14.746

Source : Tableaux de l'Education Nationale.

Cependant, compte tenu de la sévérité croissante des I.U.T. en fin de première année et malgré la baisse de la réussite au B.T.S., la croissance plus soutenue des effectifs des S.T.S. risque d'inverser la situation au niveau du nombre de diplômes délivrés en faveur des classes de T.S.

L'on peut s'interroger sur les relations qui peuvent exister entre un mode de sélection à l'intérieur du système éducatif et les attentes du système productif. En effet, le mode de sélection est avant tout un signal explicite de la façon dont le système éducatif s'acquitte de son rôle producteur de qualifications. Ainsi, la bonne tenue des classes de techniciens supérieurs, qui ne peut exister à ce niveau sans l'accord tacite ou déclaré du système productif qui sanctionne les produits du système éducatif, doit être reliée à leur mode spécifique de sélection.

En effet, les classes de T.S. mènent la production de qualifications à son terme, jusqu'à l'examen. Un certain nombre d'individus seront diplômés, d'autres échoueront. Mais les uns et les autres auront bénéficié de l'intégralité de la formation et pourront ainsi remplir, diplômés ou non, un certain nombre de tâches correspondant à cette formation. Le non-diplôme pourra donc être utilisé par les employeurs pour utiliser une main-d'oeuvre formée mais qui, non estampillée par la système éducatif, pourra être sous-qualifiée ou en tous cas moins payée. Ce mode de sélection peut donc rencontrer les intérêts des employeurs, en lui fournissant des individus formés mais non valorisés par le diplôme.<sup>1</sup>

A l'inverse, les I.U.T. sélectionnent plutôt, de par le système du contrôle continu, en fin de première année, c'est-à-dire avant que les individus n'aient pu bénéficier de l'intégralité de la formation.

Les classes de T.S. ont donc pu rencontrer, en définitive, un plus grand assentiment de la part des employeurs sur ce point et utiliser leur appui pour se développer. Il nous faudra bien entendu revenir sur ce sujet en analysant les emplois occupés par les diplômés et les non diplômés.

Cette analyse en termes de flux de diplômés peut en outre nous ramener à la problématique concernant l'échec ou la réussite des I.U.T. En effet, nous avons examiné précédemment la place des I.U.T. au sein de l'enseignement supérieur en considérant uniquement les effectifs. Mais il ne faut pas raisonner uniquement en termes de stocks car les I.U.T., de par la brièveté de leur enseignement, avaient aussi pour objectif de réduire le rapport stock/flux. Il va sans dire que les effectifs n'ayant pas atteint le niveau prévu, ce rapport n'a pas baissé autant que les pouvoirs publics pouvaient l'espérer. Néanmoins, l'examen du tableau suivant révèle que la part des I.U.T. dans la production des diplômés est importante.

<sup>1</sup> Nous aurons par exemple l'occasion de présenter ultérieurement le marché des non-diplômés souvent embauchés par des petites entreprises.

## SORTIES NETTES DIPLOMEES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

SORTIES	NIVEAUX I & II		N I V E A U I I I				TOTAL UNIVERSITE	TOTAL
	Université	Hors Université	DEUG	IUT	STS <sup>1</sup>	Autres		
	53 400	20 800	5 000	14 800	10 800	28 500	73 200	133 300

Source : Bazelli (1977).

En effet, si les effectifs I.U.T. représentaient en 1975 5,4 % de l'ensemble des effectifs universitaires et étaient donc encore loin de la prévision de 25 % du Vème Plan, les diplômés quant à eux représentaient 20 % du flux des diplômés de l'Université, ce qui dénote que les I.U.T. jouent un rôle stratégique non négligeable à l'Université en réduisant le processus de formation. Si l'on s'intéresse maintenant à l'ensemble des sorties diplômées de l'enseignement supérieur, on s'aperçoit que l'E.S.C. - définie au sens large : niveau III - représente 44 % de l'ensemble, les I.U.T. et les S.T.S. en représentant 19 %. La place de l'enseignement supérieur court technique, si on l'analyse en termes de flux, se révèle donc importante.

En conclusion, il apparaît donc que si les formations dispensées au sein de chacune des deux filières ne diffèrent pas autant que l'on pourrait le penser, les processus sélectifs sont quant à eux assez dissemblables. Ainsi, les classes de techniciens supérieurs produisent deux types de produits finis, l'un étant moins cher que l'autre pour les employeurs, alors que les I.U.T. produisent surtout des diplômés, ce qui, paradoxalement, peut entraîner une certaine défaveur de la part des entrepreneurs.

<sup>1</sup> Apparemment ce chiffre ne comprend que les diplômés issus du système éducatif traditionnel. C'est pourquoi il diffère de celui donné page 123.

## SECTION II - LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT DANS LE SYSTEME DE FORMATION

Deux considérations nous guiderons au cours de cette section. La première tient à la façon dont les étudiants des deux filières sont accueillis sur le marché du travail. Après avoir analysé l'évolution de la demande en techniciens, il s'agira de comparer, à partir de quelques indicateurs simples, la situation respective de ces étudiants. La seconde, qui nous permettra d'élaborer un bilan de la position de l'enseignement supérieur court, trouve ses origines dans les approches du système d'enseignement en termes de fonctions, notamment de reproduction ; il sera intéressant en effet d'étudier le bien fondé de ces théories et d'envisager leurs conséquences sur l'analyse de l'enseignement supérieur court.

### I - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT ET LE MARCHE DU TRAVAIL

Nous traiterons donc tout d'abord des problèmes liés à l'évolution de la demande de techniciens avant de prendre en compte l'insertion respective des étudiants des deux filières.

#### 1) L'évolution des besoins en techniciens

Nous avons vu, lors de l'analyse de la création des I.U.T., que depuis la préparation du IVème Plan, les professions réclamaient le développement des filières de formation de niveau III. La pénurie était alors expliquée par les modifications du mode de production, qui, plus mécanisé, nécessitait un personnel d'encadrement plus qualifié. Or, les travaux préparatoires au VIIème Plan relèvent le risque important d'un déséquilibre à ce niveau de qualification, notamment pour les spécialités secondaires. Le rapport du groupe

technique de prévision "Emploi-Formation" du VIIème Plan présente d'ailleurs quelques unes des raisons qui expliquent ces modifications.

Pour chaque profession, ce groupe a établi un bilan confrontant au 1er janvier 1981 les offres et les demandes d'emplois. L'offre est estimée par une projection qui se greffe en aval des projections économiques associées au Plan. La demande est la résultante de quatre termes : la population active en 1981 qui l'était déjà en 1976, les insertions dans la vie active des jeunes sortant de l'appareil de formation initial, l'immigration nette entre le 1er janvier 1976 et le 1er janvier 1981, et la variation nette de chômage.

Il est certain que ce travail nécessite quelques précautions d'analyse, qui tiennent à l'extrapolation des structures passées de mobilité professionnelle d'insertion et à la situation de profonds déséquilibres dans laquelle a débuté ce Plan. En outre, on peut regretter la séparation entre les diverses grandeurs projetées, qui tient à une certaine ignorance quant au fonctionnement réel du marché du travail. Or les phénomènes qui jouent à l'intérieur de ce marché sont particulièrement interdépendants, puisqu'il s'agit de confrontation entre une offre et une demande, et que donc chaque modification structurelle de l'un des termes a des conséquences sur le second.

Etant données les incertitudes liées à l'évolution économique nationale et internationale qui pesaient sur les travaux préparatoires au Plan, deux scénarii ont été retenus, l'un fondé sur une certaine reprise de la croissance dans un environnement international favorable (scénario 1), l'autre décrivant une croissance plus faible due à une situation extérieure perturbée, mais compensée en partie par certaines mesures gouvernementales destinées à limiter le chômage.

En dépit de la confiance limitée que l'on doit porter aux travaux, nous pouvons en tirer quelques conclusions générales. La nomenclature des professions retenue est celle définie par le code d'emploi D.P.J. élaboré par l'INSEE ; cette nomenclature permet la correspondance entre un type d'emploi et la formation "normalement" exigée pour l'occuper.

Cette nomenclature distingue au niveau qui nous intéresse - le niveau III - les emplois de techniciens et les emplois de cadres moyens, sans pour autant différencier au sein de ces emplois le niveau III et le niveau IV.

En ce qui concerne les techniciens, qui sont, précisons-le, regroupés avec les dessinateurs industriels et du bâtiment et les petits entrepreneurs, les calculs indiquent un fort excédent des disponibilités sur l'offre potentielle, même si l'on supprime l'apport de la mobilité aux effectifs de techniciens - cf. le rapport du groupe technique de prévision "Emploi-Formation", p.204 et suivantes.

EXCEDENT DES DISPONIBILITES SUR L'OFFRE POTENTIELLE  
DE TECHNICIENS

	Avec mobilité professionnelle	Sans mobilité
Base tendancielle scénario 1	141 000	36 000
Base tendancielle scénario 2	158 000	53 000

Source : Commissariat Général au Plan (1976-c) p.204.

Le retournement de situation par rapport aux prévisions du VIème Plan semble dû à la diminution particulièrement marquée de l'offre potentielle. Deux types d'explications sont avancés dans le rapport.

La première tient à la faiblesse de la croissance, notamment celle du secteur industriel et plus précisément encore de celle des secteurs où la part des techniciens s'est accrue dans le passé (métallurgie, automobile, construction navale et aéronautique).

La seconde tient à la méthode d'extrapolation employée. En effet, lors des travaux du VIème Plan, on a extrapolé la croissance rapide qui avait prévalu entre 1962 et 1968. Par contre, pour le VIIème Plan, on a prolongé la croissance beaucoup plus lente qu'avait connue la période 1968-1973. Le groupe de prévision "emploi-formation" n'a pas analysé les causes de la rupture de rythme de croissance. Cependant, il émet quelques hypothèses qui sont en accord avec ce que nous avons suggéré précédemment. En effet, les mutations de l'appareil productif les plus importantes datent des années soixante ; depuis, elles sont plus marginales et touchent des secteurs plus périphériques et sont donc probablement moins favorables à la création d'emplois de techniciens.

D'autre part, les emplois de techniciens sont tenus principalement par des hommes et par des jeunes, ce qui limite le nombre des cessations d'activité. En outre, ces emplois ont constitué un débouché important pour la promotion des ouvriers qualifiés et des agents de maîtrise, mais sont alors des postes de promotion terminale peu susceptibles de permettre une promotion ultérieure. Enfin, il faut quand même rappeler que le développement des filières d'enseignement supérieur court a notablement augmenté l'offre de qualifications.

L'évolution de la demande de techniciens pose donc le problème général de la planification de l'éducation. En effet, en dix ans, la tendance s'est profondément modifiée et alors que les filières mises sur pieds pour résorber la pénurie commencent à connaître leur rythme de croisière, les débouchés deviennent plus réduits. Ce phénomène s'explique par le déphasage qui existe entre le système éducatif et le système productif. La demande de qualifications qui

émane du secteur productif est bien souvent une demande à court terme, qui reflète les nécessités du moment. Les entreprises planifient rarement leurs besoins de main-d'oeuvre à plus d'un an. A l'inverse, la mise en place de nouvelles filières de formation au sein du système éducatif nécessite un délai relativement long qui comprend à la fois les travaux de préparation, de consultation des divers acteurs concernés, d'élaboration définitive - y compris la construction de nouveaux bâtiments, le recrutement de nouveaux maîtres... - et le temps de formation des étudiants.

Dans le cas qui nous concerne, les premiers écrits qui font état de besoins en techniciens datent des travaux préparatoires au IV<sup>ème</sup> Plan, c'est-à-dire de 1960, alors que la première promotion des I.U.T. est sortie en 1968. Entretemps, il est certain que les entreprises ont dû recourir à des solutions fondées sur la promotion interne et la formation spécifique. Les promotions sortantes vont donc rencontrer une situation différente de celle pour laquelle elles avaient été préparées ; et nous ne parlons pas de l'évolution globale de l'économie qui peut venir perturber encore plus la situation.

On peut alors s'interroger sur les demandes actuelles des employeurs qui sont dorénavant formulées en termes qualitatifs. En effet, le couplage étroit des formations et des emplois définis en termes de spécialités, ne peut qu'être fondé sur une situation observée à un moment donné et qui peut évoluer plus rapidement que le délai nécessaire à la mise sur pied ou au développement de filières adéquates. Et la définition de spécialisations étroites risquerait donc de faire ressentir de façon plus cruelle une situation où l'offre de qualifications serait supérieure à la demande.

Si la situation de déséquilibre qui est apparue au niveau des techniciens n'apparaît pas au niveau des cadres moyens, c'est au prix d'une déqualification massive des étudiants sortants aux

niveaux III et IV. En effet, si l'on se réfère au bilan des insertions entre 1976 et 1981 établi par le CEREQ (cf. THEVENOT 1976), il apparaît que 36 % des diplômés des niveaux III et IV devraient occuper un emploi correspondant à une formation de niveau inférieur.<sup>1</sup> Les spécialités tertiaires sont donc moins sujettes à des déséquilibres globaux que les spécialités secondaires mais elles connaissent des phénomènes de déqualification qui laissent malgré tout entrevoir un certain excédent de l'offre.

La conclusion importante à retenir est donc la difficulté qu'il peut y avoir à planifier les sorties du système scolaire en fonction des besoins du système productif, de par les délais d'ajustement différents de l'un et l'autre système.

Pour terminer le bilan comparatif des deux filières de l'enseignement supérieur court, nous allons maintenant analyser l'insertion respective des étudiants des I.U.T. et des S.T.S.

## 2) Les I.U.T. et les S.T.S. face au marché du travail.

Nous ne mènerons pas une étude approfondie de l'insertion car il s'agit avant tout ici de cadrer la situation des deux filières face au marché du travail. Pour ce faire, trois indicateurs ont été sélectionnés : la répartition de la population active entre actifs ayant un emploi et chômeurs, l'emploi occupé et le salaire.

Nous utiliserons l'enquête menée par le CEREQ dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, entre les mois de mars et de mai 1976, auprès de la promotion sortie des classes terminales des I.U.T. et des S.T.S. en 1975.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ces chiffres, issus d'un bilan prévisionnel, ne doivent bien entendu être considérés que comme l'émanation d'une tendance.

<sup>2</sup> Les données utilisées sont tirées de C.E.R.E.Q. (1977).

a) *La répartition de la population active entre actifs ayant un emploi et chômeurs.*

Globalement, les sections de techniciens supérieurs conduisent plus facilement à un emploi que les I.U.T. Cette situation vaut quel que soit le secteur de formation et le sexe des individus et est même encore plus nette pour les femmes pour lesquelles il existe une différence de plus de dix points entre les I.U.T. et les S.T.S.

D'ailleurs, si ce sont les femmes qui connaissent le taux de chômage le plus important au sein de la population issue des I.U.T., la situation tourne légèrement au détriment des hommes dans le cas des S.T.S.

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE EN MARS 1976 ENTRE ACTIFS AYANT UN EMPLOI ET CHOMEURS.

	SECTEURS de FORMATION	H O M M E S				F E M M E S			
		Emploi	Chômage	Total	Effectif	Emploi	Chômage	Total	Effectif
I.	Secondaire	81,6	18,7	100	2 175	78,5	21,5	100	1 022
U.	Tertiaire	83,1	16,9	100	1 792	75,6	24,4	100	3 208
T.	Ensemble	82,1	17,9	100	3 967	76,3	23,7	100	4 230
B.	Secondaire	87,5	12,5	100	1 929	87,7	12,3	100	942
T.	Tertiaire	84,9	15,1	100	628	87,6	12,4	100	7 405
S.	Ensemble	86,8	13,2	100	2 557	87,6	12,4	100	8 347

Source : CEREQ (1977) p.71.

Il ne semble pas que le secteur de formation entraîne globalement une position particulière sur le marché du travail ; par contre, si nous considérons à nouveau, au sein des S.T.S., la distinction entre spécialités concurrentes et spécialités spécifiques, des différences interviennent alors.

En effet, tant pour les hommes que pour les femmes, les taux d'emploi sont supérieurs pour les spécialités spécifiques, tant secondaires que tertiaires. Il semble donc que l'absence de concurrence d'une part et leur plus grande dispersion sur le territoire d'autre part assurent à ces formations des débouchés relativement aisés.

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE  
ACTIFS ET CHOMEURS, SELON LE TYPE DE SPECIALITE DE B.T.S.

		EMPLOI	CHOMAGE	TOTAL
SECONDAIRE HOMMES	Conc.	86,4	13,6	100
	Spé.	92,3	7,7	100
SECONDAIRE FEMMES	Conc.	87,7	12,3	100
	Spé.	88,8	11,2	100
TERTIAIRE HOMMES	Conc.	84,3	15,7	100
	Spé.	87,1	12,9	100
TERTIAIRE FEMMES	Conc.	82,9	17,1	100
	Spé.	88,4	11,6	100

Source : calculs effectués à  
partir de CEREQ (1977)  
p.23

Si l'on compare d'ailleurs les spécialités spécifiques avec les spécialités I.U.T. du secteur équivalent (primaire et secondaire), les différences dans les taux d'emploi apparaissent très importantes, atteignant treize points dans le cas des femmes issues des spécialités secondaires.

Cette position face au marché du travail a pu favoriser l'essor des classes de techniciens supérieurs, en drainant une partie de la demande de formation attirée par un taux d'emploi important.

Cependant, cette première analyse qui laisse indiquer une position plus avantageuse des classes de techniciens supérieurs doit être considérée avec précaution car c'est au prix d'une certaine déqualification que s'opère cette meilleure insertion - en terme de taux d'emploi.

*b) L'emploi occupé*

Les nomenclatures d'emplois doivent être maniées avec précaution car l'on ne sait pas toujours très bien ce que recouvrent les différents postes. Par exemple, CEZARD et GOY (1976) présentent la correspondance établie par l'I.N.S.E.E. entre métiers et formations. Ainsi, les emplois d'employés sont considérés comme des emplois correspondant au niveau V. Néanmoins, il est probable que les postes d'employés offerts aux étudiants sortis du niveau III ne recouvrent pas les mêmes tâches à exécuter et il sera alors difficile de parler de déqualification quand nous observerons un ancien étudiant de niveau III occuper un poste d'employé.

Dans cette optique, il est difficile de dégager un enseignement précis du tableau suivant, qui présente les emplois occupés par les individus au moment de l'enquête<sup>1</sup>. Néanmoins, nous pouvons essayer de construire un indicateur de déqualification en ne tenant compte que des trois catégories ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés et employés non qualifiés dont on peut être sûr qu'elle représentent une déqualification eu égard au niveau de formation.

Ainsi, les différences entre les S.T.S. et les I.U.T. s'observent surtout au niveau du secteur secondaire puisque le taux de déqualification au sens où nous l'avons défini est de 21,7 % pour les S.T.S. et de 16,8 % pour les I.U.T. En ce qui concerne le secteur tertiaire, la différence est à peu près nulle puisque le taux est de 5,2 % pour les S.T.S. et de 5,5 % pour les I.U.T.

<sup>1</sup> Les données du C.E.R.E.Q. regroupent au niveau des emplois occupés, les individus issus des classes de techniciens supérieurs et des classes de techniciens supérieurs agricoles (9535 individus concernés sont issus des S.T.S. et 410 des S.T.S.A.)

EMPLOI OCCUPE SELON LA FILIERE ET LE SECTEUR

		Agric.	Ing.	Tech.	O.Q.	O.S.	Cadre sup.	Cadre moyen	Employé qualif.	Employé non qualifié	Employé commercial	TOTAL	
S.T.S. + S.T.S.A	SECONDAIRE	Conc.	0,2	0,5	62,2	17,2	2,7	0,5	13,3	1,3	1,3	0,8	100
		Spé.	1	0,5	30,4	19,3	2,8	2,5	16,7	2,0	4,3	20,5	100
		Total	0,3	0,5	57,1	17,6	2,7	0,8	13,9	1,4	1,8	3,9	100
	TERTIAIRE	Conc.	3,2	0,1	4,5	0,9	0,1	4,9	51,4	25,3	5,6	4,0	100
		Spé.	0,2	-	2,2	0,5	0,1	0,8	32,5	58,3	4,2	1,2	100
		Total	0,8	-	2,7	0,6	0,1	1,7	36,4	51,4	4,5	1,8	100
I.U.T.	SECONDAIRE	0,6	0,8	66,6	13,1	2,9	2,2	11,0	1,1	0,8	1,0	100	
	TERTIAIRE	0,2	0,5	4,0	0,9	0,2	7,1	57,0	23,1	4,4	2,5	100	

Source : calculs effectués à partir  
de CEREQ (1977)  
p.138 et 139

En outre, notamment au sein du secteur tertiaire, les anciens étudiants d'I.U.T. sont plus souvent cadres moyens que leurs homologues des S.T.S., ceci s'expliquant par l'importance des sections de secrétariat au sein de ces dernières, qui conduisent à des postes d'employés qualifiés.

Il semble donc que l'on puisse, avec toutes les réserves que nous pouvons émettre concernant l'utilisation des nomenclatures d'emplois, supposer que les anciens étudiants des I.U.T., de par leur formation, ont tendance à occuper des emplois un peu plus qualifiés que ceux des S.T.S.

Il peut être intéressant, après avoir pris en compte le type d'emploi occupé, de considérer le salaire des individus.

*c) Le salaire*

L'introduction du salaire dans l'analyse conduit à des résultats différents de ceux fournis par l'analyse de l'emploi quant à la position des anciens étudiants des deux filières.

En effet si au niveau des emplois, les anciens étudiants des I.U.T. apparaissent plus avantagés que leurs homologues des S.T.S., il n'en est plus de même quand on considère le salaire.

SALAIRE PAR FILIERE ET TYPE DE SPECIALITE DE B.T.S.

	S.T.S.			I.U.T.
	Conc.	Spé.	Total	
SECONDAIRE	2357	2413	2360	2308
TERTIAIRE	2112	2036	2050	2142

Source : CERREQ (1977)  
p.187 et 189

Cependant, les salaires moyens qu'indiquent les tableaux du C.E.R.E.Q. sont donnés à 50 F près en général mais l'incertitude peut aller jusqu'à 150 F. L'incertitude étant fonction de la taille des effectifs, le fait de les regrouper la limite mais néanmoins les faibles différences observées doivent conduire à la prudence quant aux conclusions émises.

Il semble donc que les déqualifications observées au niveau du type d'emploi occupé ne se traduisent pas nécessairement au niveau du salaire. C'est particulièrement le cas du secteur secondaire, où les anciens étudiants des classes de T.S. apparaissent rémunérés autant que leurs homologues des I.U.T. Par contre, la situation semble se maintenir au niveau du secteur tertiaire en faveur des étudiants issus des I.U.T.

Il est à noter la différence importante de salaire qui sépare les formations secondaires des formations tertiaires, tant pour les I.U.T. que pour les S.T.S. Cette opposition semble à première vue contradictoire avec l'examen de la situation respective des techniciens et des cadres moyens mené par le Groupe technique de prévision "emploi-formation" du VIIème Plan qui indiquait un surplus des premiers et une pénurie des seconds.

En réalité, il semble que ce soit la conséquence de la proportion plus importante de femmes issues des spécialités tertiaires, car l'analyse des salaires révèle un biais négatif systématique pour les femmes. Globalement, pour l'ensemble de l'E.S.C., les hommes percevaient un salaire mensuel moyen de 2353 F, les femmes de 2055 F.

Pour asseoir cette hypothèse, nous avons régressé, pour l'ensemble des spécialités de B.T.S. puis pour celui des spécialités d'I.U.T., le salaire moyen de la spécialité sur la proportion d'hommes au sein de la population issue de la spécialité.

Les relations obtenues ont la forme :

$$\begin{aligned} \text{B.T.S. Salaire} &= 2067 + 361 y & R &= 0,56 \\ \text{I.U.T. Salaire} &= 1939 + 527 y & R &= 0,77 \end{aligned}$$

(83) (127)  
(83) (126)

Les coefficients de corrélation indiquent l'importance de la relation, le "t" de Student -rapport du coefficient et de son écart type- révèle la significativité. Ainsi une différence de 1 pour cent de la proportion d'hommes entre deux spécialités d'I.U.T. se traduit par une différence de salaire mensuel de 5,27 F, cette différence étant de 3,61 F pour les spécialités de B.T.S.

Il est certain que d'autres facteurs jouent sur le niveau du salaire, comme le fait d'être diplômé, le type d'emploi... mais ceux-ci ne peuvent être considérés qu'à partir de données individuelles, ce à quoi nous nous emploierons dans la deuxième partie de cette recherche.

L'analyse de la position des deux secteurs de l'enseignement supérieur technique court par rapport au marché du travail révèle des différences sensibles qu'il est intéressant de rapprocher de celles observées lors de l'analyse des caractéristiques des diverses populations.

	I.U.T.		S.T.S.			
	Second.	Tertiaire	Secondaire		Tertiaire	
			Conc.	Spé.	Conc.	Spé.
Taux de croissance 1969 - 1975	114,4	181,4	27,9	59,3	95,3	93,3
% d'hommes	86,6	36,4	84,0	82,8	51,1	5,2
%bacs géné. dans total bacs	61,6	59,2	30,0	63,2	49,7	72,1
%enf.d'empl.et ouv.	Ensemble = 32,0		Ensemble = 29,6			
Taux d'emploi	80,3	78,2	86,8	91,4	83,3	88,4
% de cad. et tech.	80,6	68,6	76,5	50,1	60,9	35,5
SALAIRE	2308 F	2142 F	2357 F	2413 F	2121 F	2036 F

Le premier enseignement que nous aimerions dégager de ce tableau tient à la croissance particulièrement soutenue du secteur tertiaire, tant pour les I.U.T. que pour les S.T.S., alors que la population de ce secteur se distingue nettement de celle du secteur secondaire par sa féminisation et l'importance des titulaires de baccalauréats généraux. Corrélativement à cette croissance, il faut noter les résultats modestes sur le marché du travail, notamment au niveau du salaire.

Au sein de ce secteur, ces tendances se renforcent pour les formations tertiaires spécifiques des sections de techniciens supérieurs, groupe majoritairement constitué par la spécialité de secrétariat. Ces formations se caractérisent en effet par le taux le plus élevé de bacheliers généraux et les pourcentages d'hommes, et de cadres et techniciens, les plus bas, associés aux salaires les plus faibles. Cependant, la bonne tenue du taux d'emploi révèle que ces formations semblent correspondre à une certaine demande de la part des entreprises, et il serait d'ailleurs intéressant d'étudier précisément les emplois et les tâches des titulaires de ces B.T.S. afin de voir si d'une certaine manière, ils n'occuperaient pas des postes tenus longtemps par des titulaires de diplômes de niveau V, ce phénomène traduisant à la fois l'élévation du niveau de formation, l'accès plus large des femmes aux études supérieures, et la dégradation relative de la situation des individus restés aux niveaux de formation inférieurs.

Le secteur secondaire se caractérise plutôt par sa bonne tenue sur le marché du travail en termes de rémunérations, qu'il s'agisse des D.U.T. ou encore plus nettement des B.T.S. Ce secteur se démarque aussi, ce qui est d'ailleurs une des causes de ce phénomène, par un caractère de masculinité assez marqué, et une croissance moins rapide.

En définitive, il semble que l'opposition dominante se ramène à une opposition formations secondaires-formations tertiaires, le premier

groupe apparaissant plus stable, plus traditionnel accueillant une clientèle masculine probablement attirée par un type de tâches de caractère technologique, qui correspondent dans une large mesure à une qualification précise, ce qui se traduit par un salaire plus élevé. A l'inverse les formations tertiaires, en pleine expansion, semblent accueillir la demande d'une clientèle féminine attirée par des études supérieures probablement à la fois pour des raisons de rentabilité économique - la position sur le marché du travail se négociant par rapport à la norme de formation en vigueur, norme à laquelle il s'agit de correspondre pour éviter de se trouver disqualifié - et de rentabilité sociale - la position sur le marché du statut se négociant de la même manière.

Ces diverses interprétations nous conduisent à formuler deux types de remarques. Le premier a trait à la classification des formations par niveau, mise au point par J. FOURASTIE dans le cadre de la Commission de l'Emploi du IV<sup>ème</sup> Plan, et utilisée par les services prévisionnels. En effet, les discordances observées en ce qui concerne la situation au sein du marché du travail entre les diverses formations d'un même niveau, et il semble que ce soit encore plus flagrant pour les niveaux inférieurs, conduisent à poser le problème de la pertinence de cette notion. Il semble que ces inégalités tiennent en partie à l'hétérogénéité des situations de travail, qu'il s'agit de prendre en compte<sup>1</sup> dans l'élaboration de prévisions.

Le second se rapporte aussi bien à un niveau d'enseignement dans son ensemble qu'à une formation précise. En effet, on est conduit à se demander si l'éducation, même repérée finement, présente un visage uniforme ou si elle ne prend sa valeur d'échange que par rapport au sujet qui l'a acquise. Ainsi, l'éducation serait investie différemment en chaque individu, en fonction de ses caractéristiques propres.

Nous aurons l'occasion d'examiner cette proposition lors de l'analyse de l'accès à l'emploi d'individus ayant le même bagage de formation.

---

<sup>1</sup> Au niveau III, il est difficile de placer par exemple sur le même plan un poste de technicien en électronique et un emploi de secrétaire, la même remarque valant au niveau V.

Auparavant, nous allons achever cette première partie par une discussion des fonctions du système d'enseignement et de la place de l'E.S.C. dans ce système.

## II - FONCTIONS DU SYSTEME EDUCATIF ET PLACE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT

Nous ne reprendrons pas l'ensemble des travaux qui ont traité du rôle de l'école dans une société libérale. Une telle analyse dépasserait les limites de cette recherche. Nous voudrions simplement rappeler la manière dont le rôle de l'école est abordé au sein de diverses constructions théoriques, afin d'essayer d'en dégager une analyse de la fonction du système d'enseignement supérieur court.

Schématiquement, l'on peut dire que s'affrontent deux types de théories qui sont identifiables, non pas à partir de leur discipline dominante -économie ou sociologie- mais à partir de leurs analyses de la société. Ainsi, ces deux courants s'opposent sur la latitude que possède l'individu dans l'élaboration de sa stratégie de carrière professionnelle.

Le premier groupe place l'analyse au niveau de l'individu, supposant que celui-ci possède une certaine marge d'initiative. Les principaux protagonistes sont les théoriciens du capital humain, dont le chef de file reste G. BECKER. Ces théories apparaissent un peu trop simplificatrices quant à la notion d'individu qu'elles considèrent. Elles peuvent être enrichies par une certaine complexification des variables économiques prises en compte ou par l'introduction de variables à caractère sociologique, comme le fait R. BOUDON.

Le second groupe, que l'on peut qualifier de marxiste ou de radical, est constitué par certains sociologues français tels que P. BOURDIEU,

J.C. PASSERON, C. BAUDELLOT, R. ESTABLET et par certains économistes radicaux américains tels que S. BOWLES, H. GINTIS, M. CARTER, M. CARNOY. Il semble que le point de convergence de ces auteurs réside dans la vision d'une société divisée en classes antagonistes, les possesseurs des moyens de production et les autres. Cette hypothèse les conduit à considérer l'école comme un instrument de contrôle et de triage aux mains de la classe possédante, utilisé par celle-ci pour légitimer et conserver son pouvoir.

Nous pensons que, bien que reposant sur des postulats théoriques différents, voir opposés, ces deux écoles peuvent se rejoindre sur certains points et nous aimerions le démontrer en considérant l'enseignement supérieur court français comme champ d'expérimentation.

#### 1) L'analyse microéconomique et micro-sociologique du système éducatif

Pour les adeptes de la théorie libérale, l'école ne pose pas de problèmes particuliers. Elle est chargée de la production de qualifications, et les individus viennent y acquérir une certaine formation répondant à leurs projets de carrières professionnelles.

FREEMAN (1971) présente le comportement individuel sous une telle hypothèse. L'individu est conduit à choisir une carrière en fonction des deux groupes de facteurs : un groupe inhérent à l'individu lui-même et comprenant ses préférences et ses aptitudes, et un second groupe constitué par les caractéristiques des emplois et les salaires déterminés par le marché. Compte tenu des contraintes représentées par ces facteurs, l'individu va maximiser sa fonction d'utilité.

Le choix de carrière peut donc se ramener au processus suivant :

sur la base des salaires établis par le marché et de ses dotations en aptitudes, l'individu calcule le revenu escompté pour toute sa vie associé à chaque emploi ; (2) il compare l'utilité des biens qui peuvent être achetés avec ce revenu et avec le revenu non salarial potentiel, avec la valeur non monétaire du travail (qui dépend des caractéristiques de l'emploi) ; (3) il choisit la carrière qui offre la plus grande utilité totale.

Les individus sont donc tous considérés sur le même plan, possédant des aptitudes différentes mais non inégales<sup>1</sup>. La fortune n'intervient que de manière accessoire au niveau de l'ampleur des revenus non salariaux et par conséquence au niveau du type d'emploi privilégié, les plus riches ayant tendance à préférer l'aspect non monétaire de l'emploi.

L'école n'intervient donc que comme une pourvoyeuse de services, fournissant des qualifications choisies par l'individu en fonction de sa fortune et ses aptitudes. Ces services sont donc considérés comme un capital que l'individu acquiert à un certain coût et qui rapportent tout au long de la vie. C'est l'individu et lui seul qui effectue le choix du volume de capital à acheter.

Cette théorie ne pose pas le problème de l'inégalité des chances d'accès à l'éducation en fonction de la place de l'individu, ou de sa famille, dans la société. Ainsi, il n'y aurait pas des inégalités mais uniquement des différences entre les individus<sup>2</sup>.

Une fois que les individus ont établi leur plan de carrière, ils empruntent sur le marché des capitaux pour financer leurs études. Nous ne reprendrons pas ici les critiques d'ordre théorique qui peuvent être adressées à ce raisonnement économique, nous réservant d'y revenir plus loin.

---

<sup>1</sup> Nous ne mènerons pas une analyse critique de la théorie des aptitudes par rapport au choix professionnel. L'ouvrage de référence reste à ce sujet, celui de P. NAVILLE, "Théorie de l'orientation professionnelle".

<sup>2</sup> Comme le font remarquer LAUTIER et TORTAJADA (1978), p.45-46, "Si il existe des différences entre les revenus perçus par les divers agents économiques, ce ne sont plus des différences de nature mais des différences de quantité".

Le sociologue R. BOUDON estime lui aussi que le choix en matière d'éducation est du ressort de l'individu, mais que celui-ci est d'une certaine manière contraint par sa position de classe : "On admet par ailleurs qu'à chaque classe sociale est associé un champ de décision qui détermine les probabilités pour qu'un individu appartenant à une certaine classe sociale et ayant un niveau de réussite scolaire donné, un retard ou une avance scolaires donnés, etc., choisisse, à telle ou telle étape du cursus scolaire, une voie ou une autre"<sup>1</sup>.

Par contre, il s'oppose à la vision marxiste ou radicale, selon laquelle "le système de division du travail déterminerait nécessairement la structure du système scolaire, laquelle déterminerait à son tour les comportements scolaires des individus, qui au niveau agrégé correspondraient ainsi aux besoins du marché de l'emploi ou aux exigences de la structure sociale"<sup>2</sup>.

C'est d'ailleurs cette approche que nous aimerions maintenant rappeler.

## 2) L'approche radicale du système éducatif

Ce qui semble fondamental dans cet ensemble de théories est que l'école fonctionne comme outil privilégié de la classe dominante pour pérenniser son pouvoir, perdant ainsi le caractère de neutralité que pouvait lui conférer la vision méritocratique néo-classique.

Pour BOURDIEU et PASSERON (1964 et 1970), le système d'enseignement est au service, de façon occulte, de certaines classes sociales en dissimulant la sélection sociale sous les apparences de la sélection technique et en légitimant la reproduction des hiérarchies sociales par la transmutation des hiérarchies sociales en hiérarchies scolaires.

---

<sup>1</sup> BOUDON (1977) p.25

<sup>2</sup> Idem p.121

La démonstration de BAUDELLOT et ESTABLET (1971) apparaît encore plus catégorique. Selon eux, l'école unique n'existe pas : elle est divisée en deux réseaux, le réseau primaire-professionnel et le réseau secondaire-supérieur, qui reproduisent la division de la société en classes antagonistes, prolétariat et bourgeoisie, cette théorie s'appuyant sur l'observation des inégalités sociales d'accès à ces différents réseaux.

### 3) Prolongements critiques de la théorie de la reproduction

Nous aimerions présenter les critiques que l'on peut adresser d'une part à la dichotomie de l'école et d'autre part aux fondements statistiques de la théorie de la reproduction. A la lumière de ces deux critiques, nous montrerons que le système d'E.S.C. peut présenter une convergence des deux groupes de théories évoqués.

Pour BAUDELLOT et ESTABLET, l'existence des deux réseaux est irrémédiable, et est inconciliable avec l'existence d'autres réseaux, comme par exemple celle d'un réseau technique spécifique. Selon ces auteurs<sup>1</sup>, le technique a son primaire, les C.E.T.<sup>2</sup>, son secondaire, les sections de seconde, première, terminales techniques et son supérieur, constitué notamment par les classes de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie.

Le second cycle secondaire technique et le supérieur technique seraient donc des impasses, des appendices, du réseau secondaire-supérieur. Le supérieur technique n'ayant pas d'alimentation spécifique, "sert de couronnement scolaire aux moins brillants des élèves scolarisés dans les parties nobles du secondaire-réseau SS, et aux plus brillants des élèves scolarisés dans les parties inférieures du secondaire-réseau SS, avec une nette préférence pour les premiers".

<sup>1</sup> BAUDELLOT-ESTABLET, (1971) p.106 et suivantes.

<sup>2</sup> L'analogie que font BAUDELLOT et ESTABLET entre la technique et le général les conduit ici à assimiler les C.E.T. au primaire alors qu'ils font partie du secondaire.

Certains auteurs ont contesté cette analyse de l'enseignement technique, notamment LEONARD (1973) et SNYDERS (1976). Pour ces auteurs, la véritable raison pour laquelle il n'y a pas de troisième réseau dans la théorie de BAUDELLOT et ESTABLET tient au refus de donner une existence propre aux classes moyennes composées en particulier par les petits patrons et les cadres moyens<sup>1</sup>.

POULANTZAS (1974) leur adresse une critique du même genre. Il admet -p.265- qu'il n'existe pas de réseau scolaire spécifiquement petit-bourgeois mais à la condition "de saisir les réseaux comme tendancionalité bipolaire de reproduction de la division du travail intellectuel/travail manuel au sein de l'école".

Cependant, il relève que la petite bourgeoisie est "massivement scolarisée sous des formes qui soit penchent du côté "travail intellectuel" de la division scolaire, soit sont fortement imprégnées par lui" et qu'en conséquence, "on peut parler d'une forme de scolarisation spécifiquement petite-bourgeoise".

En outre, POULANTZAS remarque fort judicieusement que BAUDELLOT et ESTABLET, dans leurs calculs de probabilités, classent dans la bourgeoisie la totalité des cadres moyens, instituteurs, assistantes sociales, infirmiers diplômés, etc., ce qui leur nie toute stratégie spécifique.

Le second point que nous voulons présenter tient à la diminution des inégalités d'accès à tous les niveaux d'enseignement et notamment au niveau supérieur. MILLOT et ORIVEL, p.794, notent en effet que le taux de participation des cadres supérieurs et professions libérales

---

<sup>1</sup> Au niveau du réseau P.P. GRIGNON (1971) a mené une analyse qui relevait son hétérogénéité. Il a concentré son étude sur les collèges d'enseignement technique et mis en avant que la fréquentation sociale au sein des C.E.T. n'était pas égale au sein de la classe ouvrière. Ainsi, "tout donne à penser que les C.E.T. tendent à recruter une grande partie de leurs élèves dans les catégories les moins défavorisées". Les enfants de père ouvrier qualifié, d'après les chiffres présentés, avaient cinq fois plus de chances d'être scolarisés en C.E.T. que les enfants de père manoeuvre; de même, pour un enfant issu d'une catégorie ouvrière donnée, les chances d'être scolarisé en C.E.T. augmentaient avec le niveau d'éducation du père. En ce sens, GRIGNON semble avoir raison de parler d'une élite ouvrière possédant des chances plus grandes d'envoyer ses enfants en formation professionnelle à l'école.

était encore en 1973-74 quatorze fois plus grand que celui des ouvriers, mais que ce rapport est en constante diminution ; il était de trente sept en 1962 et de 18 en 1968<sup>1</sup>.

Ce phénomène est apparemment contradictoire avec la théorie de la reproduction, puisque le système d'enseignement apparaît alors de plus en plus disfonctionnel eu égard à sa fonction reproductrice.

Nous pensons qu'en réalité le phénomène de reproduction existe mais que son explication nécessite un retour à l'analyse des comportements individuels, car il traduit l'agrégation de ces comportements qu'il s'agit d'expliquer.

D'ailleurs, BOURDIEU ne conteste pas cette interprétation puisqu'il reconnaît<sup>2</sup> que "la transmission opérée par l'intermédiaire de l'école repose sur l'agrégation statistique des actions isolées d'agents individuels ou collectifs qui sont soumis aux mêmes lois, celles du marché scolaire".

L'article dont nous tirons cette citation semble traduire une évolution de la pensée de BOURDIEU, puisque si il pose toujours que l'école contribue à la reproduction de la classe dominante, il reconnaît que certains membres de cette classe sont sacrifiés sur "l'autel de la sélection".

Il semble que dans l'analyse des comportements individuels en matière d'éducation, le modèle développé par A. MINGAT trouve toute sa pertinence. Selon notre collègue, le comportement individuel est rationnel, à savoir que l'individu "cherche à atteindre des buts spécifiés, de la façon la plus efficace pour lui, compte tenu des contraintes et des coûts qu'il doit supporter".

---

<sup>1</sup> BOUDON (1973) relève le même phénomène au niveau international, cf p.91 et suivantes.

<sup>2</sup> Cf BOURDIEU-BOLTANSKI-SAINT-MARTIN (1973)

Ce modèle, qui est un approfondissement du modèle traditionnel de la théorie du capital humain, permet d'explicitier les comportements différenciés des agents.

En effet, pour choisir une filière éducative, l'individu est amené, implicitement ou explicitement, à calculer le revenu qu'il peut espérer à travers ce choix. Or, le revenu escompté sera calculé à un taux d'escompte différent selon les individus, ce taux d'escompte dépendant des revenus présents de la famille, de sa taille, de la valeur de son patrimoine. De même, le risque inhérent au choix d'une filière éducative sera apprécié différemment selon les caractéristiques socio-économiques de la famille.

Fondamentalement, ce modèle peut s'accorder avec la théorie de la reproduction puisque MINGAT pose que "c'est en raison des inégalités dans la société que l'accès à l'éducation est lui-même inégalitaire et qu'il y a, pour une part, reproduction". Par contre, il permet d'expliquer la réduction des inégalités d'accès à l'éducation.

En effet, la croissance générale du niveau de vie permet d'alléger la contrainte de revenu des familles modestes et donc de leur permettre d'accroître la scolarité de leurs enfants.

Dans cette optique, si l'on considère la fréquentation sociale au sein des établissements d'enseignement supérieur court, telle que nous la présentons page 67, on note l'importance des enfants de catégories traditionnellement peu représentées à ce niveau, ouvriers et agriculteurs notamment, puisque ces derniers ont deux fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur court qu'à l'université.

La relégation dans le réseau PP n'aurait donc pas le caractère automatique et rigoureux que présentent BAUDELLOT et ESTABLET, puisque l'on retrouve une proportion importante d'enfants d'ouvriers dans l'enseignement supérieur court.

Néanmoins, cette observation révèle que la diminution des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas masquer la participation inégale des différentes catégories d'individus aux différentes filières d'enseignement. Et c'est ce que tend à masquer l'analyse de BAUDELLOT et ESTABLET en deux réseaux homogènes.

Si il est vrai que des variables économiques peuvent expliquer cette participation différenciée, il est indubitable que celle-ci est favorisée par les intérêts des groupes dominants. En effet, on peut admettre que ceux-ci tentent de conserver leur pouvoir économique et qu'ils ont besoin pour cela de le légitimer par les titres éducatifs<sup>1</sup>. A cette fin, il peut apparaître nécessaire qu'ils segmentent le système d'enseignement afin de freiner l'inflation des titres scolaires.

MILLOT (1977) dresse d'ailleurs une analyse de l'enseignement supérieur face au dilemme égalité-excellence qui traduit ce comportement. Cette analyse part de l'hypothèse que les objectifs de l'enseignement supérieur sont de préserver le pouvoir économique et social des groupes dominants. A cette fin, le système d'enseignement supérieur est divisé en trois secteurs : les Grandes Ecoles destinées à la formation et à la perpétuation des élites, l'enseignement supérieur court, les facultés de Médecine et de Droit, pour la formation de la main d'oeuvre hautement qualifiée et le reste de l'Université dont la principale fonction est la socialisation de la grande masse des étudiants<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'article de BOURDIEU, BOLTANSKI, SAINT MARTIN est très intéressant de ce point de vue ; il démontre comme les modifications du mode de contrôle des entreprises conduisent la classe dominante à utiliser de plus en plus le système d'enseignement pour transmettre son pouvoir économique.

<sup>2</sup> La logique de ce raisonnement peut conduire à poser le rôle de l'école en termes de légitimation des inégalités, au sens où l'entendent BOWLES et GINTIS (1976) p.104 : "Voici ce que nous entendons par "légitimation" : le développement d'un sentiment généralisé chez les individus qui évite la formation de liens sociaux et d'une réflexion critique par lesquels pourrait passer la transformation des conditions sociales existantes. La légitimation doit être fondée sur des sentiments marqués par la fatalité ("la mort et les impôts") ou par la recherche d'avantages en accord avec la morale ("à chacun selon son mérite")".

PROST (1970) en parvient d'ailleurs aux mêmes conclusions en notant que -p.468- "sans que cela corresponde nécessairement à une politique clairement consciente, la réforme de l'enseignement correspond aux besoins de l'économie par une élévation du niveau d'instruction, mais elle s'efforce d'assigner à l'explosion scolaire des limites telles qu'elle n'entraîne aucun bouleversement social : elle concilie le progrès économique et la conservation sociale".

L'enseignement supérieur court peut donc apparaître d'une certaine manière comme le moyen de préserver l'organisation sociale existante, en canalisant une demande croissante d'enseignement supérieur dans une filière moins coûteuse, les études y durent moins longtemps qu'à l'Université, et moins dangereux quant à l'ordre social puisqu'elle limite les aspirations professionnelles de ses étudiants plus que peut le faire l'Université, contenant ainsi les frustrations potentielles -on accepte probablement plus facilement d'être employé(e) de bureau avec un B.T.S. qu'avec une maîtrise.

L'analyse de l'enseignement supérieur court montre donc comment les intérêts de la classe dominante peuvent s'accorder d'une certaine mesure avec les comportements individuels. En effet, l'on trouve dans le rapport de l'O.C.D.E. (1971) déjà cité l'explication de la nécessité de canaliser la nouvelle demande d'enseignement supérieur -p.77- "Face... au caractère nouveau de clientèle des établissements d'enseignement supérieur, il est également devenu urgent de développer les établissements d'enseignement supérieur court en Europe".

Et effectivement, la structure sociale de la population de l'E.S.C. correspond à ce pourquoi il a été créé, de par les comportements des enfants des classes modestes qui préfèrent pour les raisons évoquées précédemment, ce genre de filières. Sur ce point, nous sommes en désaccord avec BOUDON (1975 et 1977) quand il dresse

le bilan négatif des I.U.T. L'analyse de la fréquentation sociale montre qu'en tous cas sur ce point, ils n'en ont pas été un.

Nous voudrions terminer ce paragraphe en adressant deux critiques aux théories de la reproduction.

D'une part, l'analyse en termes de classes sociales des théoriciens de la reproduction risque de masquer la demande croissante d'enseignement supérieur de la part des femmes, qui traduit d'ailleurs le rôle croissant des femmes dans la sphère économique<sup>1</sup>. Comme nous l'avons vu, l'E.S.C. attire à lui une part importante de cette demande et c'est là un de ses résultats les plus remarquables.

D'autre part, l'analyse en termes de reproduction tend à masquer un autre phénomène qui est celui de la dévalorisation croissante des diplômes, consécutive à l'accroissement des taux de scolarisation à tous les niveaux.

Comme le souligne BOUDON (1977) -p.37- "le développement de l'éducation n'entraîne pas la réduction de cette forme à la fois particulière et essentielle d'inégalité qu'est l'inégalité des chances sociales (dépendance du statut social du fils par rapport au statut social du père), même lorsqu'il s'accompagne d'une réduction de l'inégalité des chances scolaires... A cet égard, l'effet principal de l'augmentation de la demande d'éducation pourrait exiger de l'individu une scolarité de longueur sans cesse croissante en contrepartie d'espérances sociales qui, elles, restent inchangées".

L'on est donc conduit à poser le problème de la pertinence des analyses qui tendent à privilégier le rôle du système éducatif. Si il est vrai que celui-ci reste inégalitaire et contribue à maintenir les inégalités sociales, la croissance globale des taux de scolarisation pose le problème de ses liens avec le système de

---

<sup>1</sup> M. HUET (1977) démontre que la population active féminine a crû de 14 % entre 1968 et 1975 contre 2,6 % pour les hommes.

production, la pyramide du premier correspondant de moins en moins à celle du second.

Et curieusement, ce sont les théories de la reproduction qui conduisent à sousestimer le rôle du système productif. En effet, elles placent le rôle de celui-ci en amont du système éducatif, de par la place qu'occupent la famille dans la sphère de production<sup>1</sup>. Or, comme le démontre MINGAT, cette position joue surtout au niveau des éléments économiques qui rentrent en jeu dans l'élaboration implicite ou explicite des familles. Si la contrainte économique se relâche, l'école n'étant pas contrôlée directement par les entreprises privées, elle se doit de répondre à cette demande croissante d'éducation. Cependant, on peut donc s'attendre à ce que si globalement les plus éduqués conservent l'accès privilégié des postes à responsabilité, les perturbations entraînées par l'accroissement du nombre de diplômés risquent d'atténuer cette relation.

Il semble donc intéressant à ce niveau d'analyser les différences d'opportunités professionnelles d'individus ayant le même type d'instruction et d'en fournir des tentatives d'explication. C'est pourquoi, au cours de la seconde partie de cette recherche, nous allons considérer une population parfaitement homogène du point de vue éducatif afin d'essayer de mettre en lumière les déterminants de la situation respective sur le marché du travail des individus qui la composent.

---

<sup>1</sup> Il est vrai cependant que BOURDIEU et BOLTANSKI (1975) reconnaissent l'existence du décalage croissant entre les deux systèmes. Le trait pertinent du système éducatif étant selon eux, et à juste raison, qu'il produit surtout des agents dotés de *titres*, à valeur universelle, identique à la *monnaie*.

## CONCLUSION 1ère PARTIE

La première partie de cette recherche a donc été consacrée à l'analyse macro-économique et macro-sociologique de la correspondance entre le système éducatif et le système productif, en se fondant sur la prise en compte d'un niveau particulier du système d'enseignement. La réflexion de départ se situait donc sur un plan institutionnel, en considérant l'existence de deux filières éducatives concurrentes au niveau III, et en rapprochant cet état de fait de la doctrine énoncée par les Pouvoirs Publics au milieu des années 1960.

Nous avons donc montré que l'analyse des raisons qui expliquaient l'échec partiel des I.U.T. semblait devoir passer par la prise en compte de l'attitude des différents groupes d'acteurs impliqués, à savoir le système éducatif, les individus et les entreprises.

Si l'on s'intéresse au système éducatif, deux aspects importants sont à considérer. D'une part, l'attitude des Pouvoirs Publics face au coût inférieur des études au sein des S.T.S. et d'autre part, les réactions des enseignants du secondaire. En effet, les estimations des coûts respectifs par étudiant en S.T.S. et en I.U.T. révèlent que les classes de T.S. sont moins coûteuses, tant en capital qu'en fonctionnement ; devant le succès mitigé des I.U.T. et les pressions du corps enseignant, cet argument a pu être assez décisif pour les Pouvoirs Publics. En ce qui concerne les enseignants du secondaire, il est certain que ceux-ci n'ont pas été sans réagir devant la menace de disparition des S.T.S.,

notamment pour des raisons financières. Et ce facteur est probablement décisif quand on se rappelle le poids de l'enseignant dans le choix de l'orientation de l'élève.

L'attitude des individus face à l'I.U.T. doit se comprendre tant par rapport à l'Université que par rapport aux classes de T.S. En effet, tant par l'origine scolaire que par l'origine sociale, les étudiants des I.U.T. apparaissent se situer à un niveau intermédiaire à celui des étudiants des deux autres filières. L'on peut donc expliquer, du point de vue des individus, l'échec des I.U.T. en disant que cette nouvelle institution s'est en partie trouvée à la frontière de deux groupes de population (schématiquement catégories favorisées-catégories défavorisées). Or, pour des raisons multiples, ces deux groupes sont attirés respectivement par l'Université et par les classes de T.S. Pour réussir, les I.U.T. auraient dû prélever sur le premier groupe, ce qui en l'état actuel, semble difficile, et comme le second groupe est à la fois trop faible sur le plan numérique et attiré par les S.T.S., ceux-ci étaient condamnés à ne pas atteindre leurs objectifs.

Pour analyser l'attitude des entreprises, il est nécessaire de considérer le système d'enseignement supérieur court en tant qu'instance chargée de la production de qualifications. L'étude des programmes d'enseignement révèle que la spécialisation, notamment pour les formations secondaires, n'est guère plus poussée dans les S.T.S. que dans les I.U.T. Par contre, l'analyse des processus de sélection fait ressortir des différences importantes entre les deux systèmes. Si la sélection à l'entrée a le même visage pour les deux filières, il n'en est pas de même pour la sélection en cours d'études. En effet, les I.U.T. sélectionnent surtout en fin de première année alors qu'une proportion importante (85 %) des étudiants de seconde année obtient le D.U.T. A l'inverse, les étudiants des S.T.S. passent plus facilement le cap de la

première année mais sont nombreux à échouer au B.T.S. (40 %).

Ce dernier point peut expliquer en partie la faveur des entreprises vis-à-vis des S.T.S. En effet, celles-ci sanctionnent en fin de formation, ce qui permet de fournir au système productif un certain nombre d'individus ayant reçu une formation non estampillée et donc moins chère, comme nous le démontrerons au cours de la seconde partie. En outre, la faveur dont peuvent bénéficier les S.T.S. au sein du système productif s'explique aussi par le rôle qu'ont à jouer les techniciens supérieurs au sein des entreprises. En effet, ceux-ci ont à remplir une fonction d'intermédiaire entre l'ingénieur et le personnel d'exécution, ce qui les met directement en contact avec ce dernier. Les chefs d'entreprise exprimeront donc une préférence pour les anciens élèves des lycées qui seront restés dans un milieu plus discipliné que celui que peut offrir l'Université.

L'attitude des Pouvoirs Publics face aux I.U.T. doit donc se comprendre par rapport à plusieurs dimensions. En effet, l'objectif principal des I.U.T. était de canaliser une demande croissante d'enseignement supérieur. Or, les I.U.T. ont peu mordu sur le public traditionnel de l'Université. Il semble donc que face aux pressions du corps enseignant de l'enseignement secondaire, face aux pressions de certains chefs d'entreprises et constatant que les S.T.S. coûtaient moins que les I.U.T., les Pouvoirs Publics soient revenus sur leur doctrine initiale en laissant les chefs d'établissements scolaires développer les sections existantes et dans certains cas en créer de nouvelles.

Cette analyse d'un niveau particulier du système d'enseignement révèle donc que les relations entre ce système et le système de production sont multiples et qu'elles impliquent différents groupes d'acteurs. Cette complexité fait ressortir les difficultés de planifier les ressources de main d'oeuvre, tant sont finalement grandes les possibilités de réaction des acteurs.

Après avoir considéré les relations globales qui pouvaient unir le système éducatif et le système productif, il nous faut maintenant considérer la sanction des produits du système éducatif par le système productif. A cette fin, nous allons procéder à l'analyse détaillée de l'insertion d'individus formés au sein des S.T.S. et des I.U.T. Ainsi, nous pourrons mettre en lumière l'influence de la filière sur les conditions d'accès à l'emploi et rechercher si d'autres variables individuelles joignent leurs effets à ceux de la filière.